



T2 Deuxième rapport trimestriel

Trimestre clos le 30 juin 2020



RAPPORT DE GESTION

Pour le deuxième trimestre clos le
30 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	2
DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS	3
À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL	4
RÉSULTATS CONSOLIDÉS	5
RÉSULTATS SECTORIELS	9
LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL	15
PERSPECTIVES	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES	20
MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS	20
RISQUES ET INCERTITUDES	24
CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES	40
MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES	41
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	41

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le texte qui suit constitue le rapport de gestion de TFI International Inc. Dans ce rapport de gestion, les termes « Société », « TFI International » et « TFI » désignent TFI International Inc. et ses filiales indépendantes. Le présent rapport de gestion établit une comparaison entre la performance de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 et sa performance du trimestre et du semestre correspondants, clos le 30 juin 2019, et passe en revue la situation financière de la Société au 30 juin 2020. Il présente également une analyse des affaires de la Société jusqu'au 27 juillet 2020, date du présent rapport de gestion. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers condensés consolidés intermédiaires non audités au 30 juin 2020 et les états financiers consolidés audités ainsi que les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

Dans le présent document, sauf indication contraire, toutes les données financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants sont libellés en dollars canadiens, et le mot « dollar », de même que les symboles « \$ » et « \$ CA », désignent des dollars canadiens, sauf indication contraire. Certains écarts peuvent exister du fait de l'arrondissement des montants. Des mesures financières non conformes aux IFRS sont également utilisées dans le présent rapport de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport pour obtenir une description complète de ces mesures.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration (le « conseil ») sur la recommandation de son comité d'audit le 27 juillet 2020. Des données prospectives, des commentaires et des analyses sont également fournis, le cas échéant, pour aider les investisseurs, nouveaux et de longue date, à se représenter l'entreprise du point de vue de la direction. Ces informations sont soumises à des contraintes raisonnables afin de préserver le caractère confidentiel de certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Société.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de la Société sur son site Web à l'adresse www.tfiintl.com. Les documents que la Société produit dans le cadre de ses obligations d'information continue, notamment ses rapports de gestion et ses états financiers consolidés annuels et trimestriels, son rapport annuel, sa notice annuelle, la circulaire de la direction et les divers communiqués diffusés par la Société, sont également disponibles sur son site Web ou directement par l'entremise du système SEDAR, www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans le présent rapport de gestion, la Société peut formuler des énoncés qui révèlent ses attentes actuelles concernant les résultats opérationnels, la performance et les réalisations futurs. Ces « énoncés prospectifs » font état des opinions actuelles exprimées par la direction en fonction des renseignements actuellement à sa disposition. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots comme « peut », « pourrait », « s'attendre à », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « croire », « à sa connaissance », « prétendre », « concevoir », « objectif », « espérer », « compter faire », « probable », « projeter de », « chercher à », « devoir », « cibler », « continuer », ou des expressions semblables. Les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents des résultats historiques ou de ceux qui sont anticipés ou prévus.

La Société souhaite mettre le lecteur en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à certains énoncés prospectifs, car ceux-ci font référence à des enjeux qui ne s'appliquent qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Les facteurs importants énoncés ci-dessous sont susceptibles d'entraîner un écart important entre le rendement financier réel de la Société et celui présenté dans l'un ou l'autre des énoncés prospectifs : la situation hautement concurrentielle qui prévaut sur le marché, la capacité de la Société de recruter et de former des chauffeurs qualifiés et de les fidéliser, les variations de prix du carburant et la capacité de la Société d'en transférer le coût à ses clients, les fluctuations des taux de change, l'incidence des normes et des règlements en matière d'environnement, les changements apportés à la réglementation gouvernementale qui s'appliquent aux activités de la Société, les conditions météorologiques défavorables, les accidents, le marché du matériel usagé, les fluctuations des taux d'intérêt, le coût de l'assurance responsabilité civile, les ralentissements de la conjoncture économique en général qui ont une incidence sur la Société et ses clients, et la liquidité des marchés du crédit.

La liste ci-dessus ne saurait être interprétée comme exhaustive, et la Société décline toute obligation de réviser ou de mettre à jour ultérieurement tout énoncé prospectif formulé antérieurement à moins qu'elle n'y soit obligée en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Des événements imprévus peuvent survenir. Le lecteur doit se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » à la fin du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des facteurs de risque et d'autres événements indépendants de la volonté de la Société. Les résultats financiers et opérationnels futurs de la Société sont susceptibles de différer en raison de ces facteurs et d'autres facteurs de risque.

DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars, sauf les données par action)</i>	Trimestres clos les			Semestres clos les		
	2020	2019*	2018**	2020	2019*	2018**
Revenus avant la surcharge de carburant	1 025 284	1 183 897	1 156 864	2 137 940	2 281 333	2 218 478
Surcharge de carburant	80 933	153 898	160 813	208 759	287 279	295 682
Total des revenus	1 106 217	1 337 795	1 317 677	2 346 699	2 568 612	2 514 160
BAlIA ajusté ¹	232 105	236 329	186 681	432 627	423 885	315 655
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	131 469	148 988	121 403	249 930	253 905	196 660
Bénéfice net	69 655	87 711	80 396	145 415	152 814	128 553
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	69 655	100 189	80 396	145 415	165 292	128 553
Bénéfice net ajusté ¹	92 055	101 973	89 889	161,641	169 097	140 333
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	227 867	141 356	145 270	419 612	302 054	203 098
Flux de trésorerie disponibles ¹	214 701	87 123	97 013	395 849	230 030	149 503
Données par action						
BPA – dilué	0,79	1,01	0,89	1,66	1,76	1,42
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,79	1,16	0,89	1,66	1,90	1,42
BPA ajusté – dilué ¹	1,04	1,18	0,99	1,85	1,94	1,54
Dividendes	0,26	0,24	0,21	0,52	0,48	0,42
En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant						
Marge du BAlIA ajusté ¹	22,6 %	20,0 %	16,1 %	20,2 %	18,6 %	14,2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	5,7 %	4,7 %	4,2 %	5,4 %	4,7 %	4,3 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2,7 %	2,2 %	-	2,5 %	2,2 %	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,5 %	1,4 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
Marge d'exploitation ¹	12,8 %	12,6 %	10,5 %	11,7 %	11,1 %	8,9 %
Ratio d'exploitation ajusté ¹	87,2 %	88,3 %	89,5 %	89,1 %	89,8 %	91,5 %

* Retraité pour des changements de présentation - voir note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

** Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités de 2019. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

Faits saillants du deuxième trimestre

- Le bénéfice opérationnel du deuxième trimestre, qui atteint 131,5 M\$, représente une diminution de 12 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent attribuable à l'incidence de la COVID-19 sur la conjoncture économique, atténuée par les subventions salariales canadiennes, les réductions de coûts mises en œuvre en réponse à la pandémie, la solidité de l'exécution dans l'ensemble de l'organisation, une approche allégée en actifs et les mesures permanentes de réduction des coûts.
- La marge d'exploitation¹, mesure non conforme aux IFRS, a augmenté, passant de 12,6 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent à 12,8 %.
- Le bénéfice net s'est chiffré à 69,7 M\$, en baisse de 21 % comparativement à 87,7 M\$ au deuxième trimestre de 2019.
- Le bénéfice par action dilué (« BPA » dilué) a diminué à 0,79 \$, comparativement à 1,01 \$ au deuxième trimestre de 2019.
- Le bénéfice net ajusté¹, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 92,1 M\$, en baisse comparativement à 102,0 M\$ au deuxième trimestre de 2019.
- Le BPA ajusté dilué¹, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 1,04 \$, en baisse comparativement à 1,18 \$ au deuxième trimestre de 2019.
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies se sont chiffrés à 227,9 M\$, en hausse comparativement à 141,4 M\$ au deuxième trimestre de 2019.
- Les flux de trésorerie disponibles¹, mesure non conforme aux IFRS, ont augmenté, passant de 87,1 M\$ au deuxième trimestre de 2019, à 214,7 M\$ pour le trimestre en cours.
- Les secteurs isolables de la Société ont affiché le rendement suivant :
 - Le bénéfice opérationnel du secteur de la livraison de colis et courrier a diminué de 24 % pour s'établir à 22,6 M\$;
 - Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots brisés a augmenté de 10 % pour s'établir à 33,4 M\$;
 - Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a augmenté de 3 % pour s'établir à 69,5 M\$; et

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

- Le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique a diminué de 21 % pour s'établir à 22,7 M\$. Après ajustement du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses au cours de la période précédente, le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique a augmenté de 27 %.
- Le 15 juin 2020, le conseil d'administration de TFI a déclaré un dividende trimestriel de 0,26 \$, soit une hausse de 8 % par rapport au dividende de 0,24 \$ déclaré au deuxième trimestre de 2019.
- Au cours du trimestre, TFI International a acquis Gusgo Transport, certains actifs de CT Transportation et certains actifs de MCT Transportation.
- Alors que les conditions commerciales se sont améliorées entre le 17 avril et le 14 juillet, la Société a rétabli des semaines de travail complètes de cinq jours pour 594 employés, et a réembauché à temps plein 793 employés qui avaient temporairement été mis à pied.

À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL

Services

TFI International, un chef de file nord-américain du secteur du transport et de la logistique, est présente partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique par l'intermédiaire de ses filiales. TFI International crée de la valeur pour ses actionnaires en repérant des acquisitions stratégiques et en gérant un réseau en pleine expansion de filiales en propriété exclusive. Ces filiales bénéficient des ressources financières et opérationnelles de TFI International pour faire croître leurs activités et améliorer leur efficacité. Les sociétés de TFI International exercent des activités dans les secteurs isolables suivants :

- la livraison de colis et de courrier;
- le transport de lots brisés;
- le transport de lots complets;
- la logistique (auparavant appelé logistique et dernier kilomètre).

Caractère saisonnier des activités

Les activités exercées par la Société sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Habituellement, la demande est relativement stable tout au long de l'année, mais généralement à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois plus rigoureux d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter.

Ressources humaines

Au 30 juin 2020, la Société comptait 16 564 employés, répartis dans les différents secteurs d'activité de TFI International dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En comparaison, la Société comptait 17 636 employés au 30 juin 2019. Le nombre d'employés a diminué de 1 072 sur douze mois, ce qui est attribuable aux rationalisations, affectant 1 834 employés, principalement dans les secteurs du transport de lots brisés et du transport de lots complets, diminution annulée par les acquisitions d'entreprises qui ont ajouté 762 employés. La Société est d'avis que le taux de roulement de son personnel est relativement faible au Canada et normal aux États-Unis par rapport à celui des autres transporteurs américains et qu'elle entretient de très bonnes relations avec ses employés. Dans le cadre des mesures de la Société en réponse à la COVID-19, en date du 14 juillet 2020, il y avait 597 employés travaillant 4 jours par semaine (1 084 au premier trimestre de 2020) et 841 employés mis à pied que l'entreprise espère réembaucher rapidement (1 633 au premier trimestre de 2020).

Équipement

La Société est d'avis qu'elle dispose de la plus importante flotte de camions au Canada et a une importante présence sur le marché des États-Unis. Au 30 juin 2020, la Société comptait 7 477 tracteurs, 24 867 remorques et 10 460 entrepreneurs indépendants. En comparaison, au 30 juin 2019, il y avait 7 841 tracteurs, 25 197 remorques et 8 278 entrepreneurs indépendants.

Installations

TFI International a son siège social à Montréal, au Québec, et son bureau administratif à Etobicoke, en Ontario. Au 30 juin 2020, la Société comptait 365 installations, comparativement à 396 installations au 30 juin 2019. De ce total, 236 sont situées au Canada, soit 153 dans l'Est et 83 dans l'Ouest respectivement. La Société compte également 115 installations aux États-Unis et 12 installations au Mexique. Au cours des douze derniers mois, 32 installations ont été ajoutées par suite des acquisitions d'entreprises et le regroupement de terminaux réalisé a réduit de 63 le nombre total d'installations, principalement dans le secteur de la logistique. Au cours du deuxième trimestre de 2020, la Société a fermé 36 terminaux.

Clients

La Société a une clientèle diversifiée dans un large éventail d'industries sans qu'un seul de ces clients ne représente plus de 5 % de ses revenus consolidés. Grâce à cette clientèle diversifiée, ainsi qu'à la grande portée géographique des services offerts par la Société et au nombre élevé de secteurs dans lesquels elle exerce ses activités, un ralentissement touchant les activités d'un ou de plusieurs clients dans une industrie en particulier ne saurait entraîner de répercussions défavorables majeures sur les activités. La Société a établi des alliances stratégiques avec d'autres transporteurs en Amérique du Nord afin d'offrir à sa clientèle un réseau qui s'étend à la grandeur du continent.

**Revenus par secteur d'activité des principaux clients
(68 % du total des revenus)**

Commerce de détail	26 %
Produits manufacturés	16 %
Matériaux de construction	8 %
Métaux et mines	8 %
Secteur automobile	7 %
Aliments et boissons	7 %
Services	7 %
Produits chimiques et explosifs	5 %
Produits forestiers	5 %
Énergie	3 %
Gestion des matières résiduelles	2 %
Conteneurs maritimes	1 %
Autres	5 %

(Pour le semestre clos le 30 juin 2020)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La présente section contient des commentaires généraux sur les résultats opérationnels consolidés. Pour obtenir une analyse plus détaillée, veuillez vous reporter à la rubrique « Résultats sectoriels ».

Acquisitions d'entreprises en 2020

Conformément à sa stratégie de croissance, la Société a acquis quatre entreprises au cours de 2020 : les opérations de services de messagerie de R.R. Donnelley & Sons Company (« CSB »), Gusgo Transport (« Gusgo »), certains actifs de CT Transportation, LLC (« CT ») et certains actifs de MCT Transportation, LLC (« MCT »).

Le 2 mars 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CSB. CSB dessert les secteurs des produits pharmaceutiques, des soins de santé, de la vente au détail, des finances et des transports, principalement dans le Midwest et le sud-est des États-Unis.

Le 18 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de Gusgo. Établie en Ontario, Gusgo est un transporteur cautionné des douanes d'articles non périssables et de produits à température contrôlée dans un rayon approximatif de huit cents kilomètres dans le Grand Toronto.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CT. Établie en Géorgie, CT se spécialise dans le transport par remorque à plateau pour le compte des grands manufacturiers de produits de construction et distributeurs de produits de rénovation domiciliaire dans les régions du Sud-Est et de l'Atlantique-Centre des États-Unis.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de MCT. Établie en Dakota du Sud, MCT fournit des services de transport de qualité à de grandes entreprises dans les secteurs des aliments emballés, agricole, médical et automobile, principalement dans les régions du Sud-Est et du Midwest des États-Unis.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le total des revenus a atteint 1 106,2 M\$, soit une baisse de 17 %, ou 231,6 M\$, par rapport au deuxième trimestre de 2019. La diminution est principalement due à un recul des revenus avant la surcharge de carburant de 219,2 M\$ et des revenus liés à la surcharge de carburant de 74,0 M\$, les deux au sein des activités existantes, partiellement annulé par la contribution des acquisitions d'entreprises à hauteur de 47,6 M\$ et une incidence favorable du taux de change de 14,0 M\$. Le recul est principalement attribuable à une diminution du volume associée à la pandémie de COVID-19. Le taux de change moyen utilisé pour convertir les revenus générés par TFI International aux États-Unis était de 3,6 % plus élevé au cours du trimestre (1,3853 \$ CA) que pour la même période de l'exercice antérieur (1,3377 \$ CA).

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le total des revenus s'est élevé à 2,35 G\$, en baisse de 9 %, ou 221,9 M\$, comparativement à 2,57 G\$ pour la période correspondante de 2019. La diminution des revenus est le résultat d'une hausse sur douze mois constatée au premier trimestre de 2020, annulée par la diminution au deuxième trimestre principalement due à la COVID-19.

Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les charges opérationnelles de la Société ont diminué de 214,1 M\$, passant de 1 188,8 M\$ au deuxième trimestre de 2019 à 974,7 M\$. Cette baisse est attribuable à une diminution de 262,0 M\$, ou 22 %, des charges opérationnelles existantes, annulée par une augmentation de 47,9 M\$ liée aux acquisitions d'entreprises. La Société a rapidement mis en œuvre des mesures de réduction des coûts dès le début

de la pandémie de COVID-19 pour compenser la diminution des revenus et préserver ses marges et elle a bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 0,1 point de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des charges liées aux sous-traitants.

Les charges liées au personnel ont diminué de 2,8 points de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant, en partie attribuable à la subvention salariale au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada de 40,4 M\$ et à la réduction temporaire de l'effectif en réaction à la pandémie.

Les autres charges opérationnelles, qui sont essentiellement composées des coûts liés aux bureaux et aux terminaux : loyers, impôts fonciers, chauffage, télécommunications, entretien et sécurité, et des autres frais administratifs généraux sont demeurées stables par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, affichant une augmentation de 0,1 point de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, la Société a constaté un profit de 10,8 M\$ sur l'acquisition de BeavEx réalisée à des conditions avantageuses, puisque la juste valeur marchande des actifs acquis était supérieure au prix d'achat.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les charges opérationnelles liées aux activités poursuivies de la Société ont diminué de 217,9 M\$, passant de 2,31 G\$ en 2019 à 2,10 G\$ en 2020. Cette baisse est principalement attribuable aux mesures prises pour réduire les coûts afin de compenser la diminution des revenus attribuable à la pandémie de COVID-19, aux améliorations opérationnelles, à une meilleure utilisation de la flotte et à la diminution des charges liées aux matières et aux services dans les activités existantes de la Société, pour un total de 349,1 M\$ ou 15 %, neutralisée par les acquisitions d'entreprises, pour 131,1 M\$. De plus, le profit de 10,8 M\$ réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses a réduit les charges opérationnelles pour le deuxième trimestre de 2019.

Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel de TFI International a diminué de 17,5 M\$, pour s'établir à 131,5 M\$ comparativement à 149,0 M\$ au trimestre correspondant de 2019. La diminution comprend une variation négative découlant de la réévaluation des unités d'actions différées de 6,0 M\$, ainsi qu'un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses de 10,8 M\$ comptabilisé en 2019 dans le secteur de la logistique. La marge d'exploitation en pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant a progressé, passant de 12,6 % au deuxième trimestre de 2019 à 12,8 % au deuxième trimestre de 2020. Les secteurs du transport de lots complets et du transport de lots brisés ont affiché des augmentations respectives de leur marge de 3,0 points de pourcentage et de 7,3 points de pourcentage, et les secteurs de la livraison de colis et courrier et de la logistique ont enregistré des baisses de marge de 2,7 points de pourcentage et de 3,1 points de pourcentage, respectivement.

Produits financiers et charges financières

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Charges financières (produits financiers)				
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	12 025	14 609	27 474	28 652
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	4 229	4 673	8 496	9 401
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(255)	(749)	(857)	(1 455)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	41	54	109	137
(Gain) perte de change, montant net	5	973	(1 645)	245
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change	-	18	-	-
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt	(332)	-	336	-
Autres	1 856	1 899	2 858	3 623
Charges financières, montant net	17 569	21 477	36 771	40 603

* Retraité pour des changements de présentation - voir note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Charge d'intérêts sur la dette à long terme

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, la charge d'intérêts sur la dette à long terme était inférieure de 2,6 M\$ à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction de la dette moyenne, qui est passée de 1 755,3 M\$ au trimestre clos le 30 juin 2019 à 1 443,3 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2020.

Gain net ou perte nette de change et couverture d'investissement net

La Société désigne une portion de sa dette libellée en dollars américains comme instrument de couverture de son investissement net dans des établissements aux États-Unis. Ce traitement comptable permet à la Société de déduire la portion désignée du gain (ou de la perte) de change de sa dette de la perte (ou du gain) de change de ses placements nets dans les établissements aux États-Unis et de présenter le net dans les autres éléments du résultat global. Les gains nets ou pertes nettes de change comptabilisés en bénéfice ou perte sont attribuables à la tranche libellée en dollars américains de la facilité de crédit de la Société non désignée comme instrument de couverture et à d'autres actifs et passifs financiers libellés en

devises étrangères. Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, un gain de change de 13,7 M\$ (gain de 11,9 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, un gain de change de 6,9 M\$ (gain de 6,0 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global.

Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés et couverture des flux de trésorerie

La juste valeur des instruments financiers dérivés, que la Société utilise pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt, est soumise aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt attribuables aux prix de marché.

La Société désigne une partie des dérivés de taux d'intérêt comme instruments de couverture des taux d'intérêt variables. Pour les dérivés de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, un gain de 0,4 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt a été comptabilisé, dont une part de 0,1 M\$ a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et inscrite dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie (gain de 0,0 M\$ après impôt). Pour le trimestre clos le 30 juin 2019, une perte de 5,9 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 4,4 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et inscrite dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le taux d'imposition effectif de la Société était de 38,8 %. La charge d'impôt sur le résultat de 44,2 M\$ présentait un écart défavorable de 14,0 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 30,2 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. Cet écart défavorable découle essentiellement de variations négatives des réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine, à hauteur de 11,9 M\$, et de charges non déductibles pour 3,8 M\$, annulé par des taux effectifs inférieurs dans différentes juridictions, pour 3,4 M\$.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le taux d'imposition effectif de la Société était de 31,8 %. La charge d'impôt sur le résultat de 67,7 M\$ présentait un écart défavorable de 12,2 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 56,5 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. Cet écart défavorable découle essentiellement de variations négatives des réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine, à hauteur de 10,1 M\$, et de charges non déductibles pour 8,8 M\$, annulé par des variations positives venant des taux effectifs inférieurs dans différentes juridictions, pour 6,7 M\$, et de revenus exonérés d'impôt, pour 2,8 M\$.

La réforme fiscale américaine introduit d'autres importants changements aux lois sur l'imposition des bénéfices des sociétés américaines qui pourraient avoir une incidence importante sur le Groupe dans les années à venir. Mentionnons notamment la création du nouvel impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (Base Erosion Anti-abuse Tax ou BEAT en anglais) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements que des sociétés américaines font à des sociétés étrangères affiliées, et limite les déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Les futures réglementations et interprétations qu'émettront les autorités américaines pourraient également avoir une incidence sur les évaluations et les hypothèses dont le Groupe se sert pour calculer ses provisions pour impôts sur les bénéfices. Le 7 avril 2020, le département du Trésor américain a publié les réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine. Comme prévu, un avantage fiscal relatif à 2019 et au premier trimestre de 2020 a été refusé, ce qui a entraîné une charge fiscale de 10,1 M\$ en 2020.

En plus de ce qui précède, la baisse significative d'additions d'immobilisations corporelles en 2020 au sein des opérations américaines (18,4 M\$ dans la première moitié de 2020 comparativement à 62,7 M\$ dans la première moitié de 2019) a résulté en une plus grande charge d'impôt exigible en 2020 en pourcentage du bénéfice avant impôt sur le résultat puisque le Groupe prend un amortissement complet sur ces dépenses en capital.

Perte nette liée aux activités abandonnées

Au cours du trimestre et semestre clos le 30 juin 2019, la Société a comptabilisé une perte nette découlant d'une réclamation liée à un accident de 12,5 M\$, ou 16,6 M\$ avant le recouvrement d'impôt de 4,1 M\$. L'incident s'est produit à l'origine dans une division faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage, lequel a été classé comme activité abandonnée en 2015.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars, sauf les données par action)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Bénéfice net	69 655	87 711	145 415	152 814
Amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, après impôt	10 935	11 808	21 993	23 063
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, après impôt	30	39	80	100
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés, après impôt	(244)	13	247	-
(Gain) perte de change, montant net, après impôt	4	713	(1 209)	180
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente, après impôt	(196)	(2)	(9 433)	(8 751)
Perte nette liée aux activités abandonnées	-	12 478	-	12 478
Réforme fiscale américaine	11 871	-	10 132	-
Bénéfice net ajusté¹	92 055	101 973	161 641	169 097
BPA ajusté – de base¹	1,05	1,21	1,88	2,00
BPA ajusté – dilué¹	1,04	1,18	1,85	1,94

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 69,7 M\$, par rapport à 87,7 M\$ au deuxième trimestre de 2019. Le bénéfice net ajusté¹ de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui ne tient pas compte des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, s'est établi à 92,1 M\$ au trimestre à l'étude, par rapport à 102,0 M\$ au deuxième trimestre de 2019, soit un recul de 10 %, ou 9,9 M\$. Le BPA ajusté (dilué) a diminué de 0,14 \$, pour s'établir à 1,04 \$, comparativement à 1,18 \$ au deuxième trimestre de 2019.

Pour semestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 145,4 M\$, par rapport à 152,8 M\$ en 2019. Le bénéfice net ajusté¹ de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui ne tient pas compte des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, s'est établi à 161,6 M\$ au semestre à l'étude, par rapport à 169,1 M\$ en 2019, soit un recul de 4 %, ou 7,5 M\$. Le BPA ajusté (dilué) a diminué de 0,09 \$, pour s'établir à 1,85 \$, comparativement à 1,94 \$ en 2019.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS SECTORIELS

Afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles. Veuillez prendre note que cette redistribution n'a aucune incidence sur le « total des revenus ».

Données financières sectorielles choisies

(non audité) (en milliers de dollars)	Livraison de colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
Trimestre clos le 30 juin 2020							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	139 503	158 406	471 218	264 959	-	(8 802)	1 025 284
% du total des revenus ²	14 %	16 %	46 %	24 %			100 %
BAIIA ajusté	31 155	51 144	131 900	34 409	(16 503)	-	232 105
Marge du BAIIA ajusté ³	22,3 %	32,3 %	28,0 %	13,0 %			22,6 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	22 602	33 419	69 524	22 683	(16 759)	-	131 469
Marge d'exploitation ³	16,2 %	21,1 %	14,8 %	8,6 %			12,8 %
Dépenses en immobilisations, montant net, excluant propriété ⁴	4 864	(140)	8 479	124	35		13 362
Trimestre clos le 30 juin 2019*							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	158 530	219 075	570 358	244 924	-	(8 990)	1 183 897
% du total des revenus ²	13 %	19 %	49 %	19 %			100 %
BAIIA ajusté	37 804	48 016	127 949	29 473	(6 913)	-	236 329
Marge du BAIIA ajusté ³	23,8 %	21,9 %	22,4 %	12,0 %			20,0 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	29 931	30 268	67 241	28 658	(7 110)	-	148 988
Marge d'exploitation ³	18,9 %	13,8 %	11,8 %	11,7 %			12,6 %
Dépenses en immobilisations, montant net, excluant propriété ⁴	2 163	6 495	44 323	552	292		53 825
Semestre clos le 30 juin 2020							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	279 011	338 600	1 004 706	533 726	-	(18 103)	2 137 940
% du total des revenus ²	13 %	16 %	47 %	24 %			100 %
BAIIA ajusté	55 023	85 837	246 466	65 093	(19 792)	-	432 627
Marge du BAIIA ajusté ³	19,7 %	25,4 %	24,5 %	12,2 %			20,2 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	38 106	51 100	132 528	48 640	(20 444)	-	249 930
Marge d'exploitation ³	13,7 %	15,1 %	13,2 %	9,1 %			11,7 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	237 814	515 009	1 546 894	209 989	42 513		2 552 219
Dépenses en immobilisations, montant net, excluant propriété ⁴	16 115	6 889	13 296	260	73		36 633
Semestre clos le 30 juin 2019*							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	305 472	427 061	1 097 505	469 199	-	(17 904)	2 281 333
% du total des revenus ²	13 %	19 %	49 %	19 %			100 %
BAIIA ajusté	66 838	83 142	234 420	55 285	(15 800)	-	423 885
Marge du BAIIA ajusté ³	21,9 %	19,5 %	21,4 %	11,8 %			18,6 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	50 931	57 910	117 985	43 822	(16 743)	-	253 905
Marge d'exploitation ³	16,7 %	13,6 %	10,8 %	9,3 %			11,1 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	226 157	536 401	1 584 936	203 959	57 563		2 609 016
Dépenses en immobilisations, montant net, excluant propriété ⁴	5 511	12 432	67 889	606	707		87 145

* Retraité pour des changements de présentation - voir note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Lorsque la Société change sa structure organisationnelle de telle manière que la composition de ses secteurs isolables s'en trouve modifiée, les informations correspondantes pour la période comparative font l'objet d'une refonte afin de les rendre conformes à la nouvelle structure.

¹ Inclut les revenus intersectoriels.

² Les revenus sectoriels incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels, en pourcentage des revenus consolidés incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels.

³ En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

⁴ Additions de matériel roulant et d'équipement, déduction faite des produits tirés de la vente de matériel roulant et d'équipement et d'actifs détenus en vue de la vente, excluant propriété.

Livraison de colis et courrier

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	%	2019	%	2020	%	2019	%
Total des revenus	151 389		181 501		310 761		348 229	
Surcharge de carburant	(11 886)		(22 971)		(31 750)		(42 757)	
Revenus	139 503	100,0 %	158 530	100,0 %	279 011	100,0 %	305 472	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	62 686	44,9 %	65 161	41,1 %	124 373	44,6 %	128 694	42,1 %
Charges liées au personnel	38 333	27,5 %	47 233	29,8 %	83 878	30,1 %	92 409	30,3 %
Autres charges opérationnelles	7 286	5,2 %	8 388	5,3 %	15 714	5,6 %	17 777	5,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles	3 927	2,8 %	3 236	2,0 %	7 494	2,7 %	6 380	2,1 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	4 309	3,1 %	4 345	2,7 %	8 787	3,1 %	8 964	2,9 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	317	0,2 %	292	0,2 %	632	0,2 %	563	0,2 %
(Profit) perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement	49	0,0 %	(55)	-0,0 %	32	0,0 %	(244)	-0,1 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(6)	-0,0 %	(1)	-0,0 %	(9)	-0,0 %	(2)	-0,0 %
Perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	4	0,0 %	-	-
Bénéfice opérationnel	22 602	16,2 %	29 931	18,9 %	38 106	13,7 %	50 931	16,7 %
BAIIA ajusté	31 155	22,3 %	37 804	23,8 %	55 023	19,7 %	66 838	21,9 %

<i>(non audité)</i>	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	2019	Variation	%	2020	2019	Variation	%
Revenus par livre (incluant le carburant)	0,49 \$	0,48 \$	0,01 \$	2,1 %	0,49 \$	0,48 \$	0,01 \$	2,1 %
Revenus par livre (excluant le carburant)	0,45 \$	0,42 \$	0,03 \$	7,1 %	0,44 \$	0,42 \$	0,02 \$	4,8 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	8,46 \$	8,36 \$	0,10 \$	1,2 %	8,43 \$	8,27 \$	0,16 \$	1,9 %
Tonnage (en milliers de tonnes métriques)	140	173	(33)	-19,1 %	287	330	(43)	-13,0 %
Expéditions (en milliers)	17 890	21 708	(3 818)	-17,6 %	36 864	42 101	(5 237)	-12,4 %
Poids moyen par expédition (en lb)	17,25	17,56	(0,31)	-1,8 %	17,16	17,28	(0,12)	-0,7 %
Nombre moyen de véhicules	1 068	964	104	10,8 %	1 027	975	52	5,3 %
Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars)	10,90 \$	14,48 \$	(3,58) \$	-24,7 %	11,64 \$	13,74 \$	(2,10) \$	-15,3 %

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les revenus ont diminué de 19,0 M\$, ou 12 %, par rapport à 158,5 M\$ en 2019 et se sont établis à 139,5 M\$ en 2020. Cette baisse des revenus est attribuable à une diminution de 19,1 % du tonnage, partiellement annulée par la hausse de 7,1 % des revenus par livre (avant la surcharge de carburant). La diminution du tonnage est le résultat d'une baisse de 17,6 % du nombre d'expéditions, combinée à une baisse de 1,8 % du poids moyen par expédition. La diminution du tonnage et du nombre d'expéditions est principalement liée à la COVID-19 puisque, après les deux premiers mois du trimestre, le tonnage et les expéditions sur douze mois avaient diminué de 27 % et 25 % respectivement. Pour le troisième mois du trimestre, le tonnage et les expéditions sont revenus au niveau de 2019.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les revenus ont diminué de 26,5 M\$, ou 9 %, par rapport à 305,5 M\$ en 2019 et se sont établis à 279,0 M\$ en 2020.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 2,5 M\$, ou 4 %, en raison partiellement d'une diminution de 1,2 M\$ des coûts de la main-d'œuvre externe ainsi que d'une baisse de 0,9 M\$ des charges liées aux réparations et à l'entretien du matériel roulant découlant de la réduction des activités. Les charges liées au personnel, exclusion faite des crédits au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, exprimées en pourcentage des revenus, ont légèrement augmenté, passant de 29,8 % en 2019 à 31,1 % en 2020, et cette augmentation est liée principalement aux salaires directs supplémentaires nécessaires en raison du nombre accru de livraisons des entreprises aux particuliers (B2C). Les autres charges opérationnelles ont diminué de 1,1 M\$ au deuxième trimestre de 2020, en raison, essentiellement, d'une diminution de 0,7 M\$ des coûts de la TI. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 0,7 M\$ ou 21 % par rapport au deuxième trimestre de 2019, en raison principalement de l'augmentation de l'amortissement du matériel roulant et de l'équipement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les charges liées aux matières et services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 4,3 M\$ en raison partiellement d'une diminution de 1,8 M\$ des coûts de la main-d'œuvre externe ainsi que d'une baisse de 1,1 M\$ des charges liées aux réparations et à l'entretien du matériel roulant associées à la réduction des activités. Les charges liées au personnel, exclusion faite des crédits au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, exprimées en pourcentage des revenus, ont légèrement augmenté, passant de 30,3 % en 2019 à 31,9 % en

2020, et cette hausse est principalement liée aux salaires directs. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 2,1 M\$ pour le premier semestre de 2020, en raison essentiellement d'une diminution de 1,4 M\$ des coûts de la TI. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 1,1 M\$, ou 17 %, par rapport à la période correspondante de 2019, en raison principalement de l'augmentation de l'amortissement du matériel roulant et de l'équipement.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel a diminué de 24 % ou 7,3 M\$ comparativement au deuxième trimestre de 2019 et la marge d'exploitation s'est établie à 16,2 % au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 18,9 % pour la période correspondante de 2019.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel a diminué de 12,8 M\$, pour s'établir à 38,1 M\$.

Transport de lots brisés

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	%	2019	%	2020	%	2019	%
Total des revenus	176 692		254 989		385 055		495 886	
Surcharge de carburant	(18 286)		(35 914)		(46 455)		(68 825)	
Revenus	158 406	100,0 %	219 075	100,0 %	338 600	100,0 %	427 061	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	75 897	47,9 %	109 717	50,1 %	165 067	48,8 %	218 179	51,1 %
Charges liées au personnel	27 078	17,1 %	54 836	25,0 %	75 991	22,4 %	109 222	25,6 %
Autres charges opérationnelles	4 681	3,0 %	7 184	3,3 %	12 286	3,6 %	17 242	4,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	6 897	4,4 %	6 205	2,8 %	13 362	3,9 %	12 251	2,9 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	7 979	5,0 %	8 787	4,0 %	15 740	4,6 %	16 878	4,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 804	1,8 %	2 754	1,3 %	5 590	1,7 %	5 502	1,3 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(247)	-0,2 %	(328)	-0,1 %	(424)	-0,1 %	(374)	-0,1 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(147)	-0,1 %	(350)	-0,2 %	(157)	-0,0 %	(350)	-0,1 %
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	45	0,0 %	2	0,0 %	45	0,0 %	(9 399)	-2,2 %
Bénéfice opérationnel	33 419	21,1 %	30 268	13,8 %	51 100	15,1 %	57 910	13,6 %
BAIIA ajusté	51 144	32,3 %	48 016	21,9 %	85 837	25,4 %	83 142	19,5 %

<i>(non audité)</i>	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	2019	Variation	%	2020	2019	Variation	%
Ratio d'exploitation ajusté	78,9 %	86,2 %			84,9 %	88,6 %		
Revenus par cent livres (excluant le carburant)	12,75 \$	13,62 \$	(0,87) \$	-6,4 %	13,02 \$	13,22 \$	(0,20) \$	-1,5 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	329,65 \$	316,36 \$	13,29 \$	4,2 %	331,09 \$	318,08 \$	13,01 \$	4,1 %
Tonnage (en milliers de tonnes)	621	804	(183)	-22,8 %	1 300	1 615	(315)	-19,5 %
Expéditions (en milliers)	536	806	(270)	-33,5 %	1 163	1 559	(396)	-25,4 %
Poids moyen par expédition (en lb)	2 317	1 995	322	16,1 %	2 236	2 072	164	7,9 %
Distance moyenne par trajet (en miles)	830	820	10	1,2 %	818	829	(11)	-1,3 %
Nombre moyen de véhicules	909	1 019	(110)	-10,8 %	943	1 025	(82)	-8,0 %

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les revenus du secteur du transport de lots brisés se sont établis à 158,4 M\$, une baisse de 60,7 M\$, ou 28 %, comparativement à la période correspondante de 2019. La baisse des revenus est attribuable à une diminution de 22,8 % du tonnage, combinée à une baisse de 6,4 % des revenus par cents livres (excluant le carburant). La diminution du tonnage est attribuable à une baisse de 33,5 % du nombre d'expéditions, neutralisée en partie par une hausse de 16,1 % du poids moyen par expédition. La diminution du nombre des expéditions est principalement liée à la pandémie de COVID-19.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les revenus ont diminué de 88,5 M\$ ou 20,7 % pour s'établir à 338,6 M\$.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 33,8 M\$, ou 30,8 %, en raison principalement d'une diminution de 39,2 M\$ des charges liées aux sous-traitants, attribuable à la baisse du tonnage. Suivant la même tendance, les charges liées au personnel ont diminué de 51 % sur douze mois, en raison de la diminution du tonnage et des crédits au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada de 16,9 M\$. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 2,5 M\$ au deuxième trimestre de 2020, en raison essentiellement d'une réduction de 1,1 M\$ des frais immobiliers combinée à une baisse de 0,6 M\$ des frais de

déplacement et des coûts de la TI. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 0,7 M\$, en raison essentiellement de l'amortissement accéléré nécessaire pour transférer certains actifs à la catégorie des actifs détenus en vue de la vente.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge du carburant, ont diminué de 53,1 M\$, ou 24 %, en raison d'une baisse de 55,1 M\$ des coûts liés aux sous-traitants. Les charges liées au personnel, exprimées en pourcentage des revenus avant la surcharge du carburant, ont diminué, passant de 25,6 % en 2019 à 22,4 % en 2020, en raison principalement des crédits de 16,9 M\$ au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 5,0 M\$ par rapport à la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une diminution de 2,0 M\$ des frais immobiliers combinée à une baisse de 1,8 M\$ des frais de déplacement et des coûts de la TI.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 3,2 M\$, ou 10 %, comparativement au trimestre correspondant de 2019. En pourcentage des revenus, le bénéfice opérationnel était de 21,1 % au cours du deuxième trimestre de 2020, par rapport à 13,8 % pour la période correspondante de 2019.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel a diminué de 6,8 M\$, pour s'établir à 51,1 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à un gain de 9,4 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente qui a été enregistré au cours du premier trimestre de 2019. À l'exclusion de ce gain, au premier semestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots brisés a augmenté de 2,6 M\$, ou 5,4 %, par rapport à la période correspondante de 2019.

Transport de lots complets

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	%	2019	%	2020	%	2019	%
Total des revenus	515 921		655 548		1 121 615		1 256 083	
Surcharge de carburant	(44 703)		(85 190)		(116 909)		(158 578)	
Revenus	471 218	100,0 %	570 358	100,0 %	1 004 706	100,0 %	1 097 505	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	180 329	38,3 %	236 834	41,5 %	402 808	40,1 %	467 725	42,6 %
Charges liées au personnel	147 541	31,3 %	190 353	33,4 %	329 127	32,8 %	367 184	33,5 %
Autres charges opérationnelles	14 907	3,2 %	19 880	3,5 %	32 972	3,3 %	37 038	3,4 %
Amortissement des immobilisations corporelles	46 346	9,8 %	45 435	8,0 %	92 451	9,2 %	87 700	8,0 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	9 833	2,1 %	7 869	1,4 %	19 215	1,9 %	14 924	1,4 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	6 367	1,4 %	7 480	1,3 %	13 103	1,3 %	14 583	1,3 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(3 113)	-0,7 %	(4 611)	-0,8 %	(6 293)	-0,6 %	(8 815)	-0,8 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(346)	-0,1 %	(47)	-0,0 %	(374)	-0,0 %	(47)	-0,0 %
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(170)	-0,0 %	(76)	-0,0 %	(10 831)	-1,1 %	(772)	-0,1 %
Bénéfice opérationnel	69 524	14,8 %	67 241	11,8 %	132 528	13,2 %	117 985	10,8 %
BAIIA ajusté	131 900	28,0 %	127 949	22,4 %	246 466	24,5 %	234 420	21,4 %

Données opérationnelles (non audité) (en dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	2019	Variation	%	2020	2019	Variation	%
Transport conventionnel de lots complets								
- É.-U.								
Revenus (en milliers de dollars US)	147 459	164 171	(16 712)	-10,2 %	304 702	327 920	(23 218)	-7,1 %
Ratio d'exploitation ajusté	91,8 %	90,2 %			92,6 %	91,3 %		
Millage total (en milliers)	83 849	89 975	(6 126)	-6,8 %	171 479	178 563	(7 084)	-4,0 %
Nombre moyen de tracteurs	2 897	2 966	(69)	-2,3 %	2 918	2 984	(66)	-2,2 %
Nombre moyen de remorques	10 675	10 962	(287)	-2,6 %	10 727	10 999	(272)	-2,5 %
Âge des tracteurs	2,1	2,0	0,1	5,0 %	2,1	2,0	0,1	5,0 %
Âge des remorques	6,7	7,0	(0,3)	-4,3 %	6,7	7,0	(0,3)	-4,3 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	462	376	86	22,9 %	450	387	63	16,3 %
Transport conventionnel de lots complets								
- Canada								
Revenus (en milliers de dollars)	60 917	76 949	(16 032)	-20,8 %	131 196	154 832	(23 636)	-15,3 %
Ratio d'exploitation ajusté	86,5 %	87,1 %			87,2 %	86,6 %		
Millage total (en milliers)	20 852	26 151	(5 299)	-20,3 %	44 247	51 687	(7 440)	-14,4 %
Nombre moyen de tracteurs	572	718	(146)	-20,3 %	606	719	(113)	-15,7 %
Nombre moyen de remorques	2 778	2 953	(175)	-5,9 %	2 806	2 942	(136)	-4,6 %
Âge des tracteurs	2,2	2,7	(0,5)	-18,5 %	2,2	2,7	(0,5)	-18,5 %
Âge des remorques	5,2	5,6	(0,4)	-7,1 %	5,2	5,6	(0,4)	-7,1 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	286	348	(62)	-17,8 %	297	351	(54)	-15,4 %
Transport spécialisé de lots complets								
Revenus (en milliers de dollars)	207 225	275 963	(68 739)	-24,9 %	460 435	511 926	(51 491)	-10,1 %
Ratio d'exploitation ajusté	78,6 %	87,0 %			83,9 %	88,6 %		
Nombre moyen de tracteurs	1 786	2 116	(330)	-15,6 %	1 926	1 943	(17)	-0,9 %
Nombre moyen de remorques	5 779	6 095	(316)	-5,2 %	5 895	5 796	99	1,7 %
Âge des tracteurs	3,9	4,6	(0,7)	-15,2 %	3,9	4,6	(0,7)	-15,2 %
Âge des remorques	12,3	11,1	1,2	10,8 %	12,3	11,1	1,2	10,8 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	1 068	1 157	(89)	-7,7 %	1 111	1 175	(64)	-5,4 %

Le 18 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de Gusgo. Établie en Ontario, Gusgo est un transporteur cautionné des douanes d'articles non périssables et de produits à température contrôlée dans un rayon approximatif de huit cents kilomètres dans le Grand Toronto.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CT. Établie en Géorgie, CT se spécialise dans le transport par remorque à plateau pour le compte des grands manufacturiers de produits de construction et distributeurs de produits de rénovation domiciliaire dans les régions du Sud-Est et de l'Atlantique-Centre des États-Unis.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de MCT. Établie en Dakota du Sud, MCT fournit des services de transport de qualité à de grandes entreprises dans les secteurs des aliments emballés, agricole, médical et automobile, principalement dans les régions du Sud-Est et du Midwest des États-Unis.

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les revenus du secteur du transport de lots complets, exclusion faite de la surcharge de carburant, ont diminué de 99,1 M\$ ou 17 %, passant de 570,4 M\$ en 2019 à 471,2 M\$ en 2020, principalement en raison de la diminution des volumes attribuable aux difficultés éprouvées par nos clients pendant la pandémie de COVID-19. La diminution des revenus des activités existantes a été partiellement neutralisée par la contribution de 1,3 M\$ des acquisitions d'entreprises et les fluctuations favorables du taux de change de 11,8 M\$. Les revenus moyens par tracteur pour le secteur du transport conventionnel de lots complets au Canada ont augmenté de 0,7 %, ce qui s'explique par une augmentation des revenus par mille total de 1,6 % et une diminution du nombre total de milles par tracteur de 0,9 %. Les revenus moyens par tracteur pour le secteur du transport conventionnel de lots complets aux États-Unis accusent une diminution de 10,5 %, en raison d'une diminution de 3,5 % des revenus par mille et de 7,2 % du nombre total de milles par tracteur.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les revenus tirés des services de courtage dans le secteur du transport de lots complets, ont diminué de 26,4 M\$ ou 36 %, pour s'établir à 47,1 M\$. Les marges brutes des services de courtage ont diminué à 18,3 % pour le trimestre clos le 30 juin 2020, comparativement à 19,5 % au même trimestre de l'exercice précédent.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les revenus du secteur du transport de lots complets ont diminué de 92,8 M\$, ou 8 %, passant de 1 097,5 M\$ en 2019 à 1 004,7 M\$ en 2020. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des revenus des activités existantes de 127,8 M\$, annulée par la contribution de 35,0 M\$ liée aux récentes acquisitions d'entreprises et les fluctuations favorables du taux de change de 10,0 M\$. Les revenus tirés des services de courtage ont diminué de 30,0 M\$ ou 20 %, tandis que les marges ont augmenté, passant de 18,9 % en 2019 à 19,3 % en 2020.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les charges opérationnelles, incluant l'incidence des acquisitions d'entreprises et après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 101,4 M\$, ou 20 %, passant de 503,1 M\$ au deuxième trimestre de 2019 à 401,7 M\$ au deuxième trimestre de 2020.

Cette diminution est le résultat des mesures décisives adoptées par la direction en réponse à la baisse inattendue du millage et des volumes causée par la pandémie de COVID-19. Les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont diminué de 24 % par rapport au premier trimestre de 2019. Au cours du deuxième trimestre, les charges liées au personnel et les autres charges opérationnelles ont diminué de 22 % et 25 % respectivement sur douze mois. La baisse des charges liées au personnel inclut 16,5 M\$ de Subvention salariale d'urgence du Canada, dont 14,9 M\$ est comptabilisé dans le secteur du transport spécialisé de lots complets.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les charges opérationnelles du secteur du transport de lots complets, après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 107,3 M\$, ou 11 %, passant de 979,5 M\$ en 2019 à 872,2 M\$ en 2020. La Société continue d'améliorer la structure de ses coûts ainsi que l'efficacité et la rentabilité de sa flotte actuelle et de son réseau d'entrepreneurs indépendants.

Profit sur la vente de propriété

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, un profit de 10,9 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots complets, par suite de la vente de trois propriétés pour une contrepartie totale de 16,2 M\$. Ces dispositions sont le résultat des efforts continus de la direction pour améliorer l'efficacité et profiter des économies d'échelle grâce à la consolidation des emplacements d'exploitation.

Bénéfice opérationnel

Le ratio d'exploitation du secteur du transport de lots complets a augmenté pour s'établir à 85,2 % pour le trimestre clos le 30 juin 2020 comparativement à 88,2 % au trimestre correspondant de 2019, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2,3 M\$, ou 3 %, du bénéfice opérationnel. Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a atteint 69,5 M\$ pour le trimestre clos le 30 juin 2020, en hausse par rapport à 67,2 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a augmenté de 14,5 M\$, ou 12 %, passant de 118,0 M\$ en 2019 à 132,5 M\$ en 2020.

Logistique

(non audité) (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2020	%	2019	%	2020	%	2019	%
Total des revenus	271 740		255 991		549 062		488 644	
Surcharge de carburant	(6 781)		(11 067)		(15 336)		(19 445)	
Revenus	264 959	100,0 %	244 924	100,0 %	533 726	100,0 %	469 199	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	188 207	71,0 %	171 810	70,1 %	380 084	71,2 %	329 610	70,2 %
Charges liées au personnel	29 167	11,0 %	31 481	12,9 %	64 549	12,1 %	61 671	13,1 %
Autres charges opérationnelles	13 132	5,0 %	12 172	5,0 %	24 716	4,6 %	22 624	4,8 %
Amortissement des immobilisations corporelles	787	0,3 %	654	0,3 %	1 619	0,3 %	1 277	0,3 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	5 277	2,0 %	5 223	2,1 %	9 306	1,7 %	9 893	2,1 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 662	2,1 %	5 725	2,3 %	11 112	2,1 %	11 080	2,4 %
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	(10 787)	-4,4 %	(5 584)	-1,0 %	(10 787)	-2,3 %
Perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement	14	0,0 %	6	0,0 %	20	0,0 %	33	0,0 %
(Profit) perte sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	30	0,0 %	(18)	-0,0 %	(736)	-0,1 %	(24)	-0,0 %
Bénéfice opérationnel	22 683	8,6 %	28 658	11,7 %	48 640	9,1 %	43 822	9,3 %
BALIA ajusté	34 409	13,0 %	29 473	12,0 %	65 093	12,2 %	55 285	11,8 %

Revenus

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, les revenus ont augmenté de 20,0 M\$, ou 8 %, par rapport à 244,9 M\$ en 2019 et se sont établis à 265,0 M\$ en 2020. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont diminué de 25,2 M\$, ou 10 %, attribuable à l'accent mis sur une meilleure qualité des revenus, de même qu'à de plus faibles volumes dans le commerce entreprise à entreprise (B2B) et le courtage découlant de la pandémie de COVID-19, partiellement annulé par une hausse des livraisons le jour même venant des marchés du e-commerce et médical.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les revenus ont augmenté de 64,5 M\$, ou 14 %, passant de 469,2 M\$ à 533,7 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont accusé un recul de 8 %, ou 39,2 M\$.

Au cours du trimestre, environ 65 % (61 % en 2019) des revenus du secteur de la logistique ont été générés par les entreprises des États-Unis et environ 35 % (39 % en 2019) par des entreprises du Canada et du Mexique.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a augmenté de 26,0 M\$, ou 12 %, passant de 216,3 M\$ à 242,3 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 20,1 M\$ ou 9 % en raison de la baisse des volumes liée principalement à la pandémie de COVID-19 et de l'incidence positive du taux de change. Les charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge de carburant, exprimées en pourcentage des revenus, ont augmenté de 0,9 point de pourcentage des revenus en 2020, tandis que les charges liées au personnel ont diminué de 1,9 point de pourcentage des revenus.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les charges opérationnelles ont augmenté de 14 % ou 59,7 M\$ comparativement à 2019, passant de 425,4 M\$ à 485,1 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprise, les charges opérationnelles ont diminué de 8 %, ou 34,5 M\$, ce qui est en ligne avec la baisse des revenus excluant les acquisitions d'entreprises.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 30 juin 2020, le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique a diminué de 21 % ou 6,0 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, soit 22,7 M\$ comparativement à 28,7 M\$. Exclusion faite du profit de 10,8 M\$ résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses réalisé en 2019, le bénéfice opérationnel de la Société a augmenté de 4,8 M\$. La marge d'exploitation du secteur de la logistique, exclusion faite du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, a augmenté de 1,3 point de pourcentage sur douze mois, en raison principalement de la meilleure qualité des revenus et des mesures de réduction des coûts.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, la marge d'exploitation du secteur de la logistique a diminué de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 9,1 %. Exclusion faite du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses réalisé en 2019 et en 2020 et de l'acquisition d'entreprise en 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 19 % ou 6,1 M\$ par rapport à 2019, tandis que la marge d'exploitation a augmenté, passant de 7,0 % à 9,1 %.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Entrées et sorties de fonds

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Entrées de fonds :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	227 867	141 356	419 612	302 054
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	13 811	23 515	24 617	40 307
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	1 837	1 121	16 700	18 714
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	118 018	14 689	-	929
Produits nets tirés de la dette à long terme	-	83 387	-	192 647
Produits nets tirés de l'émission d'actions	-	-	288 475	-
Autres	20 741	11 170	46 810	15 829
Total des entrées de fonds	382 274	275 238	796 214	570 480
Sorties de fonds :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	27 267	69 773	60 547	120 657
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	60 024	78 186	74 670	180 637
Variation nette de la trésorerie et dette bancaire	-	-	17 374	-
Remboursement de la dette à long terme, montant net	235 749	-	492 494	-
Remboursement des obligations locatives	26 938	23 995	53 165	47 747
Dividendes versés	22 657	20 273	43 834	41 008
Rachat d'actions propres	8 883	64 811	52 640	161 411
Flux de trésorerie nets liés aux activités abandonnées	-	14 461	-	14 461
Autres	756	3 739	1 490	4 559
Total des sorties de fonds	382 274	275 238	796 214	570 480

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies ont atteint 227,9 M\$, en hausse de 61 %, par rapport à 141,4 M\$ en 2019. Cette augmentation de 86,5 M\$ est attribuable à des variations positives des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles découlant de la gestion active du fonds de roulement et d'une réduction de 49,3 M\$ des impôts payés par rapport à l'exercice précédent en raison du report des acomptes provisionnels d'impôts au Canada et de l'allègement fiscal sur les salaires aux États-Unis, tel que permis dans le cadre du plan d'intervention pour répondre à la COVID-19 dans chacun de ces pays.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**Immobilisations corporelles**

Le tableau suivant présente, par catégorie, les additions d'immobilisations corporelles de la Société au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2020 et 2019.

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Additions d'immobilisations corporelles :				
Acquisitions – comme il est indiqué dans les états des flux de trésorerie	27 267	69 773	60 547	120 657
Ajustements hors caisse	1 547	9 096	4 533	10 388
	28 814	78 869	65 080	131 045
Additions par catégorie :				
Terrains et bâtiments	1 340	1 321	3 374	2 308
Matériel roulant	24 982	72 630	52 683	120 626
Équipement	2 492	4 918	9 023	8 111
	28 814	78 869	65 080	131 045

La Société investit dans du nouvel équipement afin de maintenir la qualité de ses services, tout en minimisant ses coûts d'entretien. Les dépenses en immobilisations de la Société correspondent au niveau de réinvestissement requis pour garder l'équipement en bon état et maintenir une affectation stratégique des ressources en capital.

Dans le cours normal de ses activités, la Société renouvelle constamment son matériel roulant générant périodiquement des produits et des profits ou pertes sur la vente. Le tableau suivant indique, par catégorie, les produits, de même que les profits et les pertes, en lien avec la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin 2020 et 2019.

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Produits par catégorie :				
Terrains et bâtiments	1 536	913	16 244	17 429
Matériel roulant	14 112	22 683	25 050	40 494
Équipement	-	1 040	23	1 098
	15 648	24 636	41 317	59 021
Profits (pertes) par catégorie :				
Terrains et bâtiments	227	(28)	10 873	9 384
Matériel roulant	3 218	5 260	6 602	10 357
Équipement	(23)	(170)	(28)	(170)
	3 422	5 062	17 447	19 571

Acquisitions d'entreprises

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, des flux de trésorerie totalisant 74,7 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition de quatre entreprises. Voir la rubrique du présent rapport intitulée « Acquisitions d'entreprises en 2020 » et la note 5 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités en date du 30 juin 2020.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**Actions ordinaires**

Le 13 février 2020, la Société a émis des actions ordinaires aux États-Unis et au Canada dans le cadre de son premier appel public à l'épargne aux États-Unis pour un produit net de 288,5 M\$.

Flux de trésorerie disponibles

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
	Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	227 867	141 356	419 612
Additions d'immobilisations corporelles	(28 814)	(78 869)	(65 080)	(131 045)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	13 811	23 515	24 617	40 307
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	1 837	1 121	16 700	18 714
Flux de trésorerie disponibles¹	214 701	87 123	395 849	230 030

Les objectifs de la Société en matière de gestion des flux de trésorerie des activités opérationnelles consistent à veiller à engager un niveau de dépenses d'investissement adéquat pour assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités, à faire en sorte de disposer de suffisamment de liquidités pour exécuter sa stratégie de croissance et à procéder à des acquisitions d'entreprises choisies dans le cadre d'une structure du capital saine et d'une situation financière solide.

Pour le semestre clos le 30 juin 2020, TFI International a généré des flux de trésorerie disponibles de 395,8 M\$, comparativement à 230,0 M\$ pour la période correspondante de 2019, ce qui représente une hausse de 165,8 M\$ sur douze mois. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies pour un montant de 117,6 M\$, découlant en grande partie de la réduction des paiements d'impôts qui a eu une incidence positive de 88,8 M\$, de l'amélioration du fonds de roulement de 30,4 M\$ et d'une réduction des dépenses nettes en immobilisations de 41,1 M\$ attribuable à la mesure de gestion de la trésorerie mise en place par la Société en réponse à COVID-19.

La conversion des flux de trésorerie disponibles¹ de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui mesure le niveau de capital utilisé pour générer des bénéfices, s'est améliorée pour le semestre clos le 30 juin 2020, passant de 79,4 % à l'exercice précédent à 91,5 %, en raison principalement des dépenses nettes en capital inférieures à celles de 2019.

Selon le cours de clôture des actions au 30 juin 2020, soit 48,19 \$, le rendement des flux de trésorerie disponibles générés par la Société au cours des douze derniers mois a été de 14,8 %.

Situation financière

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018*
	Total des actifs	4 564 972	4 557 255
Dette à long terme	1 281 784	1 744 687	1 584 423
Obligations locatives	476 985	461 842	-
Capitaux propres	1 896 550	1 505 689	1 576 854

* Les données de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités de 2019. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

Comparativement au 31 décembre 2019, la dette à long terme de la Société a diminué de 462,9 M\$, ou 27 % au cours des six premiers mois de 2020. Le remboursement a été effectué à même les flux de trésorerie des activités opérationnelles et grâce à l'émission d'actions ordinaires, laquelle a permis d'injecter 288,5 M\$ en espèces. Cette émission d'actions explique aussi principalement l'augmentation des capitaux propres.

Au 30 juin 2020, le fonds de roulement de la Société (comptes recevables, inventaire et frais payés d'avance moins comptes payables) se chiffrait à 181,1 M\$, comparativement à 193,8 M\$ au 31 décembre 2019. Cette diminution est principalement attribuable aux différences temporaires des encaissements et des paiements.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Obligations contractuelles, engagements, éventualités et ententes hors bilan

Le tableau suivant indique les obligations contractuelles de la Société et leurs dates d'échéance respectives au 30 juin 2020, sans tenir compte des paiements d'intérêts futurs.

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Total	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité renouvelable non garantie – Juin 2023	136 770	-	136 770	-	-
Emprunt à terme non garanti – Juin 2021 et 2022	610 000	200 000	410 000	-	-
Débeture non garantie – Décembre 2024	200 000	-	-	200 000	-
Billets de premier rang non garantis – Décembre 2026	205 140	-	-	-	205 140
Contrats de vente conditionnelle	134 295	40 734	69 053	23 171	1 337
Obligations locatives	476 985	110 871	173 205	96 760	96 149
Total des obligations contractuelles	1 763 190	351 605	789 028	319 931	302 626

Le tableau suivant indique les engagements financiers que la Société doit maintenir en vertu de sa facilité de crédit. Ces engagements sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés en fonction des paramètres établis dans l'entente de crédit, qui exige notamment l'exclusion de l'incidence de la norme IFRS 16 Contrats de location :

Engagements	Exigences	Au 30 juin 2020
Ratio dette consolidée/BAIIA [ratio entre la dette totale, plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme, et le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement (« BAIIA »), en incluant le BAIIA ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois] ¹	< 3,50	1,67
Ratio BAIIAL/intérêts et loyers [ratio entre le BAIIAL (BAIIA avant les loyers et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois) et les intérêts et les charges locatives nettes]	> 1,75	4,23

¹ Le ratio dette consolidée/BAIIA est fondé sur le montant brut de la dette, l'encaisse disponible de 12,1 M\$ est exclue du calcul de cette mesure.

Au 30 juin 2020, la Société avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 34,3 M\$ (41,7 M\$ au 31 décembre 2019).

Au 30 juin 2020, la Société avait des engagements d'achat de 64,0 M\$ et des bons de commande totalisant 37,5 M\$, pour lesquels elle prévoit conclure un contrat de location qui devrait se matérialiser d'ici un an (31 décembre 2019 – 35,2 M\$ et 12,0 M\$ respectivement).

Données relatives aux dividendes et aux actions en circulation**Dividendes**

La Société a déclaré des dividendes de 22,8 M\$, ou 0,26 \$ par action ordinaire, au cours du deuxième trimestre de 2020. Le 27 juillet 2020, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,26 \$ par action ordinaire en circulation du capital de la Société, pour un paiement total prévu de 22,9 M\$ qui sera versé le 15 octobre 2020 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 30 septembre 2020.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions ordinaires

En vertu du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'offre ») qui a débuté le 2 octobre 2019 et qui expire le 1^{er} octobre 2020, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 30 juin 2020, et depuis le début de l'offre, l'entreprise a racheté et annulé 2 221 255 actions ordinaires.

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2020, la Société a racheté 1 542 155 actions ordinaires (comparativement à 4 047 100 pour la période correspondante de 2019) à un prix moyen pondéré de 34,13 \$ par action (comparativement à 39,88 \$ en 2019) pour un prix d'achat total de 52,6 M\$ (comparativement à 161,4 M\$ en 2019).

Actions, options d'achats d'actions, unités d'actions restreintes et unités de performance en circulation

Un total de 87 880 617 actions ordinaires étaient en circulation au 30 juin 2020 (81 450 326 au 31 décembre 2019). Il n'y a eu aucun changement significatif au capital social en circulation de la Société entre le 30 juin 2020 et le 27 juillet 2020.

Au 30 juin 2020, le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires en circulation émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société était de 3 346 306 (4 421 866 au 31 décembre 2019), dont 2 570 993 (3 039 635 au 31 décembre 2019) pouvaient être exercées. Chaque option d'achat d'actions donne droit à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'effet de l'octroi.

Au 30 juin 2020, le nombre d'unités d'actions restreintes (« UAR ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 388 045 (239 340 au 31 décembre 2019). Le 7 février 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 145 218 UAR en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. Les droits relatifs aux UAR seront

acquis en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Au 30 juin 2020, le nombre d'unités d'actions de performance (« UAP ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 146 357 (0 au 31 décembre 2019). Le 7 février 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 145 218 UAP en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. Les UAP seront acquises en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Litiges en cours

La Société est impliquée dans des litiges survenus dans le cours normal de ses activités et qui concernent surtout des réclamations pour préjudice corporel et dommages matériels. Il est impossible de prédire ou de déterminer l'issue des procédures liées à ces litiges ou de toute procédure similaire. La Société est toutefois d'avis que tout recouvrement ou toute responsabilité ultime, s'il en est, découlant de ces procédures, tant individuellement que collectivement, ne saurait avoir d'incidence favorable ou défavorable importante sur sa situation financière ou sa performance financière et, le cas échéant, le montant pertinent a été inscrit dans les états financiers.

PERSPECTIVES

L'économie nord-américaine, qui était relativement vigoureuse au début de 2020, a considérablement ralenti dès le mois de mars depuis le début de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Bien que la plupart des marchés financiers desservis par l'entreprise se soient rapidement détériorés en mars et avril, notamment les secteurs du marketing interentreprises et du transport au sein des industries du vêtement et de l'automobile, d'autres sont demeurés relativement vigoureux, comme les secteurs du transport de biens ménagers essentiels et de produits médicaux, et du transport lié au commerce électronique. Au cours du deuxième trimestre, nous avons observé une légère amélioration au sein de la plupart des marchés financiers. Et cette tendance s'est poursuivie au mois de juillet.

TFI International demeure entièrement opérationnelle sans interruption de service au moyen de son vaste réseau intégré. Bien que les conséquences économiques futures de la COVID-19 demeurent incertaines, en ce qui concerne l'avenir, il existe un risque de prolongation des perturbations économiques liées au coronavirus, ce qui pourrait affaiblir davantage les marchés financiers desservis par les sociétés d'exploitation de TFI et causer d'autres baisses des volumes et des tarifs du fret.

Toutefois, la direction croit que la Société est bien préparée à faire face à toute nouvelle détérioration du paysage économique, notamment en raison des mesures temporaires mises en place en mars en réaction à la pandémie de COVID-19. Ces mesures touchent toutes les sociétés d'exploitation et l'ensemble de la main-d'œuvre de TFI International, et comprennent une réduction des salaires de tous les cadres, une réduction de la semaine de travail pour plus de 1 000 employés à temps plein et une réduction de l'effectif. En outre, la Société continue de miser sur de fortes liquidités, un bilan prudent et un allègement de ses activités en raison de l'accent qu'elle met depuis longtemps sur la rentabilité, l'efficacité et la rationalisation des actifs pour éviter une surcapacité à l'interne.

Pendant la pandémie, la direction a abordé toutes les décisions d'une manière qui devrait permettre à la Société d'en ressortir encore plus forte, et de reprendre rapidement sa croissance une fois que les conditions se seront normalisées. Dans l'ensemble, TFI International estime être dans une position unique pour se distinguer pendant la période d'incertitude économique actuelle en adhérant de façon constante à ses principes d'exploitation, y compris le fort accent mis sur la clientèle par ses nombreux professionnels dévoués. Quelle que soit la conjoncture économique, l'objectif de TFI International demeure de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audité) - (en millions de dollars, sauf les données par action)

	T2 20	T1 20	T4 19*	T3 19*	T2 19*	T1 19*	T4 18**	T3 18**
Total des revenus	1 106,2	1 240,5	1 305,5	1 304,8	1 337,8	1 230,8	1 321,4	1 287,6
BALIA ajusté ¹	232,1	200,5	215,7	221,7	236,3	187,6	180,7	190,0
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	131,5	118,5	122,5	132,0	149,0	104,9	103,3	128,2
Bénéfice net	69,7	75,8	74,8	82,6	87,7	65,1	76,7	86,7
BPA – de base	0,80	0,89	0,92	1,00	1,04	0,76	0,88	0,99
BPA – dilué	0,79	0,88	0,90	0,98	1,01	0,74	0,85	0,96
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	69,7	75,8	76,5	82,6	100,2	65,1	76,7	86,7
BPA lié aux activités poursuivies – de base	0,80	0,89	0,94	1,00	1,19	0,76	0,88	0,99
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,79	0,88	0,92	0,98	1,16	0,74	0,85	0,96
Bénéfice net ajusté ¹	92,1	71,3	79,2	88,1	102,0	67,1	86,3	95,0
BPA ajusté - dilué ¹	1,04	0,83	0,95	1,04	1,18	0,77	0,96	1,05

* Retraité pour des changements de présentation - voir note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

** Les résultats de la période en cours tiennent compte de l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités de 2019. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables.

Les différences entre les trimestres sont principalement attribuables au caractère saisonnier des activités (plus lentes au premier trimestre) et aux acquisitions d'entreprises.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS et comprennent les mesures suivantes :

Charges opérationnelles : Les charges opérationnelles incluent : a) les charges liées aux matières et aux services, lesquelles se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux coûts de location de véhicules, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles; b) les charges liées au personnel; c) les autres charges opérationnelles qui se composent principalement des coûts liés au loyer des bureaux et des terminaux, aux taxes, au chauffage, aux télécommunications, à l'entretien et à la sécurité, et aux autres frais d'administration; d) l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles, et le profit ou la perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement, sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation, sur la vente de terrains et bâtiments et sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente; e) le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses; et f) la dépréciation des immobilisations incorporelles.

Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières et charge d'impôt sur le résultat, comme il est indiqué dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Le présent rapport de gestion comprend des mentions à certaines mesures financières non conformes aux IFRS comme décrites ci-après. Ces mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et elles ne peuvent donc pas être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée, et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS. Elles ne peuvent pas les remplacer ni être considérées comme supérieures. Les termes et définitions des mesures conformes et non conformes aux IFRS utilisés dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de chaque mesure non conforme aux IFRS à la mesure la plus directement comparable établie conformément aux IFRS sont fournis ci-après.

Bénéfice net ajusté : Bénéfice net ou perte nette, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, de la variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, de la variation nette de la juste valeur des produits dérivés, du montant net du gain ou de la perte de change, de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles, et de la perte liée aux activités abandonnées, après impôt, et de la réforme fiscale américaine. La Société présente un bénéfice net ajusté et un BPA ajusté pour donner une meilleure indication du bénéfice net et du bénéfice par action qui auraient été enregistrés dans le contexte des regroupements d'entreprises importants, sans tenir compte de l'incidence de facteurs particuliers et pour montrer le résultat d'un point de vue strictement opérationnel. L'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises comprend la charge

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

d'amortissement au titre des relations clients, des marques de commerce et des clauses de non-concurrence qui est comptabilisée dans le cadre des regroupements d'entreprises, ainsi que l'incidence fiscale de cet amortissement. La direction est également d'avis qu'en excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, elle fournit de plus amples renseignements sur l'amortissement de la portion, après impôt, des immobilisations incorporelles qui n'auront pas besoin d'être remplacées pour maintenir la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie futurs similaires. La Société ne tient pas compte de ces éléments, car ils ont une incidence sur la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de la performance de ses activités. Le fait de ne pas tenir compte de ces éléments ne laisse pas entendre qu'ils sont nécessairement non récurrents. Voir le rapprochement à la page 8.

Bénéfice ajusté par action (« BPA ajusté ») – de base : Bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

BPA ajusté - dilué : Bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires.

BAlIA ajusté : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières, charge d'impôt sur le résultat, amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles. Le **BAlIA sectoriel ajusté** réfère au bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) avant amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles. La direction est d'avis que le BAlIA ajusté est une mesure complémentaire utile. Le BAlIA ajusté est présenté afin d'aider à déterminer la capacité de la Société à évaluer sa performance.

Rapprochement du BAlIA ajusté consolidé :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	69 655	100 189	145 415	165 292
Charges financières, montant net	17 569	21 477	36 771	40 603
Charge d'impôt sur le résultat	44 245	27 322	67 744	48 010
Amortissement des immobilisations corporelles	58 069	55 757	115 159	108 190
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	27 275	25 946	52 928	50 460
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 417	16 499	30 976	32 288
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	-	-	2	-
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(125)	(74)	(10 784)	(10 171)
BAlIA ajusté	232 105	236 329	432 627	423 885

* Retraité pour des changements de présentation - voir la note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Rapprochement du BAlIA sectoriel ajusté :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Livraison de colis et courrier				
Bénéfice opérationnel	22 602	29 931	38 106	50 931
Amortissement	8 553	7 873	16 913	15 907
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	-	-	2	-
Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	2	-
BAlIA ajusté	31 155	37 804	55 023	66 838
Transport de lots brisés				
Bénéfice opérationnel	33 419	30 268	51 100	57 910
Amortissement	17 680	17 746	34 692	34 631
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	45	2	45	(9 399)
BAlIA ajusté	51 144	48 016	85 837	83 142
Transport de lots complets				
Bénéfice opérationnel	69 524	67 241	132 528	117 985
Amortissement	62 546	60 784	124 769	117 207
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(170)	(76)	(10 831)	(772)
BAlIA ajusté	131 900	127 949	246 466	234 420
Logistique				
Bénéfice opérationnel	22 683	28 658	48 640	43 822
Amortissement	11 726	11 602	22 037	22 250
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
BAlIA ajusté	34 409	29 473	65 093	55 285

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Siège social				
Perte opérationnelle	(16 759)	(7 110)	(20 444)	(16 743)
Amortissement	256	197	652	943
BAlIA ajusté	(16 503)	(6 913)	(19 792)	(15 800)

* Retraité pour des changements de présentation - voir la note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

La marge du BAlIA ajusté est calculée comme le BAlIA ajusté en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Conversion des flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies : BAlIA ajusté moins les dépenses nettes en capital (excluant propriété), divisé par le BAlIA ajusté.

Rapprochement et conversion des flux de trésorerie disponibles :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Bénéfice net	69 655	100 189	145 415	165 292
Charges financières, montant net	17 569	21 477	36 771	40 603
Charge d'impôt sur le résultat	44 245	27 322	67 744	48 010
Amortissement des immobilisations corporelles	58 069	55 757	115 159	108 190
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	27 275	25 946	52 928	50 460
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 417	16 499	30 976	32 288
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	-	-	2	-
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(125)	(74)	(10 784)	(10 171)
BAlIA ajusté	232 105	236 329	432 627	423 885
Additions de matériel roulant et d'équipement	(27 474)	(77 548)	(61 706)	(128 737)
Produits de la vente de matériel roulant et d'équipement	14 112	23 723	25 073	41 592
BAlIA ajusté, net des dépenses en capital, excluant propriété	218 743	182 504	395 994	336 740
Conversion des flux de trésorerie disponibles	94,2 %	77,2 %	91,5 %	79,4 %

* Retraité pour des changements de présentation - voir la note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies : Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, plus les produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente. La direction estime que cette mesure fournit un point de comparaison pour évaluer la performance de la Société quant à sa capacité de satisfaire aux exigences en matière de capital. Voir le rapprochement à la page 17.

La marge d'exploitation liée aux activités poursuivies est calculée comme le bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Ratio d'exploitation ajusté : Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies, déduction faite de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs incorporels (« charges opérationnelles ajustées »), déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant, divisées par les revenus avant la surcharge de carburant. Bien que le ratio d'exploitation ajusté ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, il constitue une mesure largement répandue dans l'industrie du transport, et la Société le considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer sa performance. En outre, afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles.

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté consolidé :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019*	2020	2019*
Charges opérationnelles	974 748	1 188 807	2 096 769	2 314 707
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	10 787	5 584	10 787
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	-	-	(2)	-
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	125	74	10 784	10 171
Charges opérationnelles ajustées	974 873	1 199 668	2 113 135	2 335 665
Revenus liés à la surcharge de carburant	(80 933)	(153 898)	(208 759)	(287 279)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	893 940	1 045 770	1 904 376	2 048 386
Revenus avant la surcharge de carburant	1 025 284	1 183 897	2 137 940	2 281 333
Ratio d'exploitation ajusté	87,2 %	88,3 %	89,1 %	89,8 %

* Retraité pour des changements de présentation - voir la note 20 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté des secteurs isolables du transport de lots brisés et transport de lots complets et rapprochement des secteurs opérationnels du transport de lots complets :

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Transport de lots brisés				
Total des revenus	176 692	254 989	385 055	495 886
Total des charges opérationnelles	143 273	224 721	333 955	437 976
Bénéfice opérationnel	33 419	30 268	51 100	57 910
Charges opérationnelles (Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	143 273 (45)	224 721 (2)	333 955 (45)	437 976 9 399
Charges opérationnelles ajustées	143 228	224 719	333 910	447 375
Revenus liés à la surcharge de carburant	(18 286)	(35 914)	(46 455)	(68 825)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	124 942	188 805	287 455	378 550
Revenus avant la surcharge de carburant	158 406	219 075	338 600	427 061
Ratio d'exploitation ajusté	78,9 %	86,2 %	84,9 %	88,6 %
Transport de lots complets				
Total des revenus	515 921	655 548	1 121 615	1 256 083
Total des charges opérationnelles	446 397	588 307	989 087	1 138 098
Bénéfice opérationnel	69 524	67 241	132 528	117 985
Charges opérationnelles Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	446 397 170	588 307 76	989 087 10 831	1 138 098 772
Charges opérationnelles ajustées	446 567	588 383	999 918	1 138 870
Revenus liés à la surcharge de carburant	(44 703)	(85 190)	(116 909)	(158 578)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	401 864	503 193	883 009	980 292
Revenus avant la surcharge de carburant	471 218	570 358	1 004 706	1 097 505
Ratio d'exploitation ajusté	85,3 %	88,2 %	87,9 %	89,3 %
Transport de lots complets - Revenus avant la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	204 187	219 480	415 438	437 086
Transport conventionnel de lots complets - Canada	60 917	76 949	131 196	154 832
Transport spécialisé de lots complets	207 225	275 963	460 435	511 926
Éliminations	(1 111)	(2 034)	(2 363)	(6 339)
	471 218	570 358	1 004 706	1 097 505
Transport de lots complets - Revenus liés à la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	23 507	39 867	58 088	77 185
Transport conventionnel de lots complets - Canada	5 034	11 478	13 815	22 045
Transport spécialisé de lots complets	16 218	33 923	45 114	60 147
Éliminations	(56)	(78)	(108)	(799)
	44 703	85 190	116 909	158 578

<i>(non audité)</i> <i>(en milliers de dollars)</i>	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Transport de lots complets - Bénéfice opérationnel				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	16 683	21 435	30 680	37 941
Transport conventionnel de lots complets - Canada	8 244	9 901	16 785	20 679
Transport spécialisé de lots complets	44 597	35 905	85 063	59 365
	69 524	67 241	132 528	117 985
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.				
Charges opérationnelles*	211 011	237 912	442 846	476 330
Revenus liés à la surcharge de carburant	(23 507)	(39 867)	(58 088)	(77 185)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	187 504	198 045	384 758	399 145
Revenus avant la surcharge de carburant	204 187	219 480	415 438	437 086
Ratio d'exploitation ajusté	91,8 %	90,2 %	92,6 %	91,3 %
Transport conventionnel de lots complets - Canada				
Charges opérationnelles*	57 707	78 526	128 226	156 198
Revenus liés à la surcharge de carburant	(5 034)	(11 478)	(13 815)	(22 045)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	52 673	67 048	114 411	134 153
Revenus avant la surcharge de carburant	60 917	76 949	131 196	154 832
Ratio d'exploitation ajusté	86,5 %	87,1 %	87,2 %	86,6 %
Transport spécialisé de lots complets				
Charges opérationnelles*	178 846	273 981	420 486	512 708
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	170	76	10 831	772
Charges opérationnelles ajustées	179 016	274 057	431 317	513 480
Revenus liés à la surcharge de carburant	(16 218)	(33 923)	(45 114)	(60 147)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	162 798	240 134	386 203	453 333
Revenus avant la surcharge de carburant	207 225	275 963	460 435	511 926
Ratio d'exploitation ajusté	78,6 %	87,0 %	83,9 %	88,6 %

* Charges opérationnelles excluant les éliminations au sein du secteur du transport de lots complets

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats futurs de la Société peuvent être touchés par nombre de facteurs sur lesquels la Société n'a que peu ou aucun contrôle. Le texte suivant sur les facteurs de risque contient des déclarations prospectives. Les questions, les incertitudes et les risques suivants, entre autres choses, devraient être pris en considération au moment d'évaluer les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence. La Société fait face à la concurrence grandissante livrée par d'autres transporteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces facteurs, y compris les facteurs suivants, peuvent nuire à la capacité de la Société de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité et peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société :

- la Société rivalise avec de nombreuses autres sociétés de transport de différentes tailles, y compris des sociétés de transport canadiennes, américaines et mexicaines;
- les concurrents de la Société peuvent réduire périodiquement leurs tarifs de transport de marchandises pour accroître leur part de marché, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter ses tarifs de transport des marchandises ou de maintenir la croissance de ses activités;

- certains clients de la Société sont des sociétés de transport ou des sociétés qui exploitent également leur propre flotte de camions, et ils pourraient décider de transporter une plus grande partie de leurs marchandises ou de regrouper leurs activités de transport avec d'autres services;
- certains clients de la Société pourraient réduire le nombre de transporteurs qu'ils utilisent en choisissant des transporteurs « partenaires » à titre de fournisseurs de services approuvés ou en retenant les services de fournisseurs spécialisés, et, dans certains cas, la Société pourrait ne pas être choisie;
- de nombreux clients acceptent périodiquement des offres de divers transporteurs pour leurs besoins en matière d'expédition, et cette façon de faire pourrait entraîner une baisse des tarifs de transport des marchandises ou faire en sorte que la Société perde une part de son marché au profit de la concurrence;
- le marché pour les chauffeurs qualifiés peut être très concurrentiel, plus particulièrement dans le cas des activités en expansion de la Société aux États-Unis, et l'incapacité de la Société d'attirer et de retenir des chauffeurs pourrait entraîner une diminution de l'utilisation de son équipement ou obliger cette dernière à augmenter la rémunération qu'elle offre aux chauffeurs, lesquelles situations auraient toutes deux une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société;

- les économies d'échelle dont peuvent bénéficier certains transporteurs de moindre taille grâce à des regroupements de fournisseurs pourraient permettre à ces transporteurs de faire concurrence à la Société;
- certains des concurrents de moindre importance de la Société pourraient ne pas s'être encore conformés entièrement à des règlements adoptés récemment, tels que les règlements exigeant l'utilisation de dispositifs de consignation électronique (DCE) aux États-Unis, ce qui permettrait à ces concurrents de tirer avantage de la productivité additionnelle des chauffeurs;
- les progrès technologiques, notamment les systèmes de sécurité perfectionnés, les systèmes automatisés de triage, de manutention et de livraison des colis, la circulation de véhicules en peloton, l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement, la technologie des véhicules autonome et la numérisation des services de fret, peuvent obliger la Société à effectuer des investissements supplémentaires afin de rester concurrentielle, et les clients de la Société pourraient ne pas accepter les augmentations de tarifs requises pour couvrir le coût de ces investissements;
- les résultats de concurrents au chapitre de la sécurité pourraient être supérieurs à ceux de la Société, ou donner cette impression, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de livrer concurrence;
- des expéditeurs à grand volume, comme Amazon.com, élaborent et mettent en place leurs propres services de livraison et font appel à des entrepreneurs indépendants pour la livraison, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le chiffre d'affaires de la Société et sa part de marché;
- les marques de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une publicité défavorable (qu'elle soit justifiée ou non), et perdre une valeur importante, ce qui pourrait entraîner une réduction de la demande pour les services de la Société;
- la concurrence de sociétés de courtage de fret pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les tarifs de la Société et ses relations avec ses clients;
- la hausse des prix du carburant et la hausse connexe des surcharges de carburant pour les clients de la Société pourraient inciter certains des clients de la Société à envisager d'autres options de transport de marchandises, notamment le transport ferroviaire.

Réglementation. Au Canada, les transporteurs doivent obtenir des permis délivrés par les commissions de transport provinciales afin de transporter des marchandises d'une province à l'autre ou à l'intérieur d'une même province. Des permis sont également exigés par les organismes de réglementation des États-Unis et du Mexique pour le transport de marchandises au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Toute modification des règlements actuels ou futurs ou toute infraction à ces règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur la portée des activités de la Société. Des lois et des règlements futurs plus rigoureux pourraient obliger la Société à modifier ses pratiques d'exploitation, avoir une incidence sur la demande pour les services de transport de marchandises ou obliger la Société à engager des frais

additionnels importants. Les frais plus élevés engagés par la Société ou par les fournisseurs de la Société (qui les transmettent à la Société par voie d'augmentations du prix de leurs produits) pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

En plus du régime de réglementation applicable aux activités au Canada, la Société étend ses activités aux États-Unis, et est donc davantage assujettie aux règles et règlements concernant le secteur des transports des États-Unis, y compris aux réglementations d'organismes fédéraux, étatiques et municipaux, notamment le Department of Transportation (le « DOT ») (par l'entremise, entre autres, de la Federal Motor Carrier Safety Administration (la « FMCSA »), l'Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Homeland Security. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les chauffeurs doivent se conformer aux règlements sur la sécurité et la condition physique, y compris ceux ayant trait au dépistage de drogues et d'alcool, au rendement des chauffeurs en matière de sécurité et aux heures de service. Des questions telles que le poids et les dimensions de l'équipement, les émissions de gaz d'échappement et le rendement du carburant sont également soumises à la réglementation gouvernementale. La Société pourrait également être assujettie à de nouveaux règlements plus contraignants en ce qui concerne le rendement du carburant, les émissions de gaz d'échappement, les heures de service, le dépistage de drogues et d'alcool, l'ergonomie, la consignation des activités, les conventions collectives, la sécurité portuaire, les limites de vitesse, la formation des chauffeurs et d'autres questions ayant une incidence sur la sécurité et les méthodes d'exploitation.

Aux États-Unis, il existe actuellement deux méthodes d'évaluation de la sécurité et de l'aptitude des transporteurs. D'abord, aux termes du programme Compliance, Safety, Accountability Program (le « programme CSA »), les flottes de véhicules sont comparées entre elles aux fins d'évaluation et de classement en fonction de certaines normes liées et ce, en analysant les données provenant d'événements de sécurité récents et des résultats d'enquêtes. Ensuite, la cote de sécurité du Department of Transportation, qui est fondée sur une enquête réalisée sur place et qui influe sur la capacité d'un transporteur de mener des activités commerciales entre les États. De plus, d'autres règles ont été proposées par la FMCSA qui modifieraient les méthodes utilisées pour déterminer la sécurité et l'aptitude des transporteurs.

Dans le cadre du programme de la CSA, les transporteurs sont évalués et classés par rapport à leurs pairs en fonction de sept catégories de données liées à la sécurité. Les sept catégories de données liées à la sécurité comprennent actuellement la conduite non sécuritaire, la conformité aux heures de service, la condition physique des chauffeurs, le dépistage des substances contrôlées ou d'alcool, l'entretien des véhicules, la conformité aux règlements sur les matières dangereuses et l'indicateur d'accident (catégories appelées « BASICs »). Les transporteurs sont regroupés par catégorie avec d'autres transporteurs qui affichent un nombre équivalent d'événements de sécurité (c.-à-d. des accidents, des inspections ou des infractions); les transporteurs sont classés et se voient attribuer une cote en percentiles ou une note. Si l'entreprise faisait l'objet de telles interventions, cela pourrait avoir une incidence négative sur les

activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La flotte de véhicules de la Société pourrait être moins bien classée que celle d'autres transporteurs. Rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos cotes de sécurité actuelles ou que nous ne ferons pas l'objet d'interventions à l'avenir. La Société recrute des chauffeurs débutants et ceux-ci sont plus susceptibles d'être à l'origine d'événements défavorables aux termes du programme CSA. Le cas échéant, cela pourrait : compliquer le recrutement de chauffeurs aux États-Unis; inciter des chauffeurs de grande qualité à chercher un emploi auprès d'autres transporteurs; limiter le bassin de chauffeurs disponibles; ou inciter les clients de la Société à choisir d'autres transporteurs mieux classés que la Société au chapitre de la sécurité. Dans tous ces cas, cela aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. De tels événements pourraient donner lieu à une augmentation des primes d'assurance de la Société. De plus, la concurrence pour des chauffeurs possédant des antécédents enviables au chapitre de la sécurité pourrait s'intensifier, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des charges salariales relatives aux chauffeurs. La Société pourrait également être contrainte d'engager des frais plus élevés que prévu pour améliorer son score au chapitre de la sécurité.

En décembre 2015, le Congrès des États-Unis a adopté un nouveau projet de loi sur le financement des autoroutes appelé Fixing America's Surface Transportation Act (la « loi FAST »). La Loi FAST prévoit une réforme importante du programme CSA et impose à la FMCSA d'effectuer une étude sur le système de pointage utilisé dans le cadre du programme CSA aux fins de déterminer dans quelle mesure ce système permet d'identifier les transporteurs à haut risque et de prévoir les risques d'accident. Cette étude, qui a été réalisée et remise à la FMCSA en juin 2017, comprenait plusieurs recommandations visant à rendre le programme CSA plus équitable, plus précis et plus fiable. En juin 2018, la FMCSA a soumis au Congrès des États-Unis un rapport indiquant les changements qu'elle pourrait apporter au programme CSA compte tenu des résultats de l'étude. Ces changements concernaient notamment la mise à l'essai et l'adoption éventuelle d'une nouvelle théorie de modélisation des risques, la cueillette et la divulgation éventuelles d'autres données sur les transporteurs, ainsi que des mesures révisées pour les seuils d'intervention. L'adoption de ces changements dépend des résultats de la nouvelle théorie de modélisation et des commentaires du public. Il n'y a donc aucune certitude quant au moment où ces changements seront mis en œuvre, le cas échéant, ni quant à la mesure dans laquelle ces changements seront mis en œuvre. La Loi FAST expire en septembre 2020 et le Congrès des États-Unis a fait part de son intention d'envisager une mesure routière pluriannuelle qui permettrait de mettre à jour la Loi FAST, ce qui pourrait entraîner d'autres changements au programme CSA. Tout changement qui donne lieu à une augmentation de la probabilité que la Société obtienne une note défavorable pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la rentabilité de cette dernière.

En décembre 2016, la FMCSA a établi une règle définitive établissant un centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool, et exigeant que les médecins examinateurs présentent des rapports sur les infractions par des chauffeurs de véhicules commerciaux aux exigences de la FMCSA en ce qui concerne les tests de dépistage de consommation de drogue ou d'alcool. Les transporteurs routiers aux États-Unis devront s'informer auprès du centre d'information pour savoir si des chauffeurs ou des candidats à des postes de chauffeurs n'ont pas d'antécédents de violations de la réglementation fédérale régissant la consommation de drogues et d'alcool qui leur interdisent de conduire des véhicules automobiles commerciaux. La règle définitive est entrée en vigueur le 4 janvier 2017, la date de conformité étant fixée au 6 janvier 2020. En décembre 2019, la FMCSA a annoncé une règle définitive qui prolonge de trois ans la date à laquelle les organismes de délivrance de permis de conduire des États doivent se conformer à certaines exigences du centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool. La règle de décembre 2016 concernant le permis de conduire commercial exigeait à l'origine que les États demandent des renseignements au centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool avant de délivrer, de renouveler, de mettre à niveau ou de transférer un permis de conduire commercial. Cette nouvelle mesure permettra aux États de retarder leur conformité à l'exigence jusqu'en janvier 2023.

De plus, d'autres règles ont récemment été proposées ou finalisées par la FMCSA, y compris i) une règle qui avait été proposée en 2016 et qui exige l'installation sur les camions-tracteurs lourds de dispositifs qui limitent la vitesse maximale; et ii) une règle établissant des normes minimales en matière de formation pour les personnes qui présentent pour la première fois une demande de permis de chauffeur commercial et pour les chauffeurs expérimentés qui veulent être en mesure de conduire des véhicules plus lourds ou des véhicules de transport de matières dangereuses. Cette règle a été finalisée en décembre 2016 et sa date de conformité est en février 2020. (Toutefois, les responsables de la FMCSA ont récemment retardé de deux ans la mise en œuvre officielle de la règle définitive.) En juillet 2017, le DOT a annoncé qu'il ne chercherait plus à faire adopter une règle imposant l'installation de dispositifs limitant la vitesse, mais il n'a pas exclu la possibilité qu'il pourrait tenter ultérieurement de faire adopter une telle règle. En 2019, les représentants du Congrès des États-Unis ont proposé une règle semblable portant sur les dispositifs de limitation de vitesse. L'effet de ces règles, dans la mesure où elles entrent en vigueur, serait de réduire la productivité et/ou la disponibilité des chauffeurs, ce qui, dans les deux cas, aurait une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Toutes les exploitations de la Société aux États-Unis ont actuellement une note satisfaisante selon le DOT, ce qui correspond à la note la plus élevée selon le barème actuel de notation en matière de sécurité. Si la Société recevait une note non satisfaisante selon le DOT ou une note assujettie à des conditions, cela aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats

d'exploitation, car une note satisfaisante selon le DOT peut être une condition de contrats avec des clients, et qu'une note non satisfaisante ou assujettie à des conditions pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société ou les restreindre de façon importante et faire augmenter les coûts d'assurance de la Société.

La FMCSA a proposé l'adoption de règlements qui modifieraient le système de notation actuel et les labels de sécurité attribués aux transporteurs évalués par le DOT. Aux termes des règlements qui ont été proposés en 2016, la méthodologie utilisée pour déterminer la note de sécurité d'un transporteur selon le DOT tiendrait compte notamment des résultats des chauffeurs et de l'équipement du transporteur au chapitre de la sécurité routière, ainsi que des résultats obtenus dans le cadre d'enquêtes. Les transporteurs qui dépasseraient certains seuils fondés sur ces résultats recevraient une note témoignant de leurs lacunes au chapitre de la sécurité. Les règlements proposés ont été retirés en mars 2017, mais la FMCSA a indiqué qu'un processus comparable pourrait être mis en œuvre ultérieurement. Si de tels règlements étaient adoptés et si la Société recevait une note défavorable au chapitre de la sécurité, cela aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, comme si celle-ci avait reçu une note défavorable ou une note assujettie à des conditions en vertu des règlements actuels. De plus, de piètres résultats au chapitre de la sécurité pourraient donner lieu à des responsabilités accrues, à une augmentation des primes d'assurance, des frais d'entretien et des coûts d'équipements, ainsi qu'à d'éventuelles pertes de clients, ce qui aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La FMCSA a également annoncé récemment son intention de mener une nouvelle étude sur les causes de certains accidents. Bien qu'il ne soit pas encore clair si une telle étude sera entreprise et achevée, les résultats d'une telle étude pourraient donner lieu à d'autres règles proposées ou définitives en matière de sécurité et d'aptitude aux États-Unis.

Périodiquement, la FMCSA propose et met en œuvre des changements aux règlements ayant une incidence sur les heures de service. Ces changements peuvent avoir une incidence défavorable sur la productivité de l'entreprise, ainsi que sur ses activités et sa rentabilité en réduisant le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine pour les chauffeurs et les entrepreneurs indépendants des États-Unis qu'emploie la Société ou encore perturber les activités du réseau de la Société. En août 2019, la FMCSA a publié une proposition visant à apporter des changements aux règles relatives aux heures de service afin que les chauffeurs des États-Unis bénéficient d'une plus grande souplesse relativement à la pause de 30 minutes et à la répartition du temps dans la couchette du camion. Cette proposition prolongerait également de deux heures la période de service pour les chauffeurs qui font face à des conditions météorologiques défavorables et prolongerait l'exemption pour le transport sur de courtes distances en allongeant la période maximale de service des chauffeurs de 12 à 14 heures. On ne sait pas trop combien de temps il faudra pour finaliser le processus et arriver à une règle définitive, si telle règle se concrétise. Toutes les modifications futures à la réglementation sur les heures de service pourraient avoir

une incidence importante et défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société.

La U.S. National Highway Traffic Safety Administration, l'EPA et certains États des États-Unis, notamment la Californie, ont adopté des règlements visant à réduire les émissions des camions-tracteurs ou à accroître les économies de carburant de l'équipement utilisé par la Société. Certains de ces règlements sont déjà en vigueur, et des normes plus rigoureuses en matière d'émissions et d'économies de carburant entreront en vigueur au cours des prochaines années. Aux États-Unis, d'autres règlements proposés auraient également pour effet de rehausser ces normes. De plus, les législateurs et régulateurs fédéraux et étatiques des États-Unis ont soit adopté ou examinent actuellement un éventail d'exigences légales liées aux changements climatiques portant notamment sur les émissions de carbone et de gaz à effet de serre. Ces exigences légales pourraient limiter les émissions de carbone dans certains États et certaines municipalités des États-Unis. Certaines de ces exigences légales limitent l'endroit où les camions-tracteurs à moteur diesel (comme ceux de la Société) peuvent tourner au ralenti et la durée pendant laquelle ils peuvent le faire, ce qui pourrait obliger la Société à acheter des groupes moteurs de bord qui n'exigent pas que le moteur tourne au ralenti ou à modifier le comportement des chauffeurs de l'entreprise, ce qui pourrait entraîner une baisse de la productivité ou une augmentation du roulement du personnel. Tous ces règlements ont donné lieu et pourraient continuer de donner lieu à des augmentations du prix des nouveaux camions-tracteurs et des nouvelles remorques, et à des frais supplémentaires au titre de la modernisation des camions-tracteurs et des remorques de la Société et de l'entretien, à une réduction de la productivité et à l'augmentation des coûts d'exploitation, surtout si ces coûts ne sont pas compensés par des économies de carburant potentielles. Si de telles incidences défavorables se présentent, en combinaison de l'incertitude quant à la fiabilité de nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle de l'équipement de la Société, cela pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. De plus, tout règlement futur qui impose des restrictions, des plafonds, des taxes ou d'autres contrôles à l'égard des émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de la Société. La Société ne peut pas prédire dans quelle mesure ses activités et sa productivité seront touchées par la réglementation future. Elle continuera de surveiller sa conformité aux règlements environnementaux des États-Unis et des États.

En mars 2014, la Ninth Circuit Court of Appeals des États-Unis a jugé que l'application aux chauffeurs de camion, qui traversent plusieurs États, des lois de la Californie régissant la rémunération et les heures de travail n'est pas interdite par la législation fédérale des États-Unis. Ce jugement a été porté en appel devant la Cour suprême des États-Unis. Cette dernière a décidé de rejeter l'appel en mai 2015, et, en conséquence, la décision de la Ninth Circuit Court of Appeals continue de prévaloir. Toutefois, en décembre 2018, la FMCSA a accordé une requête déposée par l'American Trucking Associations

qui établit que la loi fédérale prévaut sur les lois californiennes en matière de salaires et d'heures de travail, et que les chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États ne sont pas assujettis à ces lois. La décision de la FMCSA a été portée en appel par des groupes syndicaux et de nombreuses poursuites ont été intentées devant les tribunaux fédéraux américains pour tenter d'infirmer la décision, et il n'est donc pas certain qu'elle sera maintenue. Les lois des États-Unis actuelles et futures, étatiques ou locales, régissant la rémunération et les heures de travail, y compris les lois régissant les périodes de repos et les périodes réservées aux repas des employés, sont très différentes des lois fédérales des États-Unis sur ces mêmes questions. De plus, la rémunération à la pièce des chauffeurs, qui est une norme dans l'industrie, a été considérée comme non conforme aux lois de l'État sur le salaire minimum. En conséquence, la Société et d'autres sociétés œuvrant dans le même secteur sont assujetties à des lois très variées régissant la rémunération et les heures de travail aux États-Unis. En outre, l'incertitude relative à l'application pratique des lois sur les salaires et les heures de travail pourrait, à l'avenir, entraîner des coûts supplémentaires pour la Société et le secteur dans son ensemble. Tout résultat négatif à l'égard de l'une ou l'autre des poursuites susmentionnées pourrait avoir une incidence défavorable importante pour la Société. Une loi fédérale a été proposée en vue d'harmoniser les lois étatiques et locales régissant la rémunération et les heures de travail des chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États, mais l'adoption de cette loi est incertaine. Si cette législation fédérale n'est pas adoptée, la Société devra soit continuer de se conformer aux lois étatiques et locales plus rigoureuses applicables à l'ensemble de sa flotte aux États-Unis, soit réviser ses systèmes de gestion pour se conformer aux différentes lois étatiques et locales. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourrait donner lieu à une augmentation de ses frais de conformité et de ses coûts de main-d'œuvre, à une augmentation de la rotation des chauffeurs, à une diminution de l'efficacité et à un risque accru de non-conformité. En avril 2016, la Food and Drug Administration (FDA) a publié une règle définitive établissant les exigences pour les expéditeurs, les chargeurs, les transporteurs par véhicule automobile et par véhicule ferroviaire, ainsi que les réceptionnaires engagés dans le transport des aliments, lesquels doivent respecter des pratiques de transport sanitaire pour assurer la salubrité des aliments qu'ils transportent dans le cadre de la Food Safety Modernization Act (FSMA). Cette règle énonce les exigences relatives i) à la conception et à l'entretien de l'équipement servant au transport des aliments, ii) aux mesures prises pendant le transport des aliments pour assurer la salubrité des aliments, iii) à la formation du personnel du transporteur sur les pratiques de transport sanitaire des aliments et iv) à la tenue et la conservation des dossiers contenant les procédures écrites, et décrivant les ententes et la formation liées aux éléments susmentionnés. Ces exigences sont entrées en vigueur pour les grands transporteurs en avril 2017 et s'appliquent également si la Société agit comme transporteur ou courtier. Si la Société était reconnue coupable d'avoir enfreint les lois ou les règlements applicables liés à la FSMA ou si elle transportait des aliments ou des marchandises contaminés ou qui sont reconnus comme cause de maladie ou de mort, la Société pourrait faire l'objet

d'amendes importantes, de poursuites, de pénalités ou de poursuites au criminel et au civil qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et les résultats de ses activités.

Les modifications apportées à des règlements existants ou la mise en application de nouveaux règlements, comme ceux qui régissent la taille des remorques, les émissions, les économies de carburant, les heures de service, l'obligation d'installer des dispositifs de consignation électronique des données de bord, et le dépistage de drogues et d'alcool au Canada, aux États-Unis et au Mexique, pourraient accroître la capacité du secteur ou améliorer la position de certains concurrents, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable sur les prix et les volumes ou obligerait la Société à effectuer des investissements supplémentaires. L'incidence à court terme et à long terme des modifications apportées à des lois ou à des règlements sont difficiles à prédire, mais de telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le droit de continuer à détenir les licences et les permis exigés dépend généralement du maintien d'une conformité satisfaisante aux lignes directrices, politiques et lois en matière de réglementation et de sécurité. Bien que la Société s'engage à respecter les lois et les mesures de sécurité, rien ne garantit qu'elle s'y conformera intégralement en tout temps. Par conséquent, à un moment ou à un autre dans l'avenir, la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants pour maintenir ou améliorer son dossier de conformité.

Activités aux États-Unis et au Mexique. Une part croissante des revenus de la Société provient de ses activités aux États-Unis et de ses activités de transport à destination du Mexique et en provenance de ce pays. Les activités internationales de la Société comportent divers risques, notamment ceux qui sont liés aux fluctuations des monnaies étrangères, aux changements dans la vigueur économique ou la hausse de la volatilité dans l'économie de pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la difficulté de faire respecter des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle, au fardeau en matière d'observation des lois concernant l'exportation et l'importation, au vol et au vandalisme, et à l'instabilité sociale, politique et économique. Les activités internationales de la Société pourraient être touchées de façon défavorable par des restrictions sur les déplacements. Les activités internationales de la Société comportent d'autres risques, notamment ceux qui sont liés aux politiques commerciales restrictives, à l'imposition de droits, aux modifications apportées à des accords commerciaux ou à d'autres traités, aux taxes ou aux redevances perçues par des gouvernements étrangers, aux changements défavorables dans la réglementation, y compris les lois et les règlements fiscaux, des pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la conformité avec les lois anticorruption, aux restrictions sur le retrait des investissements étrangers, à la capacité d'identifier et de retenir des gestionnaires locaux ayant les compétences requises et au défi de gérer des activités dans des milieux culturels et géographiques différents. La Société ne peut pas garantir sa conformité en tout temps à toutes les lois applicables, et des violations de ces lois pourraient occasionner des amendes élevées, des

sanctions civiles ou pénales, des dommages à la réputation et une diminution du caractère concurrentiel, des litiges ou des mesures réglementaires, ainsi que d'autres conséquences pouvant avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les États-Unis ont imposé des droits de douane sur certains produits d'acier et d'aluminium importés. La mise en œuvre de ces tarifs, ainsi que l'imposition d'autres tarifs et quotas, ou la modification de certains accords commerciaux, y compris les tarifs qui s'appliquent au commerce des marchandises entre les États-Unis et la Chine, pourraient, entre autres choses, donner lieu à une augmentation du prix des marchandises utilisées par les fournisseurs de la Société pour produire de nouveaux équipements générant des revenus ou donner lieu à une augmentation du prix du carburant. De telles augmentations des coûts des fournisseurs des équipements générant des revenus de la Société seraient vraisemblablement transférées à la Société. Dans le cas d'augmentations du prix du carburant, la Société pourrait ne pas être en mesure de recouvrer intégralement le montant de ces augmentations grâce à des augmentations de ses tarifs ou au programme de surcharge de carburant de la Société, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») a été ratifié par les États-Unis et le Mexique, mais doit être ratifié par le Parlement du Canada avant d'entrer en vigueur. Selon le Bureau du représentant au Commerce des É.-U., l'ACEUM a notamment pour objectif de moderniser le commerce des aliments et de l'agriculture, de faire progresser les règles d'origine pour les automobiles et les camions, et d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle. L'ACEUM est en voie d'être ratifié par chacun des pays. Il est difficile de prédire à cette étape quelles pourraient être les répercussions de l'ACEUM sur l'économie, y compris le secteur des transports. Cependant, compte tenu de la quantité de marchandises qui sont transportées par camion en Amérique du Nord, si l'ACEUM est adopté, il pourrait avoir une incidence importante sur l'offre et la demande dans le secteur du transport et avoir une incidence défavorable sur la quantité et le mouvement de fret transporté par l'entreprise ainsi que sur les modèles de transport.

En décembre 2017, les États-Unis ont adopté une législation fiscale exhaustive communément appelée 2017 Tax Cuts and Jobs Act. Contrairement aux précédentes lois fiscales des États-Unis, l'application de la nouvelle loi nécessite l'exécution de calculs complexes. Depuis l'adoption de la Tax Cuts and Jobs Act de 2017 (« réforme fiscale américaine »), le département du Trésor des États-Unis a promulgué des règlements définitifs et des directives en matière d'interprétation portant sur des secteurs précis, mais il reste d'importants règlements qui attendent toujours d'être finalisés. La finalisation de ces règlements proposés pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la Société pour les périodes à venir. De plus, la conformité à cette nouvelle loi et la comptabilisation de certains éléments requièrent de la préparation et l'analyse d'informations qui n'étaient pas requises auparavant ou qui n'étaient pas produites régulièrement. De plus, le département du Trésor des États-Unis

possède les pouvoirs requis pour promulguer des règlements et des directives en matière d'interprétation pouvant avoir une incidence importante sur la façon dont la Société appliquera la loi, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour des périodes futures. Il n'y a aucune certitude quant au moment où ces règlements et ces directives en matière d'interprétation seront adoptés, ni quant à leur portée. De plus, des États des États-Unis ou des pays étrangers pourraient modifier leurs lois fiscales par suite de ces réformes fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société.

De plus, si la Société ne peut pas conserver ses certifications aux termes du programme Free and Secure Trade (« FAST ») et du programme U.S. Customs Trade Partnership Against Terrorism (« C-TPAT »), cela pourrait occasionner des retards importants aux douanes et faire en sorte que ses activités transfrontalières soient moins efficaces que celles d'autres transporteurs qui obtiennent et conservent de telles certifications.

Environnement d'exploitation et caractère saisonnier. La Société est exposée à des facteurs, notamment les suivants, qui ont une incidence sur son environnement d'exploitation :

- les frais futurs liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société, y compris le coût des primes d'assurance de responsabilité civile de la Société ainsi que le nombre et le montant des demandes de règlement, pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait obliger la Société à engager des frais additionnels et entraîner une baisse de ses bénéfices;
- la baisse de la demande pour de l'équipement usagé générant des revenus pourrait entraîner une baisse des ventes de l'équipement, une diminution des valeurs de revente et une diminution des profits réalisés (ou des pertes subies) sur les ventes d'actifs;
- les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques pourraient réduire leur production en conséquence de la baisse de la demande consécutive à un ralentissement de l'économie ou à une pénurie de certaines composantes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter des quantités suffisantes de nouvel équipement générant des revenus pour lui permettre de maintenir son taux de croissance souhaité;
- l'augmentation des prix du nouvel équipement générant des revenus, les changements apportés à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de l'efficacité de l'équipement découlant des nouveaux moteurs conçus pour réduire les émissions, ou la moins grande disponibilité du nouvel équipement générant des revenus.

La productivité des camions-tracteurs de la Société baisse pendant l'hiver, car le mauvais temps freine les activités et que certains expéditeurs réduisent leurs envois après le début de l'hiver. Les produits d'exploitation pourraient également baisser en raison des intempéries et des vacances, étant donné que les produits

d'exploitation sont directement reliés aux nombres de journées de travail des expéditeurs. Au même moment, les frais d'exploitation pourraient augmenter et l'efficacité du carburant pourrait baisser en raison du fonctionnement des moteurs au ralenti et du fait que les intempéries occasionnent une augmentation de la fréquence des accidents, une augmentation des réclamations et une hausse des frais liés à la réparation de l'équipement. La Société pourrait également subir les contrecoups d'événements imprévus, y compris des tornades, des ouragans, des blizzards, des tempêtes de verglas, des inondations, des incendies, des tremblements de terre et des explosions. Ces événements pourraient perturber les approvisionnements en carburant, faire augmenter les frais de carburant, perturber les envois ou les trajets, perturber les économies régionales, endommager ou détruire des biens de la Société ou avoir une incidence défavorable sur l'entreprise ou la situation financière de clients de la Société. Chacun de ces éléments peut avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société ou accroître la volatilité de ces résultats d'exploitation.

Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit. Les activités de la Société sont assujetties à des facteurs relatifs à la conjoncture économique générale, aux conditions du crédit et aux conditions réglementaires, qui sont largement indépendants de la volonté de la Société et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société.

L'industrie dans laquelle évolue la Société est soumise à des pressions cycliques, et les activités de la Société sont influencées par un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société, dont plusieurs d'entre eux sont indépendants de la volonté de la Société. Selon la Société, certains des plus importants facteurs sont les suivants : i) la capacité excédentaire des véhicules motorisés et des remorques dans l'industrie du transport par rapport à la demande de services d'expédition; ii) les diminutions de la valeur de revente de l'équipement usagé; iii) le recrutement et le maintien en poste de chauffeurs qualifiés; iv) les grèves, les arrêts de travail ou les ralentissements de travail au sein des installations de la Société ou des installations du client, des installations portuaires ou frontalières ou d'autres installations liées à des activités d'expédition; v) la conformité aux exigences réglementaires en vigueur; vi) les hausses des taux d'intérêt, des taxes sur les carburants, des droits de péage et les droits de licence et d'enregistrement; et vii) la hausse des coûts de santé aux États-Unis.

La Société est également touchée par ce qui suit : i) les cycles de récession, qui ont tendance à se caractériser par la faiblesse de la demande et une pression à la baisse exercées sur les taux; ii) la variation des niveaux des stocks des clients et de la disponibilité du financement pour leur fonds de roulement; iii) les changements dans la façon dont les clients de la Société choisissent d'obtenir des services ou d'utiliser les services de la Société; et iv) les ralentissements dans les cycles opérationnels de clients, tels que les ventes au détail et la production, soit des secteurs dans lesquels la Société compte une importante concentration de clients. La conjoncture économique pourrait

avoir une incidence défavorable sur des clients, leur demande de services de la Société ou leur capacité à payer pour ces services. Les clients qui sont confrontés à une conjoncture économique défavorable représentent un plus grand potentiel de perte, et la Société pourrait être tenue d'augmenter ses provisions pour créances douteuses.

Les conditions économiques qui font diminuer la demande de services d'expédition et augmenter l'offre de véhicules motorisés et de remorques peuvent exercer une pression à la baisse sur les tarifs et l'utilisation de l'équipement, ce qui pourrait faire baisser la productivité des actifs. Les risques associés à ces facteurs prennent plus d'importance lorsque l'économie est affaiblie. Parmi les principaux risques qui pourraient survenir au cours de ces périodes, il y a notamment les suivants :

- la Société pourrait connaître une réduction de l'ensemble du transport de marchandises, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'utilisation des actifs de la Société;
- les circuits pour le transport de marchandises pourraient être modifiés du fait que les chaînes d'approvisionnement ont été complètement revues, ce qui entraînerait un déséquilibre entre la capacité de la Société d'offrir des services de transport et la demande des clients pour de tels services;
- dans le but d'obtenir des chargements, la Société pourrait être contrainte d'accepter un plus grand nombre de chargements de courtiers de fret, dont les tarifs sont généralement plus bas, ou être contrainte d'accepter un plus grand nombre de miles ne générant pas de revenus;
- la Société peut augmenter la taille de sa flotte pendant les périodes où la demande pour le fret est élevée, mais les concurrents de la Société pourraient augmenter également leur capacité au même moment, et la Société pourrait subir des pertes supérieures à celles de ses concurrents si, en conséquence d'une baisse de la demande pour des services de fret, la Société était forcée de vendre à perte certains actifs;
- des clients pourraient, dans le but de diminuer leurs coûts, demander des soumissions de services de transport de marchandises auprès de diverses sociétés de camionnage ou choisir des concurrents qui offrent des tarifs moins élevés que ceux de la Société, ce qui obligerait cette dernière à baisser ses tarifs ou à renoncer à un certain volume de marchandises;
- le fait de ne pas avoir accès à des sources courantes de crédit ou à des prêts pour l'obtention de capitaux pourrait entraîner une incapacité à assurer un financement par le crédit selon des modalités satisfaisantes.

La Société peut faire face à des hausses de coûts qui sont indépendantes de sa volonté et qui pourraient réduire de façon importante sa rentabilité si elle n'est pas en mesure d'augmenter suffisamment ses tarifs. Ces hausses de coûts comprennent, notamment, les hausses des prix du carburant et de l'énergie, des salaires des chauffeurs et des employés de bureau, des coûts des services de transport, des taxes et impôts, des taux d'intérêt, des droits de péage, des droits de licence et d'enregistrement, des primes d'assurance et des demandes de règlement, des coûts de

l'équipement générant des revenus, des coûts relatifs à l'entretien, et des coûts des pneus et d'autres composantes. Des grèves ou d'autres arrêts de travail dans des centres de services de la Société ou dans des sites de clients, dans des sites portuaires ou frontaliers ou dans d'autres sites d'expédition, une détérioration de l'infrastructure de transport du Canada, des États-Unis et du Mexique, et une réduction des investissements dans une telle infrastructure, des actes de terrorismes ou des conflits armés ou des menaces d'actes de terrorisme ou de conflits armés, les efforts déployés pour combattre le terrorisme, les actions militaires contre un pays étranger ou un groupe établi dans un pays étranger, ou des exigences accrues en matière de sécurité pourraient donner lieu à une usure ou un endommagement du matériel de la Société, à de l'insatisfaction chez les chauffeurs, à une baisse de la demande, à une diminution de la disponibilité du crédit, à une augmentation des prix du carburant ou à des fermetures temporaires de sites d'expédition ou des sites frontaliers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'ajuster de façon appropriée ses coûts et sa dotation en personnel afin de répondre aux demandes changeantes des marchés. Dans les périodes de changements rapides, il est plus difficile de faire correspondre la taille de l'effectif de la Société avec les besoins commerciaux de celle-ci.

Les activités de la Société, exception faite de ses activités de courtage, sont hautement capitalistiques et nécessitent d'importantes immobilisations. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, la Société pourrait détenir trop d'actifs ou pas assez. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La clientèle de la Société est diversifiée, mais si certains de ses clients faisaient faillite ou décidaient de faire affaire avec un concurrent de la Société, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Si les flux de trésorerie dégagés par la Société étaient insuffisants, cette dernière devrait combler autrement ses besoins de capital, notamment en procédant à des opérations de financement. Si la Société n'était pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables, elle pourrait être contrainte de limiter la taille de sa flotte de véhicules, de conclure des conventions de financement moins favorables ou d'exploiter de l'équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui, dans tous les cas, aurait une incidence défavorable importante sur sa rentabilité.

Épidémie de coronavirus (« COVID-19 ») ou autres épidémies semblables. La récente épidémie de COVID-19, comme n'importe

quelle autre écloison de maladie contagieuse ou tout événement de santé publique défavorable, est susceptible de nuire considérablement à la situation financière, aux liquidités, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Société. L'épidémie de COVID-19 a contraint les autorités gouvernementales à mettre en œuvre de nombreuses mesures pour tenter de limiter la propagation du virus, comme des interdictions de voyage et des restrictions de déplacement, des quarantaines, des ordonnances de confinement sur place, un renforcement du contrôle des frontières et des ports, et des fermetures. Il y a une grande incertitude au sujet de ces mesures et des mesures à venir possibles, lesquelles pourraient limiter notre capacité à répondre à la demande de la clientèle, mais aussi à réduire cette demande.

Certains employés de bureau de la Société travaillent à distance, ce qui pourrait perturber dans une certaine mesure les activités de nos équipes de direction, d'affaires, des finances et de la communication de l'information financière. En raison de l'épidémie de COVID-19, la Société pourrait connaître une augmentation du nombre d'absences ou de cessations d'emploi parmi ses conducteurs et son personnel non conducteur, ce qui pourrait nuire considérablement aux résultats d'exploitation de la Société. De plus, les activités d'exploitation de la Société pourraient être perturbées, en particulier dans les régions étant reconnues comme étant plus durement touchées par la COVID-19, ce qui entraînerait des répercussions négatives sur ses activités et ses résultats.

L'épidémie de COVID-19 a considérablement accentué l'incertitude entourant l'économie et la demande. Il est probable que l'épidémie actuelle de COVID-19 ou la propagation continue de la maladie provoquent un ralentissement de l'économie, allant même jusqu'à entraîner une récession mondiale. Les risques associés à un ralentissement de l'économie ou à une récession sont décrits dans notre rubrique « facteurs de risque » intitulée « Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit ».

Il est très difficile de prédire dans quelle mesure la COVID-19 pourrait avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société. Tout dépend des futurs développements. Citons notamment la propagation géographique du virus et la durée de l'épidémie, la gravité de la maladie et les mesures qui pourraient être prises par les différentes autorités gouvernementales et d'autres tierces parties en réponse à l'épidémie.

Fluctuations des taux d'intérêt. Les flux de trésorerie futurs de la Société en lien avec les passifs financiers à taux variable pourraient être influencés par des variations des taux d'intérêt de référence comme le taux des acceptations bancaires et le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL »). De plus, la Société est exposée aux profits et aux pertes découlant des variations des taux d'intérêt par l'entremise de ses instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Fluctuations des taux de change. Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une partie croissante

des revenus et des charges opérationnelles de la Société est réalisée dans une monnaie autre que le dollar canadien, principalement le dollar américain. Les taux de change entre ces devises et le dollar canadien ont fluctué au cours des dernières années et ils continueront probablement de le faire dans l'avenir. Il est impossible de limiter toute exposition aux fluctuations des taux de change. Les résultats opérationnels sont par conséquent touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar canadien.

Prix et disponibilité du carburant. Le carburant représente l'une des plus importantes charges opérationnelles de la Société. Les prix du carburant diesel fluctuent de façon considérable en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que des événements politiques, la négociation de contrats à terme sur marchandises, les fluctuations des taux de change, des catastrophes naturelles et causées par l'homme, des activités terroristes et des conflits armés, lesquels facteurs peuvent entraîner une hausse du coût du carburant. Les prix du carburant sont également touchés par la demande croissante de carburant dans les pays en développement et pourraient être touchés de façon défavorable et importante par l'utilisation de pétrole brut et de réserves de pétrole à des fins autres que la production de carburant et par la diminution des activités de forage. De tels événements pourraient entraîner non seulement des hausses des prix du carburant, mais également des pénuries de carburant et des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement en carburant. Étant donné que les activités de la Société dépendent du carburant diesel, les augmentations importantes du coût du carburant diesel, les pénuries ou les interruptions d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Bien que la Société ait mis en place des programmes de surcharge de carburant avec la majorité de ses clients, lesquels programmes ont par le passé aidé la Société à contrebalancer les principaux impacts négatifs de la hausse des prix du carburant, la Société doit également engager des coûts de carburant qui ne peuvent être recouverts même à l'égard des clients avec lesquels la Société maintient des programmes de surcharge de carburant, tels que les coûts associés aux miles ou au temps ne générant pas de revenus lorsque les véhicules de la Société fonctionnent au ralenti. De plus, les modalités du programme de surcharge de carburant de chaque client varient d'une division à une autre, et la possibilité de recouvrer les augmentations des prix du carburant varie également. De plus, étant donné que le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société affiche un retard par rapport aux variations des prix du carburant, le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société pourrait ne pas prendre en compte les coûts accrus que la Société paie pour le carburant, plus particulièrement lorsque les prix augmentent. Une telle situation pourrait entraîner des fluctuations des niveaux de remboursement de la Société, comme cela s'est déjà produit par le passé. Rien ne garantit que ces surcharges de carburant pourront être maintenues indéfiniment ni qu'elles seront pleinement efficaces.

Assurance. Les activités de la Société comportent des risques inhérents à l'industrie du transport, y compris, notamment, en matière

de lésions corporelles, de dommages matériels et d'indemnités des accidentés du travail. Les futurs frais liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait entraîner une réduction du bénéfice de la Société. La Société souscrit des assurances pour des montants qu'elle juge suffisants eu égard aux circonstances et aux normes de l'industrie. Comme plusieurs au sein de l'industrie, la Société assure elle-même une part importante des risques de réclamation auxquels elle est exposée en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. En raison des montants considérables que la Société a assurés elle-même, celle-ci s'expose aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement et au risque d'être tenue d'accumuler ou de payer des montants supplémentaires si ces estimations sont revues ou si les demandes de règlement s'avèrent ultimement plus élevées que les montants qui avaient été évalués initialement. De plus, le montant de la franchise auto-assurée de la Société pourrait varier et entraîner une volatilité plus importante que celle qui a été observée au cours des dernières années.

La Société a souscrit une police d'assurance automobile de façade dont la garantie s'élève à 10 M\$ CA par sinistre. Cette police couvre les blessures corporelles, les dommages matériels et la responsabilité civile commerciale générale pour son programme d'assurance canadien (sous réserve de certaines exceptions). Cette police est assortie d'une franchise de 2,25 M\$ US pour certaines filiales américaines relativement à leurs polices d'assurance automobile de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ US et qui couvrent les blessures corporelles, les dommages matériels (également sous réserve de certaines exceptions), et une franchise en quote-part de 50 % pour tout montant excédentaire à la franchise de 5 M\$ US. La Société conserve une franchise de 1 M\$ US sur sa police d'assurance de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ US pour certaines filiales américaines aux fins de la responsabilité civile commerciale générale. La Société conserve des franchises pouvant atteindre 1 M\$ US par sinistre au titre de l'indemnisation des accidents de travail. La garantie d'assurance responsabilité de la Société est d'au plus 100 M\$ US par sinistre tant pour ses divisions du Canada que celles des États-Unis.

Bien que la Société soit d'avis que l'ensemble de ses garanties d'assurance suffisent à couvrir des demandes de règlement raisonnablement prévues, il est possible que le montant d'une ou de plusieurs des demandes de règlement soit supérieur à l'ensemble des garanties d'assurance prévues par la Société ou que la Société choisisse de ne pas souscrire une assurance à l'égard de ces demandes de règlement. Si une demande de règlement devait être supérieure à la garantie de la Société, cette dernière assumerait l'excédent, en plus des autres montants que la Société a assurés elle-même. Les résultats opérationnels et la situation financière de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante si i) le coût par demande de règlement, le nombre de demandes de règlement dépassent considérablement les limites de couverture de la

Société ou les montants retenus; ii) la Société fait face à une demande de règlement qui est supérieure à ses garanties d'assurance; iii) les sociétés d'assurance de la Société font défaut de payer les demandes de règlement de la Société; iv) la Société fait face à une hausse importante des primes d'assurance, ou v) la Société fait face à une demande de règlement à l'égard de laquelle aucune protection n'est prévue, soit parce que la Société a choisi de ne pas souscrire d'assurance en raison du coût élevé des primes ou parce que la demande de règlement n'est pas couverte par l'assurance souscrite par la Société.

La Société comptabilise le coût de la partie non assurée des demandes de règlement en fonction d'estimations fondées sur son évaluation de la nature et de l'importance de chaque demande de règlement et d'une estimation des demandes de règlement futures fondée sur les tendances historiques connexes. Le montant réel des demandes de règlement pourrait différer de leur montant estimatif en raison d'un certain nombre d'incertitudes, y compris de l'évaluation de la gravité des sinistres, des frais juridiques et des sinistres qui ont été subis, mais qui n'ont pas été déclarés. En raison des montants élevés des franchises de la Société, celle-ci s'expose fortement aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement. Si la Société était tenue de comptabiliser ou de payer des sommes additionnelles parce que ses estimations sont révisées ou que le sinistre se révèle plus grave que prévu, cela aurait une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Relations avec les employés. La plupart des employés syndiqués de l'entreprise sont des employés canadiens, et un petit nombre d'employés syndiqués sont aux États-Unis. Bien que la Société soit d'avis que ses relations avec ses employés sont satisfaisantes, rien ne garantit que la Société sera en mesure de reconduire ou de renégocier les conventions collectives actuelles au moment où elles viendront à échéance de temps à autre ou que les employés aux États-Unis ne tenteront pas de se syndiquer. Si la Société n'arrive pas à reconduire ou à renégocier ses conventions collectives, si des conflits surviennent au sein des syndicats de la Société, ou si les travailleurs syndiqués ou non syndiqués de la Société participent à une grève ou à un autre arrêt de travail ou interruption de travail, la Société pourrait connaître une importante interruption de ses activités ou de l'inefficacité dans ses activités, ou devoir engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les liquidités de la Société.

En date des présentes, les conventions collectives conclues entre la Société et la vaste majorité de ses employés syndiqués ont été renouvelées. Les conventions collectives de la Société comportent des dates d'échéance diverses dont la dernière est en septembre 2024. Dans un petit nombre de cas, la date d'échéance de la convention collective est passée; dans de tels cas, la Société est généralement en train de renégocier la convention. La Société ne peut prédire l'incidence que pourraient avoir sur ses activités l'une ou l'autre de ces nouvelles conventions collectives ou le défaut de conclure ces conventions à l'expiration des conventions actuellement en vigueur.

Chauffeurs. Les augmentations de rémunération des chauffeurs ou les difficultés à attirer et à retenir des chauffeurs qualifiés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de la Société et sur sa capacité à maintenir ou à accroître sa flotte de véhicules.

Comme de nombreuses sociétés dans l'industrie du transport, la Société connaît des difficultés importantes pour ce qui est d'attirer et de retenir un nombre suffisant de chauffeurs qualifiés. L'industrie du camionnage est périodiquement confrontée à une pénurie de chauffeurs qualifiés. La Société est d'avis que la pénurie de chauffeurs qualifiés et la forte concurrence pour attirer des chauffeurs d'autres sociétés de transport entraîneront des difficultés pour ce qui est de maintenir ou d'augmenter le nombre de chauffeurs et pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à embaucher un nombre suffisant de chauffeurs, et l'incapacité de la Société à le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, la rémunération que la Société offre à ses chauffeurs et les frais liés aux entrepreneurs indépendants sont soumis aux conditions du marché, et la Société pourrait juger nécessaire d'augmenter la rémunération des chauffeurs et des propriétaires exploitants dans des périodes ultérieures.

De plus, la Société et de nombreuses autres sociétés de camionnage souffrent d'un taux élevé de roulement des chauffeurs dans le domaine du transport de lots complets aux États-Unis. Ce taux élevé oblige la Société à embaucher continuellement un nombre important de nouveaux chauffeurs afin d'exploiter l'équipement existant générant des revenus. Les pénuries de chauffeurs sont plus importantes durant les périodes d'expansion économique, tandis que des occasions d'emplois de remplacement, y compris dans les secteurs de la construction et de la fabrication, qui peuvent offrir une meilleure rémunération et/ou plus de temps à la maison, sont plus nombreuses et que la demande pour le fret augmente, ou durant les périodes de ralentissement économique, au cours desquelles des prestations d'assurance emploi peuvent être accordées et que le financement est limité pour les entrepreneurs indépendants qui veulent acheter de l'équipement, ou la rareté ou l'augmentation des prêts pour les étudiants qui cherchent une aide financière pour payer leurs cours de conduite. Le manque de stationnements adéquats pour les camions-tracteurs sur les autoroutes américaines et la congestion créée par des défaillances au chapitre du financement des autoroutes peuvent faire en sorte qu'il soit plus compliqué pour les chauffeurs de respecter les règlements sur les heures de service, ce qui constitue une source de stress supplémentaire pour les chauffeurs et contribue à réduire le bassin de chauffeurs admissibles. La Société utilise des équipes de deux chauffeurs pour les chargements urgents, ce qui augmente encore davantage le nombre de chauffeurs que la Société doit recruter et fidéliser, en comparaison des envois qui ne nécessitent qu'un seul chauffeur par camion-tracteur. La Société suit également des normes d'embauche des chauffeurs, ce qui pourrait réduire encore davantage le bassin de chauffeurs susceptibles d'être embauchés par la Société. Si la Société n'est pas en mesure de continuer d'attirer et de fidéliser un nombre suffisant de chauffeurs, elle pourrait être obligée, entre autres choses, d'ajuster leur rémunération, d'augmenter le nombre de

camions-tracteurs sans chauffeur de la Société ou d'exploiter ses activités avec moins de camions, et elle pourrait éprouver des difficultés à respecter les demandes d'expédition, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité de la Société.

Entrepreneurs indépendants. Les contrats que la Société conclut avec des entrepreneurs indépendants des États-Unis sont régis par la réglementation fédérale des États-Unis qui impose des exigences spécifiques à la Société et aux entrepreneurs indépendants. Si des règlements fédéraux ou étatiques plus rigoureux sont adoptés aux États-Unis, les entrepreneurs indépendants des États-Unis pourraient être dissuadés de devenir des entrepreneurs indépendants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'objectif de la Société de maintenir le nombre d'entrepreneurs indépendant au sein de sa flotte de véhicules.

La Société fournit du financement à certains entrepreneurs indépendants canadiens admissibles, ainsi que des garanties financières à un petit nombre d'entrepreneurs indépendants américains. Si la Société n'était pas en mesure de fournir ce financement ou ces garanties en raison de contraintes en matière de liquidité et d'autres restrictions, elle pourrait observer une diminution du nombre d'entrepreneurs indépendants qu'elle peut engager. De plus, si des entrepreneurs indépendants engagés par la Société sont en défaut aux termes d'accords de financement ou mettent autrement fin à de tels accords, et que la Société est incapable de trouver des entrepreneurs indépendants de remplacement ou de faire appel à ses chauffeurs pour conduire ces camions-tracteurs, la Société pourrait subir des pertes relativement aux montants qui lui sont dus relativement à ces camions-tracteurs.

Aux termes du programme de surcharge de carburant avec des entrepreneurs indépendants, la Société paie aux entrepreneurs indépendants avec lesquels elle conclut des contrats, une surcharge de carburant qui augmente lorsque les prix du carburant augmentent. Une augmentation importante ou une fluctuation rapide du prix du carburant ferait en sorte que les coûts de la Société en vertu de ce programme seraient plus élevés que les revenus que la Société reçoit aux termes des programmes de surcharge de carburant.

Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que les entrepreneurs américains indépendants, ont fait valoir avec de plus en plus d'insistance que dans l'industrie du camionnage, les chauffeurs qui sont des entrepreneurs américains indépendants sont des employés plutôt que des entrepreneurs indépendants, et la classification des entrepreneurs indépendants par la Société a fait l'objet d'audits de ces autorités de temps à autre. Une législation fédérale et étatique des États-Unis a été introduite par le passé visant à simplifier pour les autorités fiscales et d'autres autorités le reclassement d'entrepreneurs indépendants comme employés. Une législation visait à accroître les exigences en matière de tenue de livres pour ceux qui engagent des chauffeurs qui sont des entrepreneurs indépendants et pour accroître les pénalités pour les sociétés qui classent mal leurs employés et sont trouvées coupables de violations des droits de leurs employés en matière

d'heures supplémentaires et/ou de rémunération. De plus, les législateurs fédéraux des États-Unis ont tenté d'abolir les règles actuelles en matière d'exonération qui permettent à des contribuables qui satisfont à certains critères de traiter des personnes comme des entrepreneurs indépendants s'ils suivent la pratique reconnue en vigueur depuis longtemps consistant à étendre l'application de la loi des États-Unis intitulée Fair Labor Standards Act aux entrepreneurs indépendants et à imposer des exigences en matière d'avis fondées sur l'emploi ou sur le statut d'entrepreneur indépendant, ainsi que des amendes en cas d'infraction. Certains États des États-Unis ont pris des mesures en vue d'accroître les revenus qu'ils tirent d'éléments comme le chômage, l'indemnisation des accidents de travail et l'impôt sur le revenu, et un reclassement des entrepreneurs indépendants comme des employés aideraient les États qui ont pris de telles mesures. En outre, les tribunaux de certains États américains ont rendu récemment des décisions qui pourraient accroître la probabilité que des entrepreneurs indépendants soient désignés comme des employés dans de tels États.

En septembre 2019, la Californie a adopté une nouvelle loi, A.B. 5 (« AB5 »), ce qui rendait plus difficile pour les travailleurs d'être considérés comme entrepreneurs indépendants (par opposition aux employés). La loi AB5 prévoit que le « critère ABC » à trois volets doit être utilisé pour déterminer la classification des travailleurs dans les revendications salariales. Selon le critère ABC, un travailleur est présumé être un employé, et le fardeau de démontrer son statut d'entrepreneur indépendant incombe à l'entreprise qui l'embauche et ce statut doit satisfaire aux trois critères suivants : a) le travailleur est libre de tout contrôle et de toute direction dans la prestation des services; b) il effectue un travail en dehors du cours normal des activités de l'entreprise qui l'embauche; c) le travailleur exerce habituellement un métier, une profession ou une entreprise indépendants. La façon dont la loi AB5 sera appliquée reste à déterminer. Alors que la Loi devait entrer en vigueur en janvier 2020, un juge fédéral de la Californie a émis une injonction préliminaire interdisant son application dans l'industrie du camionnage pendant la poursuite déposée par la California Trucking Association (« CTA ») afin d'invalider la Loi AB5. Bien que cette injonction préliminaire accorde un délai temporaire à l'application de la Loi AB5, on ne sait toujours pas combien de temps durera ce délai, si la CTA aura gain de cause pour faire invalider la loi, et si d'autres États américains adopteront des lois semblables à la Loi AB5.

Des recours collectifs et d'autres poursuites ont été intentés aux États-Unis contre des membres du même secteur que la Société qui tentent de reclasser des entrepreneurs indépendants comme des employés pour différentes fins, y compris pour l'indemnisation des accidents du travail et l'assurance médicale. De plus, les sociétés qui ont recours à des programmes de location-achat à l'intention d'entrepreneurs indépendants, comme la Société, ont été visées plus que d'autres par des poursuites en reclassement, et plusieurs décisions ont été rendues récemment en faveur de ceux qui tentent de faire reclasser comme employés des chauffeurs de camion qui sont des entrepreneurs indépendants. Certaines autorités réglementaires

des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que certains tribunaux américains appliquent diverses normes aux fins de leur détermination du statut d'entrepreneur indépendant. Si les entrepreneurs indépendants avec lesquels la Société conclut des contrats sont jugés être des employés, la Société serait assujettie à des obligations supplémentaires en vertu des lois fiscales fédérales ou étatiques des États-Unis, et des lois des États-Unis régissant l'indemnisation des accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, le travail, l'emploi et la responsabilité délictuelle, y compris pour des périodes antérieures, et elle pourrait assumer une responsabilité au titre des avantages sociaux des employés et des retenues d'impôt et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Par le passé, la Société a réglé certains recours collectifs dans le Massachusetts et la Californie avec des entrepreneurs indépendants qui ont prétendu avoir été mal classés.

Risques liés aux acquisitions et à leur intégration. Les acquisitions ont toujours fait partie de la stratégie de croissance de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer de façon réussie les acquisitions dans les activités de la Société, ou pourrait engager des coûts importants non prévus pour le faire. De plus, le processus d'intégration des activités acquises pourrait entraîner des perturbations dans les activités existantes de la Société et pourrait entraîner une interruption ou une réduction des activités de la Société en raison notamment des facteurs suivants :

- la perte de chauffeurs, d'employés clés, de clients ou de contrats;
- des incohérences possibles dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques des sociétés combinées, ou des conflits relativement à ceux-ci, et le besoin d'appliquer des systèmes financiers, comptables, informatiques et d'autres systèmes à l'ensemble de la Société;
- le défaut de maintenir ou d'améliorer la sécurité ou la qualité des services qui ont été fournis antérieurement;
- l'incapacité de retenir, d'intégrer, d'embaucher ou de recruter des employés ayant les compétences requises;
- des obligations environnementales ou d'autres obligations non prévues;
- le défaut de coordonner des organisations dispersées géographiquement;
- le fait que l'attention de la direction de la Société soit détournée des activités quotidiennes de la Société en raison de la nécessité de gérer des interruptions et des difficultés et de la nécessité d'ajouter des ressources au sein de la direction pour le faire.

Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des produits ou tous autres avantages anticipés provenant de toute acquisition que la Société initie pourraient ne pas se réaliser ou ne pas se réaliser dans les délais prévus. Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou tous autres avantages estimés de la Société découlant des acquisitions font l'objet d'un certain nombre d'hypothèses en ce qui concerne les délais, l'exécution et les coûts associés à la réalisation de telles synergies. De telles hypothèses sont incertaines et comportent une grande variété de risques commerciaux,

économiques et liés à la concurrence. Rien ne garantit que de telles hypothèses se réaliseront, et, par conséquent, le montant des économies de coûts, des synergies, de l'accroissement des revenus et des autres avantages que la Société réalise réellement et/ou le délai d'une telle réalisation pourraient être considérablement différents des estimations de la Société (et pourraient être considérablement moindres que les estimations de la Société), et la Société pourrait engager des coûts considérables pour atteindre les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou les autres avantages estimés. La mise en œuvre d'une gestion plus stricte des entreprises acquises au moyen d'une approche décentralisée peut créer des inefficacités ou des incohérences.

Plusieurs des récentes acquisitions de la Société comprenaient l'achat d'actions de sociétés existantes. Ces acquisitions, ainsi que les acquisitions de la quasi-totalité des actifs d'une société, pourraient exposer la Société à des obligations relativement à des mesures prises par une entreprise acquise et sa direction avant que la Société n'en fasse l'acquisition. La vérification diligente effectuée par la Société dans le cadre d'une acquisition et les garanties contractuelles ou les indemnités que la Société reçoit des vendeurs des entreprises acquises pourraient être insuffisantes pour protéger la Société de toute responsabilité ou pour compenser la Société. Les déclarations des vendeurs ne sont valables que pendant certaines périodes après la clôture. Une importante obligation associée à une acquisition, plus particulièrement dans le cas où il n'y a aucun droit à indemnisation, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de la Société.

La Société continue d'examiner les occasions d'acquisition et d'investissement afin d'acquérir des entreprises et des actifs qui répondent aux critères d'investissement de la Société, dont certaines peuvent être significatives. Selon le nombre d'acquisitions et d'investissements et les exigences de financement, la Société pourrait devoir réunir des capitaux additionnels substantiels et accroître son endettement. L'instabilité dans les marchés de capitaux, y compris les marchés du crédit, ou les interruptions qui surviennent dans ces marchés, ou la détérioration de la situation financière de la Société en raison de facteurs internes ou externes, pourraient restreindre ou interdire l'accès aux marchés de capitaux et pourrait également faire augmenter le coût du capital de la Société. Dans la mesure où la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres, de titres assimilables à des actions ou de titres de créance convertibles, l'émission de ces titres pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants de la Société. Si la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de l'émission de titres de créances, les modalités de ces titres pourraient entraîner l'imposition de restrictions et de coûts additionnels à l'égard des activités de la Société. Les capitaux additionnels, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être disponibles selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils soient disponibles. Si la Société n'est pas en mesure de réunir des capitaux additionnels à un coût raisonnable, elle pourrait être tenue de se priver d'acquisitions potentielles, ce qui

pourrait nuire à la mise en application de la stratégie de croissance de la Société.

De plus, la Société évalue régulièrement ses opérations et prend en compte les occasions de se départir de certains de ses actifs. Elle fait également face à de la concurrence pour ce qui est des occasions d'acquisitions. Cette concurrence externe pourrait entraver la capacité de la Société d'identifier et/ou de réaliser avec succès des acquisitions futures. Il y a également un risque de réduction de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Ce risque de baisse de la valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est lié au fait que les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation initiale, notamment quant aux taux d'intérêt ou aux flux de trésorerie projetés, pourraient avoir changé lorsque le test de dépréciation doit être effectué.

Rien ne garantit que la Société réussira à identifier, négocier, réaliser ou intégrer toutes acquisitions futures. Si la Société n'effectue aucune acquisition future, ou ne cède certaines de ses activités, le taux de croissance de la Société pourrait être touché de façon importante et défavorable. Toutes acquisitions futures que la Société effectuera pourraient comprendre l'émission de titres de participation dilutifs ou entraîner une créance additionnelle.

Croissance. Rien ne garantit qu'à l'avenir, les activités de la Société connaîtront une croissance importante ou sans volatilité, ni qu'elle sera en mesure d'adapter efficacement sa gestion et ses systèmes administratifs et opérationnels pour répondre à toute croissance future. De plus, rien ne garantit que les marges d'exploitation de l'entreprise ne seront pas touchées par des changements futurs dans ses activités ou l'expansion de ses activités ou par l'évolution de la conjoncture ni que la Société sera en mesure de soutenir ou d'améliorer sa rentabilité future.

Questions environnementales. La Société utilise des cuves de stockage dans certains de ses terminaux de transport au Canada et aux États-Unis. Les lois et les règlements du Canada et des États-Unis imposent généralement une responsabilité potentielle aux propriétaires ou occupants ou gardiens, actuels et anciens, de biens immobiliers où une contamination s'est produite, ainsi qu'aux parties qui ont pris des dispositions pour l'élimination des déchets dans ces propriétés. Bien que la Société n'ait connaissance d'aucune contamination qui pourrait avoir, si des mesures de réhabilitation ou de dépollution étaient requises, une incidence défavorable importante sur la Société, certaines des installations anciennes ou actuelles de la Société sont exploitées depuis de nombreuses années et, au cours de cette période, la Société ou les propriétaires, exploitants ou gardiens antérieurs des biens immobiliers pourraient avoir produit et éliminé des déchets qui sont ou pourraient être considérés comme dangereux. La responsabilité en vertu de certaines de ces lois et de certains de ces règlements peut être assumée seule ou à titre solidaire, peu importe que l'entreprise était ou non au courant de la présence ou de l'élimination de ces matières ou si les activités à l'origine de la contamination étaient légales au moment où elles se sont produites, ou si elle en était responsable ou non. De plus, la présence de ces substances, ou le défaut de disposer ou d'enlever adéquatement ces

substances, pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ces biens. Si la Société encourt une responsabilité en vertu de ces lois et règlements et qu'elle n'est pas en mesure de désigner d'autres parties qu'elle peut contraindre de contribuer à ses dépenses et qui en ont financièrement les moyens, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats opérationnels. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue un jour d'engager des coûts et passifs importants en vertu des lois environnementales, ni que ses opérations, ses activités ou ses actifs ne seront pas touchés de manière importante par les lois environnementales actuelles ou futures.

Les activités de transport de la Société et ses biens immobiliers sont soumis, tant au Canada, aux États-Unis et au Mexique, à des lois, règlements et normes sur l'environnement, de compétence fédérale, provinciale, d'État, municipale et locale, qui ont une grande portée et qui sont en constante évolution, visant, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des contaminants, dont les substances dangereuses et d'autres matières (ce qui inclut leur production, leur manipulation, leur entreposage, leur transport et leur élimination), les déversements et les mesures de correction des incidences environnementales (y compris la contamination du sol et de l'eau, notamment des eaux souterraines). Le risque lié à la responsabilité environnementale est inhérent aux activités de transport, aux activités antérieures associées à ces activités, ainsi qu'à la propriété, à la gestion et au contrôle de biens immobiliers.

Les lois sur l'environnement pourraient autoriser, entre autres, les organismes de réglementation environnementale fédéraux, provinciaux, d'état ou locaux à rendre des ordonnances, à tenter des poursuites administratives ou judiciaires pour des infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement, ou à annuler un permis ou à refuser de le renouveler. Les sanctions éventuelles pour de telles infractions pourraient inclure, notamment, des amendes civiles et pénales, l'emprisonnement, la suspension ou la révocation du permis et des mesures injonctives. Ces organismes pourraient aussi, notamment, révoquer les permis d'exploitation, franchises ou licences de la Société, ou refuser de les renouveler, pour des infractions, réelles ou présumées, aux lois ou aux règlements sur l'environnement, et imposer une évaluation environnementale, l'élimination des contaminants, des procédures de suivi ou des mécanismes de contrôle.

Contamination de l'environnement. La Société pourrait faire l'objet d'ordonnances et d'autres actions en justice et procédures par des autorités gouvernementales ou des particuliers en lien avec la contamination de l'environnement, des émissions ou des déversements. Si la Société est impliquée dans un déversement ou tout autre accident impliquant des substances dangereuses, si des substances dangereuses sont déversées lors de leur transport par la Société, s'il y a contamination du sol ou des eaux souterraines à l'emplacement des installations anciennes ou actuelles de la Société ou si cette contamination résulte des activités de la Société, ou si la Société est jugée responsable de contrevenir aux lois ou aux règlements applicables, la Société pourrait se voir imposer des frais et

des obligations de décontamination, notamment des amendes ou des pénalités importantes ou une responsabilité civile ou criminelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats opérationnels de la Société.

Personnel clé. Le succès futur de la Société repose en grande partie sur la qualité de ses gestionnaires et de son personnel clé. La direction et le personnel clé de la Société possèdent des connaissances précieuses sur l'industrie du transport et de la logistique, et il serait difficile de remplacer leurs connaissances ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les principaux clients et fournisseurs de l'entreprise. La perte de son personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. Rien ne peut garantir que la Société sera en mesure de fidéliser le personnel en place ni, si des membres de son personnel venaient à quitter la Société, qu'elle réussira à former des employés d'égale valeur ou à doter ses effectifs d'employés d'égale valeur.

Dépendance à l'égard des tiers. Certaines parties des activités de la Société dépendent des services de fournisseurs tiers, y compris d'autres sociétés de transport. Pour ces parties des activités de la Société, cette dernière n'est pas propriétaire ni ne contrôle les actifs de transport qui livrent les marchandises des clients, et la Société n'est pas l'employeur des personnes qui participent directement à la livraison des marchandises. Cette dépendance pourrait entraîner des retards relativement à la déclaration de certains événements, y compris le fait de constater des revenus et des réclamations. Ces fournisseurs tiers cherchent d'autres occasions de transport de marchandises et pourraient demander une augmentation de leur rémunération en périodes de grande demande ou de capacités de transport par camion limitées. L'incapacité de la Société de s'assurer les services de ces tiers pourrait limiter considérablement la capacité de la Société de servir ses clients de façon concurrentielle. De plus, si la Société n'est pas en mesure de prévoir de l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport pour respecter ses engagements envers ses clients ou pour fournir des services de façon concurrentielle, les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante. La capacité de la Société d'obtenir l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport peut être touchée par de nombreux risques qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment les pénuries d'équipement dans l'industrie du transport, plus particulièrement au sein des transporteurs dont les services ont été retenus, les interruptions de service en raison de conflits de travail, les changements apportés aux règlements qui ont une incidence sur le transport et les changements des tarifs de transport.

Défaut de remboursement. Les ententes régissant les emprunts actuels de la Société, notamment les facilités de crédit et le prêt à terme, comprennent certaines restrictions et d'autres engagements concernant, entre autres choses, une dette émise, des distributions, des privilèges, des investissements, des acquisitions et des dispositions qui ne sont pas en lien avec le cours des activités et des transactions connexes. Si la Société ne respecte pas les engagements, les restrictions et les exigences prévues dans les conventions de financement qu'elle a conclues, la Société pourrait être

en défaut aux termes de la convention pertinente, ce qui pourrait entraîner des défauts croisés aux termes d'autres conventions de financement. Dans le cas d'un tel défaut, si la Société n'arrive pas à obtenir un financement de remplacement ou des modifications à la convention de financement visée ou des dispenses aux termes de la convention de financement visée, la Société pourrait ne pas être en mesure de verser des dividendes à ses actionnaires et ses prêteurs pourraient cesser de verser des avances à la Société, déclarer les dettes de la Société comme étant immédiatement exigibles et payables, omettre de renouveler des lettres de crédit, imposer des restrictions et des exigences rigoureuses à l'égard des activités de la Société, prendre des mesures de forclusion à l'égard de la garantie ou imposer des frais et des coûts de transaction importants. S'il y a déchéance de terme, la conjoncture économique pourrait faire en sorte qu'il soit difficile ou onéreux de refinancer la créance dont l'exigibilité est anticipée, ou la Société pourrait devoir émettre des titres de participation, ce qui pourrait diluer l'actionnariat. Même si la Société obtenait du nouveau financement, elle pourrait ne pas pouvoir profiter de la disponibilité du crédit selon des modalités acceptables. Tout défaut aux termes des conventions de financement de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa liquidité, sa situation financière et ses résultats opérationnels. En date des présentes, la Société respecte toutes ses obligations et clauses restrictives.

Facilités de crédit. La Société a des besoins en capitaux considérables qui pourraient avoir une incidence sur sa rentabilité si elle n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et/ou d'obtenir du financement selon des modalités favorables. L'industrie du camionnage et les activités de camionnage de l'entreprise sont des activités à forte intensité de capitaux et exigent chaque année des dépenses en immobilisations importantes. Le montant et le moment de ces dépenses en immobilisations dépendent de divers facteurs, y compris la demande de transport de fret prévue ainsi que le prix et la disponibilité des actifs. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, les activités de camionnage de la Société pourraient détenir trop d'actifs ou pas assez. Qui plus est, les besoins en ressources varient en fonction de la demande des clients, qui peut être soumise à des conditions économiques saisonnières ou générales. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

L'endettement de la Société pourrait augmenter de temps à autre pour différentes raisons, y compris en conséquence d'acquisitions ou de fluctuations de ses résultats d'exploitation et de ses dépenses en

immobilisations. Les ententes régissant l'endettement de la Société, y compris les facilités de crédit et le prêt à terme, arrivent à échéance à diverses dates allant de 2020 à 2026. Rien ne garantit que ces ententes régissant les emprunts de la Société seront renouvelées ou refinancées ou, si elles le sont, que le renouvellement ou le refinancement aura lieu selon des modalités aussi favorables pour la Société. La capacité de la Société de verser des dividendes aux actionnaires et sa capacité d'acheter de l'équipement nouveau générant des revenus pourrait être compromise si la Société n'est pas en mesure de renouveler ses facilités de crédit ou son prêt à terme ou d'obtenir un refinancement, ou si ce renouvellement ou ce refinancement, selon le cas, a lieu selon des modalités considérablement moins favorables pour la Société que les modalités actuelles. Si la Société n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables dans l'avenir, la Société pourrait devoir limiter la taille de sa flotte de véhicules, conclure des conventions de financement moins favorables ou exploiter son équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'augmentation des prix des nouveaux équipements générant des revenus, des modifications à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de la disponibilité de nouvel équipement générant des revenus, l'utilisation future de tracteurs autonomes pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société, sa situation financière, ses activités et sa rentabilité.

L'entreprise est exposée à des risques de hausse de prix du nouvel équipement pour ses activités de camionnage. La Société a fait face à une augmentation du prix des nouveaux camions-tracteurs au cours des dernières années, alors que leur valeur de revente n'a pas augmenté dans la même mesure. Les prix ont augmenté et pourraient continuer d'augmenter, notamment en raison i) de la hausse des prix des marchandises; ii) des règlements gouvernementaux des États-Unis applicables aux nouveaux camions-tracteurs, remorques et moteurs diesel; iii) du pouvoir discrétionnaire des fabricants d'équipement pour l'établissement des prix. Le resserrement de la réglementation a fait augmenter le coût des nouveaux camions-tracteurs de la Société et pourrait nuire à la productivité de l'équipement et dans certains cas, faire augmenter la consommation de carburant et les charges d'exploitation de l'entreprise. D'autres règlements comportant des exigences plus strictes en matière d'émissions et d'efficacité ont été proposés, ce qui augmenterait encore les coûts de la Société et nuirait à la productivité de l'équipement. Ces incidences défavorables, combinées à de l'incertitude quant à la fiabilité des véhicules équipés des nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle obtenue à la vente de tels véhicules, pourraient faire augmenter les coûts de la Société ou nuire à ses activités lorsque ces règlements sont mis en œuvre. Au cours des dernières années, certains fabricants ont augmenté considérablement les prix des nouveaux équipements, en partie pour répondre aux exigences de conception et d'exploitation des nouveaux moteurs. De plus, l'utilisation future de tracteurs autonomes pourrait augmenter le prix des tracteurs

neufs et diminuer la valeur des tracteurs non autonomes d'occasion. Les activités de la Société pourraient être défavorablement affectées si celle-ci n'est pas en mesure de continuer à s'approvisionner de manière adéquate en nouveaux camions-tracteurs et remorques pour ces raisons ou pour d'autres raisons. Par conséquent, la Société s'attend à continuer de payer des prix plus élevés pour l'équipement et à engager des frais supplémentaires à court terme.

Les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques peuvent réduire leur production manufacturière en réponse à la baisse de la demande pour leurs produits en période de ralentissement économique ou de pénurie de pièces. Une diminution de la production des fournisseurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter suffisamment d'équipement générant des revenus pour soutenir son taux de croissance souhaité et maintenir une flotte de véhicules moderne. De plus, l'incapacité d'acquérir suffisamment de camions-tracteurs ou de remorques pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société a conclu certains contrats de location d'équipement et des ententes de financement assorties d'un versement forfaitaire et final en fin de contrat de location équivalant à la valeur résiduelle que la Société doit recevoir de certains fabricants d'équipement à la vente ou à la reprise dudit équipement au fabricant. Si la Société n'achète pas de nouvel équipement qui déclenche l'obligation de reprise ou si les fabricants d'équipement ne paient pas la valeur contractuelle à la fin de la durée du contrat de location, la Société pourrait être exposée à des pertes équivalant à l'excédent du versement forfaitaire et final dû à la société de location ou de financement sur le produit de la vente de l'équipement sur le marché libre.

L'entreprise a des engagements de reprise et de rachat qui précisent, entre autres choses, ce que ses principaux fournisseurs d'équipement lui paieront pour la vente d'une certaine partie de son équipement générant des revenus. Le produit que la Société s'attend à recevoir en vertu de ces arrangements pourrait être plus élevé que les prix qu'elle recevrait sur le marché libre. La Société peut subir une perte financière à la suite de la vente de son équipement si ces fournisseurs refusent de respecter leurs obligations financières en vertu de ces ententes ou en sont incapables, si elle ne conclut pas d'accords définitifs favorables qui contiennent des conditions de remplacement ou de reprise de l'équipement, si elle omet ou est incapable de conclure des accords semblables à l'avenir; ou si elle n'achète pas le nombre requis de nouvelles unités de remplacement auprès des fournisseurs pour permettre que les reprises se concrétisent.

Les prix de l'équipement usagé sont sujets à d'importantes fluctuations fondées sur la demande de transport de fret, l'offre de camions usagés, la disponibilité du financement, la présence d'acheteurs pour l'exportation et les prix des marchandises pour la ferraille. Ces fluctuations ainsi que toute répercussion qu'aurait un marché déprimé sur l'équipement usagé, pourraient obliger la Société à disposer de son équipement générant des revenus en deçà de sa valeur comptable. Une telle situation entraînerait des pertes sur la

vente ou la dépréciation de l'équipement qui génère des revenus, si cet équipement n'est pas protégé par des accords sur la valeur résiduelle. La dégradation des prix de revente ou les échanges conclus avec baisse de valeur pourraient entraîner des pertes sur les frais de vente ou de dépréciation au cours de périodes futures.

La difficulté d'obtenir des biens et des services des fournisseurs de la Société pourrait nuire à ses activités.

La Société dépend de ses fournisseurs pour certains produits et matériaux. Elle est d'avis qu'elle entretient des relations positives avec les fournisseurs et qu'elle est généralement en mesure d'obtenir des prix et d'autres modalités acceptables de ces parties. Si la Société n'entretient pas de relations positives avec ses fournisseurs ou si ses fournisseurs sont incapables de fournir les produits et le matériel dont elle a besoin ou connaissent des difficultés financières, elle pourrait avoir de la difficulté à obtenir les biens et services nécessaires en raison des interruptions de production, de la disponibilité limitée du matériel ou d'autres raisons. Par conséquent, les affaires et les activités de la Société pourraient en être affectées.

Risques liés aux clients et au crédit. La Société fournit des services aux clients principalement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La concentration des risques de crédit auxquels la Société est exposée reste limitée, vu le nombre important de clients et leur dispersion géographique. En outre, aucun client ne représentait plus de 5 % du total des créances clients de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En général, la Société ne conclut pas des contrats à long terme avec ses principaux clients. Par conséquent, compte tenu de la conjoncture économique, des facteurs liés à l'offre et à la demande dans l'industrie, de la performance de la Société, des initiatives internes des clients de la Société ou d'autres facteurs, les clients de la Société pourraient réduire ou éliminer leur utilisation des services de la Société, ou pourraient menacer de le faire afin d'obtenir de meilleurs tarifs et d'autres concessions de la part de la Société.

La conjoncture économique et les marchés des capitaux pourraient avoir une incidence défavorable sur les clients de la Société et leur capacité à demeurer solvables. Les difficultés financières des clients pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société, plus particulièrement si ces clients devaient retarder le versement de tout paiement à la Société ou être en défaut de paiement envers celle-ci. Pour certains clients, la Société a conclu des contrats dont la durée est de plusieurs années, et les tarifs exigés par la Société pourraient ne plus être avantageux.

Disponibilité de capitaux. Si les marchés économiques et/ou les marchés du crédit s'affaiblissent, ou si la Société n'est pas en mesure de conclure des conventions de financement acceptables afin d'acquérir de l'équipement générant des revenus, de faire des investissements et de financer le fonds de roulement selon des modalités qui lui sont favorables, les activités, les résultats financiers et les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon importante et défavorable. La Société pourrait devoir contracter d'autres dettes, être tenue de réduire le montant des dividendes ou

être tenue de vendre d'autres actions pour répondre aux besoins à cet égard. Un repli des marchés boursiers ou du crédit et toute hausse de la volatilité pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Société d'obtenir du financement et pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et les activités de la Société.

Systèmes d'information. La Société est hautement tributaire du bon fonctionnement, de la disponibilité et de la sécurité de ses systèmes d'information et de communication, y compris ses systèmes de déclaration financière et d'exploitation, dans le cadre de l'exploitation de ses activités. Le système d'exploitation de la Société est essentiel pour comprendre les demandes des clients, accepter et planifier les chargements, diriger les déplacements de l'équipement et des chauffeurs, et facturer les services de la Société et en recouvrer le paiement. Le système de déclaration financière de la Société est essentiel pour produire des états financiers exacts et en temps opportun et pour analyser l'information de l'entreprise qui aidera la Société à gérer ses activités de façon efficace. La Société reçoit et transmet des données confidentielles à ses clients, chauffeurs, fournisseurs, employés et fournisseurs de services dans le cours normal de ses activités.

Les activités de la Société et celles des fournisseurs de services de technologie et des communications de la Société sont vulnérables aux interruptions causées par des catastrophes naturelles et causées par l'homme et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, y compris des atteintes ou des menaces d'atteintes à la cybersécurité par des pirates informatiques, des logiciels malveillants ou des virus informatiques, ou encore des incendies, des tremblements de terre, des attentats terroristes ou des pannes de courant, de télécommunications ou d'Internet. Les systèmes de l'entreprise sont également vulnérables à un accès non autorisé et au détournement, à la modification ou à la suppression de renseignements, y compris les renseignements fournis par les clients, les chauffeurs, les fournisseurs, les employés et les prestataires de services ainsi que ses propres renseignements commerciaux. Si l'un ou l'autre des systèmes d'information essentiels de la Société tombe en panne, est compromis ou n'est plus accessible, la capacité de la Société de gérer sa flotte de véhicules de façon efficace, de répondre aux demandes des clients de façon efficace, de maintenir de façon fiable ses registres de facturation et d'autres registres, de conserver la confidentialité des données de la Société, et de facturer les services et de préparer les états financiers de façon adéquate ou en temps opportun serait mise à rude épreuve. Toute défaillance importante des systèmes, toute complication de mise à jour, toute atteinte à la cybersécurité ou toute autre interruption des systèmes pourrait interrompre ou retarder les activités de la Société, nuire à la réputation de celle-ci, entraîner la perte de clients, ou obliger la Société à payer des amendes ou engager des coûts pour réparer ses systèmes ou relativement à des litiges, ou pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société de gérer ses activités et de déclarer le rendement financier de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

Litiges. Les activités de la Société comportent le risque qu'il y ait des litiges visant des employés, des clients, des fournisseurs, des

organismes gouvernementaux, des actionnaires et d'autres parties. Il est difficile d'évaluer ou de quantifier l'issue des litiges, et l'ampleur de toute perte potentielle relativement à des poursuites dont les détails ne sont pas connus pendant de longues périodes. Les frais de litige pourraient également être importants. L'assurance de la Société ne couvre pas toutes les réclamations, et rien ne garantit que les limites de garantie de la Société seront appropriées pour couvrir tous les montants en litige. Par exemple, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 14,2 M\$ CA (16,6 M\$ CA avant le recouvrement d'impôt de 2,4 M\$ CA), découlant d'une réclamation liée à un accident. Aux États-Unis, pays dans lequel la Société a des activités en expansion, de nombreuses sociétés de camionnage ont fait l'objet de recours collectifs dans lesquels il était allégué qu'elles avaient enfreint diverses lois fédérales et étatiques en matière de salaires concernant, entre autres choses, la classification des employés, les pauses-repas des employés, les périodes de repos, l'admissibilité à des heures supplémentaires et le défaut de payer toutes les heures travaillées. Dans un certain nombre de ces recours, les parties défenderesses ont dû verser des sommes considérables en dommages-intérêts ou à des fins de règlement. La Société pourrait éventuellement faire l'objet d'un tel recours collectif. De plus, l'entreprise peut faire l'objet de litiges découlant d'accidents de camionnage, et elle en a été la cible par le passé. Le nombre et la gravité des litiges peuvent être aggravés par la distraction au volant des chauffeurs et des autres automobilistes. Dans la mesure où la Société est visée par des réclamations qui ne sont pas assurées, qui sont supérieures aux limites de garantie prévues, qui exigent une part importante de la réserve d'auto-assurance que la Société a constituée ou qui entraînent une augmentation des primes futures financées, les frais qui en résultent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Contrôles internes. La Société a besoin de contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont efficaces afin de pouvoir présenter des rapports financiers fiables et qui sont, conjointement avec des procédures et des contrôles adéquats de la présentation de l'information, conçus pour prévenir les fraudes. Tout défaut de mettre en œuvre des contrôles, nouveaux ou améliorés, ou toute difficulté rencontrée dans leur mise en œuvre pourrait faire en sorte que la Société ne respecte pas ses obligations en matière de présentation de rapports. De plus, et lorsque c'est nécessaire, tout sondage effectué par la Société en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, ou tout sondage subséquent effectué par le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, peut révéler des lacunes dans les contrôles internes de la Société en matière de rapports financiers qui seront considérés comme des faiblesses importantes ou qui peuvent nécessiter que la Société apporte des changements prospectifs ou rétrospectifs à ses états financiers consolidés ou encore que d'autres domaines nécessitant plus d'attention ou d'amélioration soient ciblés. Des contrôles internes défectueux pourraient également faire en sorte que les investisseurs perdent confiance dans l'information financière communiquée par la

Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de ses actions ordinaires.

Opérations importantes. La Société a acquis de nombreuses entreprises dans le cadre de sa stratégie d'acquisition et a également vendu plusieurs unités fonctionnelles, y compris la vente en février 2016 de son secteur de la gestion des matières résiduelles pour une contrepartie de 800 M\$ CA. La Société achète et vend des unités fonctionnelles dans le cours normal de ses activités. Ainsi, en tout temps, la Société peut envisager ou négocier un certain nombre d'acquisitions et de ventes potentielles, dont certaines peuvent être de taille importante. Dans le cadre de telles opérations potentielles, la Société conclut régulièrement des ententes de non-divulgaration ou de confidentialité, des exposés des conditions provisoires, des lettres d'intention non contraignantes et d'autres ententes semblables avec des vendeurs et des acheteurs potentiels et effectue des contrôles préalables, le cas échéant. Ces opérations potentielles peuvent être liées à une partie ou à la totalité des quatre secteurs isolables de la Société, c'est-à-dire transport de lots complets, logistique, transport de lots brisés, livraison de colis et courrier. La stratégie active d'acquisition et de vente de la Société exige beaucoup de temps et de ressources de la part de la direction. Bien que la Société se conforme à ses obligations de divulgation en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'annonce de toute transaction importante par la Société (ou des rumeurs à ce sujet, même si elles ne sont pas fondées) pourrait entraîner une volatilité du prix du marché et du volume de négociation des actions ordinaires. De plus, la Société ne peut prédire la réaction du marché, ni des parties prenantes, clients ou concurrents de la Société, à l'annonce d'une telle transaction importante ou à des rumeurs à ce sujet.

Dividendes et rachats d'actions. Le paiement des dividendes futurs et leur montant sont incertains et sont à la seule discrétion du conseil d'administration de la Société et est considéré chaque trimestre. Le paiement des dividendes dépend, entre autres, des flux de trésorerie opérationnels générés par la Société, de ses besoins financiers pour l'exploitation, de l'exécution de sa stratégie de croissance et de la satisfaction des tests de solvabilité imposés par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour la déclaration et le paiement de dividendes. De même, tout rachat futur d'actions par la Société est à la seule discrétion du conseil d'administration et dépend des facteurs décrits ci-dessus. Tout rachat futur d'actions par la Société est incertain.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Afin de dresser les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. De telles estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des

immobilisations incorporelles, la mesure des actifs et des passifs déterminés acquis dans les regroupements d'entreprises et des provisions pour réclamations et litiges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses résultant de changements survenus dans l'environnement économique seront prises en compte dans les états financiers des périodes futures.

MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Conventions adoptées au cours de la période considérée

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 et ont été appliquées au moment de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités :

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3)

Modifications des exigences liées à la comptabilité de couverture – Refonte des taux interbancaires et incidence sur l'information financière (phase 1)

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société.

Conventions qui seront adoptées au cours de périodes futures

Les nouvelles normes et les modifications de normes suivantes ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités :

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (amendements à l'IAS 37)

La note 3 des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités du 30 juin 2020 fournit de plus amples renseignements.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément aux dispositions du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des certificats signés par le président et chef de la direction, et par le chef de la direction financière, qui, entre autres, rendent compte de :

- leur responsabilité quant à l'établissement et au maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de donner l'assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres intervenants, particulièrement pendant la période de préparation des rapports intermédiaires et annuels;
- l'information que la Société est tenue de présenter dans ses rapports annuels et intermédiaires et dans les divers rapports qu'elle dépose ou soumet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois sur les valeurs mobilières.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de donner l'assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Le cadre de contrôle utilisé dans la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société est fondé sur les critères énoncés par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission dans sa publication Internal Control – Integrated Framework (cadre de 2013).

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu, au cours du trimestre clos le 30 juin 2020, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu une incidence importante, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il pourrait avoir une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.



ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

Pour le deuxième trimestre clos le
30 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT	2
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	3
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	4
ÉTATS CONSOLIDÉS CONDENSÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS	6

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 125	-
Clients et autres débiteurs		590 023	587 370
Fournitures en stock		11 282	13 844
Impôt sur le revenu à recouvrer		-	17 158
Charges payées d'avance		40 981	36 077
Instruments financiers dérivés	22	-	39
Actifs détenus en vue de la vente		5 789	4 625
Autres actifs	11	-	24 814
Actifs courants		660 200	683 927
Immobilisations corporelles	8	1 422 788	1 461 707
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	450 029	434 017
Immobilisations incorporelles	10	2 012 753	1 954 902
Autres actifs	11	8 958	11 241
Actifs d'impôt différé		10 244	11 461
Actifs non courants		3 904 772	3 873 328
Total des actifs		4 564 972	4 557 255
Passifs			
Découvert bancaire		-	3 801
Fournisseurs et autres créditeurs		461 161	443 468
Impôt sur le revenu à payer		48 375	6 050
Provisions	14	18 803	23 721
Autres passifs financiers		2 415	2 654
Instruments financiers dérivés	22	2 729	843
Dette à long terme	12	240 598	53 647
Obligations locatives	13	110 871	99 133
Passifs courants		884 952	633 317
Dette à long terme	12	1 041 186	1 691 040
Obligations locatives	13	366 114	362 709
Avantages du personnel		18 499	18 585
Provisions	14	35 023	29 251
Autres passifs financiers		4 371	3 649
Instruments financiers dérivés	22	2 991	888
Passifs d'impôt différé		315 286	312 127
Passifs non courants		1 783 470	2 418 249
Total des passifs		2 668 422	3 051 566
Capitaux propres			
Capital social	15	974 032	680 233
Surplus d'apport		21 404	21 063
Cumul des autres éléments du résultat global		57 244	24 473
Résultats non distribués		843 870	779 920
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		1 896 550	1 505 689
Éventualités, lettres de crédit et autres engagements	23		
Total des passifs et des capitaux propres		4 564 972	4 557 255

Les notes des pages 6 à 29 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés.

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>		Trimestre	Trimestre	Semestre	Semestre
		clos le	clos le	clos le	clos le
		30 juin 2020	30 juin 2019*	30 juin 2020	30 juin 2019*
	Note				
Revenus		1 025 284	1 183 897	2 137 940	2 281 333
Surcharge de carburant		80 933	153 898	208 759	287 279
Revenus totaux		1 106 217	1 337 795	2 346 699	2 568 612
Charges liées aux matières et aux services	18	573 092	723 400	1 250 975	1 401 891
Charges liées au personnel	19	261 581	334 834	578 898	654 855
Autres charges opérationnelles		43 233	48 906	92 168	98 074
Amortissement des immobilisations corporelles		58 069	55 757	115 159	108 190
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		27 275	25 946	52 928	50 460
Amortissement des immobilisations incorporelles		15 417	16 499	30 976	32 288
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	5	-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement		(3 297)	(4 988)	(6 665)	(9 400)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(497)	(686)	(1 304)	(693)
Perte sur la vente de terrains et bâtiments		-	-	2	-
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(125)	(74)	(10 784)	(10 171)
Total des charges opérationnelles		974 748	1 188 807	2 096 769	2 314 707
Bénéfice opérationnel		131 469	148 988	249 930	253 905
(Produits financiers) charges financières					
Produits financiers	20	(587)	(749)	(2 502)	(1 455)
Charges financières	20	18 156	22 226	39 273	42 058
Charges financières nettes		17 569	21 477	36 771	40 603
Bénéfice avant impôt sur le résultat		113 900	127 511	213 159	213 302
Charge d'impôt sur le résultat	21	44 245	27 322	67 744	48 010
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		69 655	100 189	145 415	165 292
Perte nette liée aux activités abandonnées	6	-	(12 478)	-	(12 478)
Bénéfice net de la période attribuable aux propriétaires de la Société		69 655	87 711	145 415	152 814
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société					
Bénéfice de base par action	16	0,80	1,04	1,69	1,80
Bénéfice dilué par action	16	0,79	1,01	1,66	1,76
Bénéfice par action lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société					
Bénéfice de base par action	16	0,80	1,19	1,69	1,95
Bénéfice dilué par action	16	0,79	1,16	1,66	1,90

(*) Retraité pour les changements de présentation (voir note 20)

Les notes des pages 6 à 29 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Bénéfice net de la période attribuable aux propriétaires de la Société	69 655	87 711	145 415	152 814
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui peuvent être reclassés dans le bénéfice des périodes futures :				
Écarts de conversion	(39 711)	(25 966)	57 586	(51 877)
Couverture d'investissement net, après impôt	11 930	6 013	(21 099)	12 448
Couverture de flux de trésorerie, après impôt	32	(4 392)	(3 716)	(7 802)
Éléments reclassés directement en résultats non distribués :				
Profit latent sur les placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôt	-	455	-	1 326
Autres éléments du résultat global pour la période, après impôt	(27 749)	(23 890)	32 771	(45 905)
Total du résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société	41 906	63 821	178 186	106 909

Les notes des pages 6 à 29 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Perte latente cumulée du régime d'avantages du personnel	Gain (perte) cumulé sur couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion cumulés et couverture d'investissement net	Perte latente cumulée sur les placements dans des titres de capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société
Solde au 31 décembre 2019		680 233	21 063	(486)	375	24 584	-	779 920	1 505 689
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	-	-	145 415	145 415
Autres éléments du résultat global, après impôt		-	-	-	(3 716)	36 487	-	-	32 771
Total du résultat global de la période		-	-	-	(3 716)	36 487	-	145 415	178 186
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	17	-	4 509	-	-	-	-	-	4 509
Options d'achat d'actions exercées	15, 17	22 005	(4 168)	-	-	-	-	-	17 837
Émission d'actions	15	288 475	-	-	-	-	-	-	288 475
Dividendes aux propriétaires de la Société		-	-	-	-	-	-	(45 506)	(45 506)
Rachat d'actions propres	15	(16 681)	-	-	-	-	-	(35 959)	(52 640)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		293 799	341	-	-	-	-	(81 465)	212 675
Solde au 30 juin 2020		974 032	21 404	(486)	(3 341)	61 071	-	843 870	1 896 550
Solde au 31 décembre 2018		704 510	20 448	(528)	10 210	60 971	(5 863)	787 106	1 576 854
Ajustement lors de la première application de l'IFRS 16		-	-	-	-	-	-	(25 678)	(25 678)
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	-	-	152 814	152 814
Autres éléments du résultat global, après impôt		-	-	-	(7 802)	(39 429)	1 326	-	(45 905)
Perte réalisée sur les titres de capitaux propres, après impôt		-	-	-	-	-	4 537	(4 537)	-
Total du résultat global de la période		-	-	-	(7 802)	(39 429)	5 863	148 277	106 909
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	17	-	4 270	-	-	-	-	-	4 270
Options d'achat d'actions exercées	15, 17	17 045	(3 911)	-	-	-	-	-	13 134
Dividendes aux propriétaires de la Société		-	-	-	-	-	-	(40 308)	(40 308)
Rachat d'actions propres	15	(33 091)	-	-	-	-	-	(128 320)	(161 411)
Règlement net des unités d'actions restreintes	15, 17	15	(15)	-	-	-	-	(44)	(44)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres		(16 031)	344	-	-	-	-	(168 672)	(184 359)
Solde au 30 juin 2019		688 479	20 792	(528)	2 408	21 542	-	741 033	1 473 726

Les notes des pages 6 à 29 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés.

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019*	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Bénéfice net de la période attribuable aux propriétaires de la Société		69 655	87 711	145 415	152 814
Perte nette lié aux activités abandonnées		-	(12 478)	-	(12 478)
Bénéfice net de la période		69 655	100 189	145 415	165 292
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Amortissement des immobilisations corporelles		58 069	55 757	115 159	108 190
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		27 275	25 946	52 928	50 460
Amortissement des immobilisations incorporelles		15 417	16 499	30 976	32 288
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions		2 301	2 196	4 509	4 270
Charges financières, montant net		17 569	21 477	36 771	40 603
Charge d'impôt sur le résultat		44 245	27 322	67 744	48 010
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses		-	(10 787)	(5 584)	(10 787)
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles		(3 297)	(4 988)	(6 663)	(9 400)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(497)	(686)	(1 304)	(693)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(125)	(74)	(10 784)	(10 171)
Avantages du personnel et provisions		(3 393)	(4 693)	(1 682)	(2 109)
		227 219	228 158	427 485	415 953
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	7	16 095	(17 756)	38 279	7 870
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		243 314	210 402	465 764	423 823
Intérêts payés		(15 795)	(20 050)	(35 427)	(41 987)
Impôts sur le résultat payés		348	(48 996)	(10 725)	(79 782)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies		227 867	141 356	419 612	302 054
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles abandonnées		-	(14 461)	-	(14 461)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		227 867	126 895	419 612	287 593
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(27 267)	(69 773)	(60 547)	(120 657)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		13 811	23 515	24 617	40 307
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente		1 837	1 121	16 700	18 714
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(756)	(1 230)	(1 490)	(2 252)
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles		-	-	-	269
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie nette acquise		(60 024)	(78 186)	(74 670)	(180 637)
Produits de la vente de placements		-	2 426	-	2 426
Autres		3 463	(487)	28 630	(241)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement poursuivies		(68 936)	(122 614)	(66 760)	(242 071)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
(Diminution) augmentation du découvert bancaire		(958)	13 520	(5 249)	929
Produits tirés de la dette à long terme		9 324	97 005	17 701	304 968
Remboursement net de la dette à long terme		(245 073)	(13 618)	(510 195)	(112 321)
Remboursement des obligations locatives		(26 938)	(23 995)	(53 165)	(47 747)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers		550	(2 022)	343	(2 022)
Dividendes payés		(22 657)	(20 273)	(43 834)	(41 008)
Rachat d'actions propres		(8 883)	(64 811)	(52 640)	(161 411)
Produits tirés de l'émission d'actions ordinaires, déduction faite des dépenses		-	-	288 475	-
Produits tirés de l'exercice d'options d'achat d'actions		16 728	8 744	17 837	13 134
Rachat d'actions propres pour le règlement d'unités d'actions restreintes		-	-	-	(44)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement poursuivies		(277 907)	(5 450)	(340 727)	(45 522)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(118 976)	(1 169)	12 125	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		131 101	1 169	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		12 125	-	12 125	-

(*) Retraité pour les changements de présentation (voir note 20)

Les notes des pages 6 à 29 font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés.

1. Entité publiante

TFI International Inc. (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est une entreprise établie au Canada. Le siège social de la Société est situé au 8801, route Transcanadienne, bureau 500, Montréal (Québec) H4S 1Z6.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société aux 30 juin 2020 et 2019 et pour le trimestre et le semestre clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme le « Groupe » et, individuellement, comme les « entités du Groupe »).

Le Groupe a des activités dans le domaine de la prestation de services de transport et de logistique partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

2. Mode d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés n'incluent pas toutes les informations exigées pour des états financiers annuels complets et devraient être lus en accord avec les plus récents états financiers consolidés annuels du Groupe.

La publication de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés a été autorisée par le conseil d'administration le 27 juillet 2020.

b) Base d'évaluation

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- les placements dans les titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et les contreparties conditionnelles, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur conformément à IFRS 2;
- le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies, qui correspond au total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs des régimes;
- les actifs et les passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, qui sont mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition.

c) Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire

Les activités du Groupe sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Cette demande est habituellement relativement stable tout au long de l'année. Plus précisément, la demande est à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois plus rigoureux d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter. Par conséquent, les résultats d'exploitation pour la période intérimaire ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats des opérations pour l'année entière.

d) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Afin de dresser les états financiers consolidés ci-joints selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. Les estimations portent notamment sur l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles, des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, les provisions pour impôts sur les bénéfices ainsi que les provisions auto-assurance et autres provisions et éventualités. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses par suite de l'évolution de la conjoncture économique seront prises en considération dans les états financiers des périodes futures.

Les jugements importants qui ont été portés par la direction afin d'appliquer les conventions comptables du Groupe lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires consolidés condensés et les principales sources d'incertitude relativement à ses estimations sont les mêmes que ceux qui ont servi à dresser et qui sont décrits dans les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2019.

3. Principales conventions comptables

Les conventions comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2019 ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés, sauf indication contraire. Les conventions comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Subventions gouvernementales

Le Groupe comptabilise une subvention gouvernementale lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle respectera les conditions requises pour bénéficier de la subvention et que la subvention sera reçue. Le Groupe comptabilise les subventions comme une réduction des dépenses que la subvention est destinée à compenser.

Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de la période

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires débutant le ou après le 1^{er} janvier 2020 et ont été appliquées au moment de la préparation de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés :

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3) : Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux entreprises acquises pendant l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020. Les modifications comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires. Si un préparateur choisit de ne pas appliquer le test de concentration, ou si le test échoue, l'appréciation à porter cible l'existence d'un processus substantiel. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés du Groupe.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Modifications des exigences liées à la comptabilité de couverture – Refonte des taux interbancaires et incidence sur l'information financière (phase 1) : Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à certaines de ses exigences relatives à la comptabilité de couverture contenues dans l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, de même que dans la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans le cadre de la phase 1 du projet relatif à la refonte des taux interbancaires et à son incidence sur l'information financière. Les modifications sont en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications portent sur des questions ayant une incidence sur l'information financière jusqu'à la refonte des taux interbancaires, sont obligatoires et s'appliquent à toutes les relations de couverture directement touchées par les incertitudes relatives à la refonte des taux interbancaires. Les modifications touchent des exigences spécifiques liées à la comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des éventuelles répercussions des incertitudes entourant la refonte des taux interbancaires sur les aspects suivants :

- l'exigence de « haute probabilité »;
- les appréciations prospectives;
- les appréciations rétrospectives (pour l'IAS 39);
- la possibilité de désigner des composantes de risque.

L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat (amendements à l'IAS 37)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires - Coût d'exécution de contrat (amendements à l'IAS 37)*. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats existants à la date de la première application des modifications. L'adoption anticipée est permise. L'IAS 37 ne précise pas quels coûts sont inclus comme coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements de l'IASB abordent cette question en précisant que les « coûts d'exécution d'un contrat » comprennent à la fois :

- les coûts supplémentaires - par exemple main d'œuvre directe et matériaux; et
- une allocation d'autres coûts directs - par exemple une allocation de l'amortissement pour un élément d'immobilisations corporelles utilisé dans l'exécution du contrat.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

4. Information sectorielle

Le Groupe exerce ses activités dans le secteur du transport et de la logistique aux États-Unis, au Canada et au Mexique dans les différents secteurs isolables décrits ci-dessous. Ces secteurs isolables sont gérés de façon indépendante puisqu'ils nécessitent des technologies et des ressources en capital différentes. Le chef de la direction du Groupe passe en revue les rapports de gestion interne de chaque secteur opérationnel. Les activités de chaque secteur isolable du Groupe sont décrites dans le résumé suivant :

Colis et courrier	Cueillette, transport et livraison d'articles partout en Amérique du Nord.
Transport de lots brisés	Cueillette, regroupement, transport et livraison de petits chargements.
Transport de lots complets ^(a)	Transport de chargements complets, directement depuis les installations d'un client jusqu'à la destination, à l'aide de remorques fermées ou d'équipement spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers des clients. Les services fournis comprennent notamment le transport accéléré, le transport par semi-remorque à plateau et par conteneur et réservoir, ainsi que les services dédiés.
Logistique ^(b)	Services de logistique avec une approche allégée en actifs, y compris le courtage, le transit et la gestion du transport, ainsi que la livraison de petits colis.

- (a) Le secteur du transport de lots complets regroupe le secteur du transport de lots complets conventionnels canadien, le secteur du transport de lots complets conventionnels américain, ainsi que les services spécialisés de lots complets. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.
- (b) À compter du quatrième trimestre de l'exercice 2019, le Groupe a renommé le secteur Logistique plutôt que Logistique et dernier kilomètre tel que précédemment déclaré. La composition du secteur reste inchangée.

Des renseignements sur les résultats de chaque secteur isolable sont présentés ci-dessous. La performance est évaluée en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel ou de la perte opérationnelle. Cette mesure est incluse dans les rapports de gestion interne qui sont passés en revue par le chef de la direction du Groupe, et elle correspond au « Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) » dans les états consolidés du résultat. Le bénéfice opérationnel sectoriel (perte opérationnelle sectorielle) est utilisé(e) comme mesure de la performance, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités exerçant leurs activités au sein de ces industries.

TFI International Inc. **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS**
PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2020 ET 2019
(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
Trimestre clos le 30 juin 2020							
Revenus externes	138 549	156 344	466 677	263 714	-	-	1 025 284
Surcharge de carburant externe	11 809	18 182	44 177	6 765	-	-	80 933
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	1 031	2 166	5 067	1 261	-	(9 525)	-
Revenus totaux	151 389	176 692	515 921	271 740	-	(9 525)	1 106 217
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	22 602	33 419	69 524	22 683	(16 759)	-	131 469
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	8 553	17 680	62 546	11 726	256	-	100 761
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	-	(45)	170	-	-	-	125
Immobilisations incorporelles	246 383	239 764	1 179 635	342 728	4 243	-	2 012 753
Total des actifs	484 197	754 773	2 726 529	552 717	46 756	-	4 564 972
Total des passifs	143 223	280 458	581 624	159 515	1 503 602	-	2 668 422
Additions d'immobilisations corporelles	5 089	1 938	21 416	304	67	-	28 814
Trimestre clos le 30 juin 2019*							
Revenus externes	157 426	216 386	566 109	243 976	-	-	1 183 897
Surcharge de carburant externe	22 832	35 713	84 308	11 045	-	-	153 898
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	1 243	2 890	5 131	970	-	(10 234)	-
Revenus totaux	181 501	254 989	655 548	255 991	-	(10 234)	1 337 795
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	29 931	30 268	67 241	28 658	(7 110)	-	148 988
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	7 873	17 746	60 784	11 602	197	-	98 202
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	-	(2)	76	-	-	-	74
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	-	10 787	-	-	10 787
Immobilisations incorporelles	247 360	250 041	1 139 444	329 190	2 861	-	1 968 896
Total des actifs	473 517	786 442	2 724 380	533 149	60 424	-	4 577 912
Total des passifs	154 025	330 342	545 051	166 172	1 908 596	-	3 104 186
Additions d'immobilisations corporelles	2 595	8 604	66 581	797	292	-	78 869

(*) Retraité pour les changements de présentation (voir note 20)

TFI International Inc. **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS**
PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2020 ET 2019
(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2020							
Revenus externes	276 904	334 567	995 389	531 080	-	-	2 137 940
Surcharge de carburant externe	31 529	46 251	115 677	15 302	-	-	208 759
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	2 328	4 237	10 549	2 680	-	(19 794)	-
Revenus totaux	310 761	385 055	1 121 615	549 062	-	(19 794)	2 346 699
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	38 106	51 100	132 528	48 640	(20 444)	-	249 930
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	16 913	34 692	124 769	22 037	652	-	199 063
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2)	(45)	10 831	-	-	-	10 784
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	-	5 584	-	-	5 584
Immobilisations incorporelles	246 383	239 764	1 179 635	342 728	4 243	-	2 012 753
Total des actifs	484 197	754 773	2 726 529	552 717	46 756	-	4 564 972
Total des passifs	143 223	280 458	581 624	159 515	1 503 602	-	2 668 422
Additions d'immobilisations corporelles	17 359	9 941	36 965	642	173	-	65 080
Semestre clos le 30 juin 2019*							
Revenus externes	303 219	422 212	1 088 563	467 339	-	-	2 281 333
Surcharge de carburant externe	42 482	68 511	156 878	19 408	-	-	287 279
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	2 528	5 163	10 642	1 897	-	(20 230)	-
Revenus totaux	348 229	495 886	1 256 083	488 644	-	(20 230)	2 568 612
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	50 931	57 910	117 985	43 822	(16 743)	-	253 905
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	15 907	34 631	117 207	22 250	943	-	190 938
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	-	9 399	772	-	-	-	10 171
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	-	-	-	10 787	-	-	10 787
Immobilisations incorporelles	247 360	250 041	1 139 444	329 190	2 861	-	1 968 896
Total des actifs	473 517	786 442	2 724 380	533 149	60 424	-	4 577 912
Total des passifs	154 025	330 342	545 051	166 172	1 908 596	-	3 104 186
Additions d'immobilisations corporelles	6 182	15 826	107 293	1 037	707	-	131 045

(*) Retraité pour les changements de présentation (voir note 20)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Informations géographiques

Les revenus sont attribués aux emplacements géographiques en fonction du lieu d'origine de la prestation du service.

<i>Total des revenus</i>	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Éliminations	Total
Trimestre clos le 30 juin 2020						
Canada	151 389	155 745	205 431	74 817	(8 187)	579 195
États-Unis	-	20 947	310 490	192 434	(1 338)	522 533
Mexique	-	-	-	4 489	-	4 489
Total	151 389	176 692	515 921	271 740	(9 525)	1 106 217

Trimestre clos le 30 juin 2019						
Canada	181 501	211 932	276 284	72 029	(9 913)	731 833
États-Unis	-	43 057	379 264	178 642	(321)	600 642
Mexique	-	-	-	5 320	-	5 320
Total	181 501	254 989	655 548	255 991	(10 234)	1 337 795

Semestre clos le 30 juin 2020						
Canada	310 761	338 202	460 373	151 329	(17 010)	1 243 655
États-Unis	-	46 853	661 242	387 952	(2 784)	1 093 263
Mexique	-	-	-	9 781	-	9 781
Total	310 761	385 055	1 121 615	549 062	(19 794)	2 346 699

Semestre clos le 30 juin 2018						
Canada	348 229	412 427	530 425	139 752	(19 716)	1 411 117
États-Unis	-	83 459	725 658	338 717	(514)	1 147 320
Mexique	-	-	-	10 175	-	10 175
Total	348 229	495 886	1 256 083	488 644	(20 230)	2 568 612

Les actifs sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	Au 30 juin 2020	Au 31 déc. 2019
Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 274 771	2 308 400
États-Unis	1 591 152	1 518 877
Mexique	19 647	23 349
	3 885 570	3 850 626

5. Regroupements d'entreprises

a) Regroupements d'entreprises

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis quatre entreprises en 2020, incluant R.R. Donnelley & Sons Company, qui ne sont pas considérées comme significatives. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Le 2 mars 2020, le Groupe a réalisé l'acquisition de certains actifs de R.R. Donnelley & Sons Company. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 14,7 M\$, qui a été versé en trésorerie. La juste valeur estimée des actifs nets identifiables acquis, y compris la juste valeur des relations clients acquises, dépassait le prix d'achat, générant un profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses estimé de 5,6 M\$ dans le secteur logistique.

Si ces quatre acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2020, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net de ces entreprises auraient été respectivement de 109,9 M\$ et 0,7 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

En 2020, des coûts de transaction de 0,3 M\$ ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises mentionnées ci-dessus et ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

À la date de clôture, le Groupe n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur les éléments identifiables de l'actif net et du goodwill des acquisitions de 2020. Les informations nécessaires pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs n'ont pas encore été obtenues pour ces acquisitions. Le Groupe finalisera la répartition du prix d'achat à mesure qu'il obtiendra plus de renseignements. Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat en fonction des meilleures informations mises à la disposition du Groupe à ce jour.

<i>Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge</i>	Note	2020*
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 365
Clients et autres débiteurs		30 986
Fournitures en stock et charges payées d'avance		1 370
Immobilisations corporelles	8	4 220
Actifs au titre de droits d'utilisation	9	50 689
Immobilisations incorporelles	10	26 145
Fournisseurs et autres créditeurs		(7 672)
Autres passifs non courants		(452)
Obligations locatives	13	(51 041)
Passifs d'impôt différé		(4 063)
Total de l'actif net identifiable		51 547
Total de la contrepartie en trésorerie transférée		76 035
Goodwill	10	30 072
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses		(5 584)

(*) Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

Les créances clients comprennent des montants contractuels bruts exigibles de 33,5 M\$, dont une tranche de 2,5 M\$ était considérée comme irrécouvrable à la date d'acquisition.

En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises en 2020, 27,6 M\$ montant est déductible aux fins de l'impôt.

b) Goodwill

Le goodwill est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie et jouissant d'une bonne réputation dans le secteur du transport, ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de l'entité acquise aux activités actuelles du Groupe.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Le goodwill découlant des regroupements d'entreprises susmentionnés a été attribué, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, aux secteurs opérationnels qui représentent le niveau de suivi interne minimal du goodwill.

Secteur opérationnel	Secteur isolable	2019*
Transport de lots complets américain	Transport de lots complets	1 968
Services spécialisés de lots complets	Transport de lots complets	27 410
Logistique	Logistique	694
		30 072

(*) Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

c) Ajustement aux montants provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent

Les états financiers consolidés annuels de 2019 incluaient des détails sur les regroupements d'entreprises du Groupe et comprenaient des justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie payée et à l'actif net acquis de Schilli ainsi qu'à d'autres acquisitions non significatives. Ces acquisitions ont été comptabilisées en vertu des dispositions de la norme IFRS 3.

Tel que requis par la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. En conséquence, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs pris en charge de Schilli et des acquisitions non significatives a été ajustée en 2020. Aucun ajustement significatif n'a été apporté aux justes valeurs provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent et ont été inclus dans l'acquisition de 2020.

6. Activités abandonnées

Au deuxième trimestre de 2019, le Groupe a reçu une décision défavorable sur une demande d'indemnisation au titre d'accident entraînant une perte de 12,5 M\$ (16,6 M\$, déduction faite des impôts de 4,1 M\$). L'incident s'est produit dans une division d'exploitation faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage abandonné. Le secteur de déplacement d'appareils de forage a été classé comme activité abandonnée le 30 septembre 2015.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées se sont chiffrées à 14,5 M\$ (18,6 M\$, déduction faite des impôts de 4,1 M\$).

La perte de base par action des activités abandonnées pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2019 s'est établie à 0,15\$. La perte diluée par action pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2019 s'est établie à 0,15\$ et à 0,14\$, respectivement.

7. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel

	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019*	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019*
Clients et autres débiteurs	27 595	640	42 983	26 868
Fournitures en stock	1 289	993	3 135	1 199
Charges payées d'avance	(3 619)	15	(3 086)	(3 617)
Fournisseurs et autres créditeurs	(9 170)	(19 404)	(4 753)	(16 580)
	16 095	(17 756)	38 279	7 870

(*) Retraité pour les changements de présentation (voir note 20)

8. Immobilisations corporelles

	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2019	400 909	1 645 986	162 735	2 209 630
Regroupements d'entreprises	-	4 187	33	4 220
Additions	3 374	52 683	9 023	65 080
Cessions	(301)	(64 872)	(3 872)	(69 045)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(9 657)	(9 491)	-	(19 148)
Incidence des variations des taux de change	2 883	38 372	190	41 445
Solde au 30 juin 2020	397 208	1 666 865	168 109	2 232 182
Amortissement				
Solde au 31 décembre 2019	76 121	567 787	104 015	747 923
Amortissement de la période	5 658	102 453	7 048	115 159
Cessions	(227)	(47 139)	(3 725)	(51 091)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(3 277)	(8 800)	-	(12 077)
Incidence des variations des taux de change	530	9 194	(244)	9 480
Solde au 30 juin 2020	78 805	623 495	107 094	809 394
Valeurs comptables nettes				
Solde au 31 décembre 2019	324 788	1 078 199	58 720	1 461 707
Solde au 30 juin 2020	318 403	1 043 370	61 015	1 422 788

Au 30 juin 2020, 4,5 M\$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (3,1 M\$ au 31 décembre 2019).

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

9. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût				
Solde au 31 décembre 2019	558 627	213 120	2 389	774 136
Additions	8 688	15 340	1 056	25 084
Regroupements d'entreprises	14 423	36 266	-	50 689
Décomptabilisation*	(16 642)	(23 291)	(209)	(40 142)
Incidence des variations des taux de change	4 627	744	15	5 386
Solde au 30 juin 2020	569 723	242 179	3 251	815 153
Amortissement				
Solde au 31 décembre 2019	251 558	87 174	1 387	340 119
Amortissement	32 959	19 574	395	52 928
Décomptabilisation*	(12 035)	(17 942)	(14)	(29 991)
Incidence des variations des taux de change	1 716	340	12	2 068
Solde au 30 juin 2020	274 198	89 146	1 780	365 124
Valeurs comptables nettes				
Solde au 31 décembre 2019	307 069	125 946	1 002	434 017
Solde au 30 juin 2020	295 525	153 033	1 471	450 029

(*) Les actifs au titre de droit d'utilisation décomptabilisés comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents ou d'actifs au titre de droits d'utilisation entièrement amortis.

10. Immobilisations incorporelles

	Autres immobilisations incorporelles					Total
	Goodwill	Relations clients	Marques de commerce	Clauses de non concurrence	Technologies de l'information	
Coût						
Solde au 31 décembre 2019	1 728 871	625 279	111 379	15 498	27 072	2 508 099
Regroupements d'entreprises*	30 072	26 195	(482)	432	-	56 217
Additions	-	-	-	-	1 490	1 490
Extinction	-	-	-	(1 107)	(105)	(1 212)
Incidence des variations des taux de change	29 547	11 449	2 997	278	231	44 502
Solde au 30 juin 2020	1 788 490	662 923	113 894	15 101	28 688	2 609 096
Amortissement et dépréciation						
Solde au 31 décembre 2019	190 780	285 430	52 186	5 806	18 995	553 197
Amortissement de la période	-	25 459	2 854	1 376	1 287	30 976
Extinction	-	-	-	(1 107)	(105)	(1 212)
Incidence des variations des taux de change	5 980	5 967	1 221	87	127	13 382
Solde au 30 juin 2020	196 760	316 856	56 261	6 162	20 304	596 343
Valeurs comptables nettes						
Solde au 31 décembre 2019	1 538 091	339 849	59 193	9 692	8 077	1 954 902
Solde au 30 juin 2020	1 591 730	346 067	57 633	8 939	8 384	2 012 753

(*) Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent

TFI International Inc. **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS**
PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2020 ET 2019
(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

11. Autres actifs

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Trésorerie soumise à restrictions	-	4 298
Dépôts de garantie	4 532	4 109
Placements dans des titres de capitaux propres	2 523	1 391
Autre	1 903	1 443
Billet à ordre	-	24 814
	8 958	36 055
Présentation en tant que :		
Autres actifs courants	-	24 814
Autres actifs non courants	8 958	11 241

Les restrictions sur la trésorerie ne sont plus requises au 30 juin 2020.

12. Dette à long terme

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Passifs non courants		
Facilités renouvelables non garanties	134 072	590 259
Emprunt à terme non garanti	409 403	609 147
Débeture non garantie	199 010	198 900
Billets de premier rang non garantis	205 140	194 820
Contrats de vente conditionnelle	93 561	97 914
	1 041 186	1 691 040
Passifs courants		
Partie courante des facilités renouvelables non garanties	-	11 970
Partie courante des contrats de vente conditionnelle	40 734	41 677
Partie courante de l'emprunt à terme non garanti	199 864	-
	240 598	53 647

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à la dette à long terme :

	Note	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Solde au début de la période		1 744 687	1 584 423
Transfert aux obligations locatives		-	(9 164)
Produits tirés de la dette à long terme		17 701	304 968
Regroupements d'entreprises	5	-	11 500
Remboursement net de la dette à long terme		(510 195)	(112 321)
Désactualisation des frais de financement reportés		768	1 097
Incidence des variations des taux de change		4 492	(4 523)
Incidence des variations des taux de change - autres éléments du résultat global		24 331	(14 364)
Solde à la fin de la période		1 281 784	1 761 616

Le Groupe maintient des facilités renouvelables, dont le solde disponible était de 1 077 M\$ au 30 juin 2020 (605,1 M\$ au 31 décembre 2019), et dispose d'un crédit supplémentaire de 250 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions aux termes de la convention conclue avec son syndicat de prêteurs bancaires.

13. Obligations locatives

	30 juin 2020	31 décembre 2019
Obligations locatives courantes	110 871	99 133
Obligations locatives non courantes	366 114	362 709
	476 985	461 842

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux obligations locatives:

	Note	Semestre clos le 30 juin, 2020	Semestre clos le 30 juin, 2019
Solde au début de la période		461 842	-
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16 au 1 janvier 2019		-	483 458
Transfert des passifs au titre des contrats de location-financement de la dette à long terme		-	9 164
Regroupements d'entreprises	5	51 041	10 115
Additions		25 084	23 285
Décomptabilisation*		(11 453)	(10 664)
Remboursement		(53 165)	(47 747)
Incidence des variations des taux de change		3 636	(1 536)
Solde à la fin de la période		476 985	466 075

(*) Les obligations locatives décomptabilisées comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents ou d'actifs au titre de droits d'utilisation entièrement amortis.

Options de prolongation

Certains baux immobiliers contiennent des options de prolongation exerçables par le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche à inclure des options d'extension dans les nouveaux baux afin de fournir une flexibilité opérationnelle. Le Groupe évalue à la date de début du bail s'il est raisonnablement certain d'exercer les options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances sous son contrôle.

Les obligations locatives incluent un montant de 47,4 M\$ de paiements de loyers futurs relié aux options de prolongation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a estimé que les paiements de loyers futurs potentiels, s'il exerçait les options de prolongation restantes, entraîneraient une augmentation des obligations locatives de 489,9 M\$.

Le Groupe n'a pas de risque significatif relié aux options et pénalités de résiliation.

Flux de trésorerie contractuels

Le total des échéances contractuelles des flux de trésorerie liés aux obligations locatives du Groupe s'établit comme suit :

	Au 30 juin, 2020
Moins de 1 an	126 194
De 1 à 5 ans	301 087
Plus de 5 ans	108 934
	536 215

14. Provisions

	Autoassurance	Autres	Total
Au 30 juin 2020			
Provisions courantes	15 446	3 357	18 803
Provisions non courantes	34 538	485	35 023
	49 984	3 842	53 826
Au 31 décembre 2019			
Provisions courantes	21 961	1 760	23 721
Provisions non courantes	28 936	315	29 251
	50 897	2 075	52 972

15. Capital social

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série. Ces actions ordinaires et privilégiées n'ont pas de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a réalisé un premier appel public à l'épargne à la Bourse de New York. La Société a émis un total de 6 900 000 actions ordinaires, émises à un prix unitaire de 33,35\$ US, soit l'équivalent de 44,20\$ CA l'action, selon le taux de change de la Banque du Canada au moment de la transaction, pour un produit de 230 115 000\$ US (environ 305,0 M\$ CA) à la Société. La Société a engagé des frais d'émission d'actions d'environ 17,5 M\$, dont 16,7 M\$ ont été capitalisés dans le capital social et 0,8 M\$ ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Le tableau suivant résume le nombre d'actions ordinaires émises :

<i>(en actions)</i>	Note	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Solde au début de la période		81 450 326	86 397 588
Actions rachetées et annulées		(1 542 155)	(4 047 100)
Émission d'actions		6 900 000	-
Options d'achat d'actions exercées	17	1 072 446	1 068 523
Solde à la fin de la période		87 880 617	83 419 011

Le tableau suivant résume le capital social émis et entièrement libéré :

	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Solde au début de la période	680 233	704 510
Émission d'actions, déduction faite des dépenses	288 475	-
Actions rachetées et annulées	(16 681)	(33 091)
Contrepartie en trésorerie liée à l'exercice d'options d'achat d'actions	17 837	13 134
Valeur attribuée créditée au capital social par suite d'exercice d'options d'achat d'actions	4 168	3 911
Émission d'actions sur le règlement des UAR	-	15
Solde à la fin de la période	974 032	688 479

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») qui a débuté le 2 octobre 2019 et qui expirera le 1er octobre 2020, la Société a été autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 30 juin 2020 et depuis le début de l'offre, la Société a racheté et annulé 2 221 255 actions ordinaires dans le cadre de cette offre.

TFI International Inc. **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS**
PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2020 ET 2019
(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Pendant le semestre clos le 30 juin 2020, la Société a racheté 1 542 155 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 34,13\$ par action pour un prix d'achat total de 52,6 M\$ en lien avec l'offre. Pendant le semestre clos le 30 juin 2019, la Société a racheté 4 047 100 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 39,88\$ par action pour un prix d'achat total de 161,4 M\$ en lien avec l'offre précédente. L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées, soit un montant de 36,0 M\$ (128,3 M\$ en 2019), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime sur rachat d'actions.

16. Bénéfice par action

Bénéfice de base par action

Le bénéfice de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ont été calculés comme suit :

<i>(en milliers de dollars et en actions)</i>	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	69 655	87 711	145 415	152 814
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	69 655	100 189	145 415	165 292
Actions ordinaires émises au début de la période	87 125 884	84 369 157	81 450 326	86 397 588
Incidence de l'exercice d'options d'achat d'actions	443 231	324 675	266 219	456 075
Incidence du rachat d'actions propres	(158 205)	(510 397)	(866 265)	(2 177 671)
Incidence de l'émission d'actions ordinaires	-	-	5 212 500	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	87 410 910	84 183 435	86 062 780	84 675 992
Bénéfice de base par action	0,80	1,04	1,69	1,80
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies	0,80	1,19	1,69	1,95

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives, ont été calculés comme suit :

<i>(en milliers de dollars et en actions)</i>	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	69 655	87 711	145 415	152 814
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	69 655	100 189	145 415	165 292
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	87 410 910	84 183 435	86 062 780	84 675 992
Effet dilutif :				
Options d'achat d'actions et unités d'actions restreintes	1 227 759	2 270 073	1 428 025	2 331 085
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - dilué	88 638 669	86 453 508	87 490 805	87 007 077
Bénéfice dilué par action	0,79	1,01	1,66	1,76
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	0,79	1,16	1,66	1,90

Au 30 juin 2020, 869 223 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action (néant en 2019); ces options étant considérées comme antidilutives.

La valeur à la cote moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions a été fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle ces options étaient en circulation.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

17. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime actuel d'options d'achat d'actions de 2012 est de 5 979 201. Chaque option d'achat d'actions permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire au moment de l'exercice. Le prix d'exercice à payer pour chaque option est déterminé par le conseil d'administration à la date de l'attribution, et il ne peut pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans, et la charge est constatée selon la méthode accélérée, chaque tranche étant évaluée séparément à la juste valeur et enregistrée au cours de sa période d'acquisition respective. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en milliers d'options et en dollars)	Trimestre clos le 30 juin 2020		Trimestre clos le 30 juin 2019		Semestre clos le 30 juin 2020		Semestre clos le 30 juin 2019	
	Prix d'exercice Nombre d'options		Prix d'exercice Nombre d'options		Prix d'exercice Nombre d'options		Prix d'exercice Nombre d'options	
	moyen pondéré		moyen pondéré		moyen pondéré		moyen pondéré	
Solde au début de la période	4 346	27,00	5 458	25,22	4 422	26,82	5 031	21,01
Options attribuées	-	-	-	-	-	-	909	40,36
Options exercées	(1 000)	16,73	(598)	14,61	(1 072)	16,65	(1 068)	12,29
Options éteintes	-	-	-	-	(4)	40,36	(12)	29,22
Solde à la fin de la période	3 346	30,07	4 860	26,53	3 346	30,07	4 860	26,53
Options exerçables à la fin de la période					2 571	27,75	3 113	21,92

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 30 juin 2020 :

(en milliers d'options et en dollars)	Options en circulation		Options exerçables
	Nombre d'options	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options
Prix d'exercice			
9,46	77	0,1	77
20,18	112	0,1	112
24,93	533	2,1	533
24,64	664	3,1	664
25,14	247	1,1	247
29,92	561	4,6	366
35,02	289	3,6	289
40,36	863	5,7	283
	3 346	3,6	2 571

Parmi les options en circulation au 30 juin 2020, un nombre total de 2 596 388 (3 463 098 au 31 décembre 2019) est détenu par les principaux dirigeants.

Pendant le semestre clos le 30 juin 2020, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions qui ont été exercées était de 39,69 \$ (42,21 \$ en 2019).

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les options d'achat d'actions, une charge de rémunération de 0,4 M\$ et 1,1 M\$ respectivement (1,3 M\$ et 2,3 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société en 2020.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des membres du conseil d'administration (régulé en espèces)

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux membres de son conseil d'administration. Aux termes de ce régime, les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des unités d'actions différées ou les deux à titre de jetons de présence. Le tableau suivant présente le nombre d'unités visées par ce régime :

<i>(en unités)</i>	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Solde au début de la période	361 791	316 612	348 031	306 042
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	5 851	8 597	17 572	17 187
Dividendes payés en unités	2 837	1 789	4 876	3 768
Solde à la fin de la période	370 479	326 998	370 479	326 998

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les unités d'actions différées, une charge de rémunération de 0,3 M\$ et 0,7 M\$, respectivement (0,4 M\$ et 0,8 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante des fournisseurs et autres créditeurs. De plus, dans les charges liées au personnel, le Groupe a constaté une perte de 6,2 M\$ et 0,9 M\$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020 en lien avec la réévaluation des unités d'actions différées (perte de 0,2 M\$ et 1,5 M\$ en 2019).

Au 30 juin 2020, la valeur comptable totale des passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie qui sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créditeurs se chiffrait à 17,0 M\$ (15,5 M\$ au 31 décembre 2019).

Régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance subordonnées aux résultats (régulé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des hauts dirigeants du Groupe. En février 2020, sur recommandation du comité des ressources humaines et de la rémunération, le conseil a approuvé les changements suivants à la méthode du régime incitatif à long terme (« RILT ») pour les participants admissibles désignés en 2020 et les années futures. L'allocation annuelle du RILT de chaque participant est divisée en deux attributions à parts égales d'unités d'actions de performance (« UAP ») et d'unités d'actions restreintes (« UAR »). Les UAP sont assujetties à la fois à des conditions de rendement et à des conditions d'acquisition basées sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution, tandis que les UAR sont uniquement soumises à une condition d'acquisition basée sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution. Les conditions de performance attachées aux UAP sont pondérées de façon égale entre un objectif de bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le revenu et le rendement relatif total pour les actionnaires (« RTA »). Aux fins de la portion RTA relative, il y a deux comparaisons pondérées de façon égale : la première portion est comparée au RTA d'un groupe de pairs de l'industrie du transport et la deuxième portion est comparée à l'indice S&P/TSX60.

Unités d'actions restreintes

Le 7 février 2020, la Société a octroyé un total de 145 218 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 95 358 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. La juste valeur des unités est déterminée à être la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 43,12 \$ par unité.

TFI International Inc. **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS**
PÉRIODES CLOSES LES 30 JUIN 2020 ET 2019
(NON AUDITÉ)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Le tableau suivant résume la variation des UAR en circulation :

<i>(en milliers d'UAR et en dollars)</i>	Trimestre		Trimestre		Semestre		Semestre	
	clos le		clos le		clos le		clos le	
	30 juin 2020		30 juin 2019		30 juin 2020		30 juin 2019	
	Prix		Prix		Prix		Prix	
	d'exercice		d'exercice		d'exercice		d'exercice	
	Nombre	moyen	Nombre	moyen	Nombre	moyen	Nombre	moyen
	d'UAR	pondéré	d'UAR	pondéré	d'UAR	pondéré	d'UAR	pondéré
Solde au début de la période	385	38,95	298	36,23	239	36,44	147	31,84
Unités attribuées	-	-	-	-	145	43,12	153	40,36
Unités réinvesties	3	38,96	2	36,23	4	38,33	3	34,78
Unités exercées	-	-	-	-	-	-	(1)	28,10
Unités éteintes	-	-	-	-	-	-	(2)	31,09
Solde à la fin de la période	388	38,95	300	36,23	388	38,95	300	36,23

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR en circulation et pouvant être exercées au 30 juin 2020 :

<i>(en milliers d'UAR et en dollars)</i>	UAR en circulation	
	Nombre	Durée de vie
Prix d'exercice	d'UAR	restante
		(en années)
29,92	91	0,5
40,36	151	1,5
43,12	146	2,6
	388	1,7

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les UAR, une charge de rémunération de 1,3 M\$ et 2,3 M\$, respectivement (0,9 M\$ et 2,0 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAR en circulation au 30 juin 2020, un nombre total de 254 223 (155 974 au 31 décembre 2019) est détenu par les principaux dirigeants.

Unités d'actions de performance

Le 7 février 2020, la Société a octroyé un total de 145 218 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 95 358 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. La juste valeur des unités est déterminée à être la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 43,12 \$ par unité.

Le tableau suivant résume la variation des UAP en circulation :

<i>(en milliers d'UAP et en dollars)</i>	Trimestre		Semestre	
	clos le		clos le	
	30 juin 2020		30 juin 2020	
	Prix		Prix	
	d'exercice		d'exercice	
	Nombre	moyen	Nombre	moyen
	d'UAP	pondéré	d'UAP	pondéré
Solde au début de la période	145	43,12	-	-
Unités attribuées	-	-	145	43,12
Unités réinvesties	1	43,12	1	43,12
Solde à la fin de la période	146	43,12	146	43,12

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

Le tableau suivant résume l'information sur les UAP en circulation et pouvant être exercées au 30 juin 2020 :

(en milliers d'UAP et en dollars)	UAP en circulation	
	Nombre d'UAP	Durée de vie restante (en années)
Prix d'exercice	146	2,6
43,12	146	2,6

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les UAP, une charge de rémunération de 0,6 M\$ and 1,1 M\$ et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAP en circulation au 30 juin 2020, un nombre total de 96 106 est détenu par les principaux dirigeants.

18. Charges liées aux matières et aux services

Les charges liées aux matières et aux services se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles.

	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Charges liées aux matières et aux services				
Entrepreneurs indépendants	430 116	510 291	920 857	987 257
Charges liées à l'exploitation des véhicules	142 976	213 109	330 118	414 634
	573 092	723 400	1 250 975	1 401 891

19. Charges liées au personnel

La Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») a été établie pour permettre aux employeurs canadiens de réembaucher des travailleurs précédemment mis à pied, de prévenir de nouvelles pertes d'emplois et de mieux se positionner pour reprendre leurs activités normales après la déclaration et la crise de la pandémie de COVID-19. La SSUC offre une subvention de 75% du salaire des employés jusqu'à un maximum de 847\$ par employé par semaine pour les employeurs canadiens admissibles. Le programme a été divisé en six périodes de réclamation s'étalant sur une période de 24 semaines du 15 mars 2020 au 29 août 2020.

Pour être admissible à la subvention salariale, un employeur canadien doit avoir subi une baisse de 30% de ses revenus (15% pour la première période de réclamation) par rapport à la même période de l'année précédente ou aux ventes mensuelles moyennes reconnues en janvier et février 2020. Pour les 5e et 6e périodes de réclamation commençant le 5 juillet 2020, les critères d'admissibilité n'ont pas encore été établis.

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2020, certaines entités juridiques au sein de la Société se sont qualifiées pour la SSUC, résultant en une subvention de 40,4 M\$ qui est enregistrée contre les charges liées au personnel dans l'état consolidé du résultat.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

20. Produits financiers et charges financières

Comptabilisation dans le bénéfice :

<i>Charges (produits)</i>	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019*	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019*
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	12 025	14 609	27 474	28 652
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	4 229	4 673	8 496	9 401
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(255)	(749)	(857)	(1 455)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	41	54	109	137
(Gain) perte de change, montant net	5	973	(1 645)	245
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change	-	18	-	-
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt	(332)	-	336	-
Autres charges financières	1 856	1 899	2 858	3 623
Charges financières nettes	17 569	21 477	36 771	40 603
Présentation en tant que :				
Produits financiers	(587)	(749)	(2 502)	(1 455)
Charges financières	18 156	22 226	39 273	42 058

(*) À compter du 1er janvier 2020, le Groupe présente le gain ou la perte sur réévaluation des unités d'actions différées dans les charges liées au personnel. Par conséquent, des pertes de 0,2 M\$ et 1,5 M\$ sur la réévaluation des unités d'actions différées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2019 ont été retraités pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée.

21. Charge d'impôt sur le résultat

Impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice :

	Trimestre clos le 30 juin 2020	Trimestre clos le 30 juin 2019	Semestre clos le 30 juin 2020	Semestre clos le 30 juin 2019
Charge d'impôt exigible				
Période considérée	47 995	24 360	73 025	47 585
Ajustement des exercices précédents	2	-	385	-
	47 997	24 360	73 410	47 585
Charge (recouvrement) d'impôt différé				
Création et reprise de différences temporelles	(4 795)	4 777	(5 874)	2 235
Variation du taux d'impôt	(27)	(1 249)	(122)	(1 353)
Ajustement des exercices précédents	1 070	(566)	330	(457)
	(3 752)	2 962	(5 666)	425
Charge d'impôt sur le résultat	44 245	27 322	67 744	48 010

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

	Trimestre clos le 30 juin 2020		Trimestre clos le 30 juin 2019		Semestre clos le 30 juin 2020		Semestre clos le 30 juin 2019	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	113 900		127 511		213 159		213 302	
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi auquel la Société est assujettie	26,5%	30 183	26,7%	34 046	26,5%	56 487	26,7%	56 952
Augmentation (diminution) liée aux éléments suivants :								
Incidence des taux d'impôt des différentes juridictions	(3,0%)	(3 408)	(3,0%)	(3 826)	(3,1%)	(6 653)	(3,2%)	(6 821)
Variation du taux d'impôt	0,0%	(27)	(1,0%)	(1 249)	(0,1%)	(122)	(0,6%)	(1 353)
Charges non déductibles	3,4%	3 841	0,5%	613	4,1%	8 844	0,7%	1 566
Revenus exonérés d'impôt	(0,1%)	(72)	(2,4%)	(3 109)	(1,3%)	(2 845)	(2,1%)	(4 518)
Ajustement des exercices précédents	0,9%	1 072	(0,4%)	(566)	0,3%	715	(0,2%)	(457)
Impôt sur les distributions multinationales	0,7%	785	1,1%	1 413	0,6%	1 186	1,2%	2 641
Réglementations du Trésor, interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine	10,4%	11 871	0,0%	-	4,8%	10 132	0,0%	-
	38,8%	44 245	21,5%	27 322	31,8%	67 744	22,5%	48 010

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la Loi sur les réductions d'impôts et les charges salariales ou Tax Cuts and Jobs Act (« réforme fiscale américaine »). La réforme fiscale américaine réduit le taux d'imposition fédéral des sociétés américaines de 35 % à 21 %, à compter du 1^{er} janvier 2018. La réforme fiscale américaine permet également la passation en charges immédiate de nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles effectués après le 27 septembre 2017, qui seront progressivement éliminés à compter de 2023.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

La réforme fiscale américaine introduit d'autres importants changements aux lois sur l'imposition des bénéficiaires des sociétés américaines qui pourraient avoir une incidence importante sur le Groupe dans les années à venir. Mentionnons notamment la création du nouvel impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (Base Erosion Anti-abuse Tax ou BEAT en anglais) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements que des sociétés américaines font à des sociétés étrangères affiliées, et limite les déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Les futures réglementations et interprétations qu'émettront les autorités américaines pourraient également avoir une incidence sur les évaluations et les hypothèses dont le Groupe se sert pour calculer ses provisions pour impôts sur les bénéficiaires. Le 7 avril 2020, le département du Trésor américain a publié les réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine. Comme prévu, un avantage fiscal relatif à 2019 et au premier trimestre de 2020 a été refusé, ce qui a entraîné une charge fiscale de 10,1 M\$ en 2020.

22. Instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces s'établissent comme suit :

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
Actifs courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	39
Passifs courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 393	843
Passifs non courants		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 991	888

Durant le premier semestre de 2020, deux des relations de couverture ont été terminées étant donné le paiement de l'élément couvert. Au 30 juin 2020, une juste valeur de 0,3 M\$ de passif courant d'instrument dérivé de taux d'intérêt n'était pas désigné comme instrument de couverture. Au 30 juin 2020, le Groupe dispose de swaps de taux d'intérêt désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie de 100 M\$ US pour couvrir la dette à taux variable d'après le taux TIOL à 30 jours (325 M\$ US en au 31 décembre 2019).

a) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a l'intention de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant une part importante de dette à long terme à taux fixe. Pour ce faire, le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt du Groupe s'établissent comme suit :

	Au 30 juin 2020					Au 31 décembre 2019				
	Valeur		Valeur		Juste	Valeur		Valeur		Juste
	Taux	nominale	Taux	nominale		Taux	nominale	Taux	nominale	
	moyen	du contrat	moyen	du contrat	valeur	moyen	du contrat	moyen	du contrat	valeur
AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA	AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA	
Période de couverture :										
Moins de 1 an	-	-	1,87%	125 000	(2 729)	0,99%	75 000	1,90%	293 750	(804)
De 1 à 2 ans	-	-	1,92%	100 000	(2 393)	-	-	1,92%	100 000	(444)
De 2 à 3 ans	-	-	1,92%	25 000	(598)	-	-	1,92%	100 000	(444)
Passif					(5 720)					(1 692)
Présentation en tant que :										
Actifs courants					-					39
Passifs courants					(2 729)					(843)
Passifs non courants					(2 991)					(888)

23. Éventualités, lettres de crédit et autres engagements

a) Éventualités

Des demandes de règlement de nature opérationnelle et liées au personnel ont été déposées à l'encontre du Groupe. Le Groupe a comptabilisé 2,6 M\$ aux fins de demandes de règlement à titre de provisions présentés dans les provisions à long terme dans les états consolidés de la situation financière (2,6 M\$ au 31 décembre 2019). La direction estime que celles-ci sont suffisamment provisionnées et que leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

b) Lettres de crédit

Au 30 juin 2020, le Groupe avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 34,3 M\$ (41,7 M\$ au 31 décembre 2019).

c) Autres engagements

Au 30 juin 2020, le Groupe avait 64,0 M\$ d'engagements d'achat (35,2 M\$ au 31 décembre 2019) et 37,5 M\$ de bons de commande pour lesquels le Groupe prévoit conclure un contrat de location dans un délai d'un an (12,0 M\$ au 31 décembre 2019).

INFORMATION CORPORATIVE

BUREAU ADMINISTRATIF

96, Disco Road
Etobicoke (Ontario) M9W 0A3
Téléphone : 647 725-4500

SIÈGE SOCIAL

8801, route Transcanadienne, bureau 500
Montréal (Québec) H4S 1Z6
Téléphone : 514 331-4000
Télécopieur : 514 337-4200

Site Web : www.tfiintl.com
Courriel : administration@tfiintl.com

AUDITEURS

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Les actions de TFI International Inc. sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole TFII.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Bank of America, N.A.
Banque de Montréal
La Banque de Nouvelle-Écosse
Fédération des Caisses Desjardins du Québec
Banque Toronto Dominion
JPMorgan Chase Bank N.A.
MUFG Bank Ltd.
Banque Canadienne Impériale de Commerce
PNC Bank
Wells Fargo Bank, N.A.
Alberta Treasury Branches
Exportation et développement Canada
Fonds de solidarité FTQ
Prudential Financial, Inc.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Société de Fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Canada et États-Unis
Téléphone : 1 800 564-6253
Télécopieur : 1 888 453-0330

International
Téléphone : 514 982-7800
Télécopieur : 416 263-9394

Computershare Trust Company N.A.
Co-agent de transfert (É-U)

*If you would prefer to receive this report in English,
please write to the Secretary of the Company:
8801 Trans-Canada Highway, Suite 500
Montreal, Quebec H4S 1Z6*



www.tfiintl.com